

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs.....	143
Le Comité. — Assemblée générale du 30 avril 1925...	144
Le voyage de Lord Balfour en Palestine, par Henri FROIDEVAUX	144
Les Kurdes racontés par eux-mêmes, par B. NIRITINE.	148
Fonctionnaires et Conseillers étrangers au Siam....	157
Quelques notes sur Sun Yat Sen, par B.....	158
Variétés. — Chez les Négrilles de la presqu'île malaise, par M. F.....	160
Généralités. — Les colonies asiatiques en Ukraine....	160
Indochine. — Une mission économique japonaise. — Le 3 ^e concours de paddy. — La foire de Hanoï. — Situation économique du territoire de Kouang-tcheouwan.....	160
Levant. — Le Haut-Commissaire de France à la messe consulaire de Pâques. — Contre la liberté de la Presse. — Les troubles de Damas. — Le voyage de lord Balfour. — Les Arabes et M. Amery. — Le voyage de MM. Hoare et Amery en Irak. — La fin de l'insurrection kurde. — Le tribunal d'indépendance de Diarbékir. — Les projets d'emprise turque sur le Kurdistan. — La répression à Constantinople. — La situation au Hedjaz. — Rivalité entre les souverains du Yémen et de l'Asir. — La lutte pour Hodeida.....	163
Extrême-Orient. — Chine. Règlement de la question du franc-or. — Le chaos chinois. — La guerre civile. — La conférence de réorganisation. — Mort de Sun Yat-Sen. — La propagande soviétique dans les pays frontières. — Le bloc russo-asiatique.....	171
Japon. — Promulgation de la loi sur le suffrage universel. — Le traité russo-japonais du 20 janvier 1923.....	177
Asie anglaise. — La lèpre dans l'Inde.....	179
Bibliographie.....	
CARTE	
Les léproseries de l'Inde.....	180

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE MAI

Marquis de Moustier, Sénateur, Paris.....	Fr.	200
Chambre de Commerce de Paris.....		100
Bonzon, Ministre de France à Téhéran; Robert de Caix, à Paris; chacun 50 fr.		100
Emile-Joseph Tabet, à Beyrouth, 2 cotisations, 40 francs		80
Le Directeur des Affaires indigènes au Gouvernement de l'Algérie; Bibliothèque des Officiers du 4 ^e tonkinois, à Nam-Dinh; Directeur de l'Ecole supérieure d'arabe, à Damas; Chambre de Commerce de la Mayenne, à Laval; Terquem, à Paris; Bibliothèque des Officiers de Worms; le Gouverneur du Grand Liban, à Beyrouth; Cercle des Officiers de l'Armée française, à Beyrouth; Haut-Commissariat de la République Française, à Beyrouth; 4 cotisations, chacun 35 fr.		420
Charles Bonin, Ministre plénipotentiaire, à Paris; Viollet, à Paris; Baron d'Anthouard, Ministre plénipotentiaire, à Paris; Colonel Roulet, à Paris; A. Kammerer, Le Caire; Nancy, à Pau; Louis Marin, Député, à Paris; de Rémusat, à Paris; Mabile, à Paris; Angoulvant, Député, à Paris; Colonel de Thomasson, à Paris, chacun 30 francs		330
Compagnie des Messageries fluviales en Cochinchine, à Paris; R. Père Kyriakos, à Beyrouth; Capitaine Arbousset, à Lao-Kay; Comte de Caraman, à Paris; Leclerc, à Paris; Abbé Landry, à Paris; chacun 25 fr.		150
Total		1.380

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 30 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

LE COMITÉ

ASSEMBLEE GENERALE

DU 30 AVRIL 1925

Le Comité de l'Asie Française a tenu le 30 avril 1925, à 17 heures, dans ses locaux, 21, rue Cassette, son Assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Emile Sénart, de l'Institut, Président du Comité.

S'étaient excusés : MM. le Marquis de Moustier, Sénateur, vice-président du Comité ; le Président R. Poincaré ; Comte d'Alsace, Sénateur ; François-Marsall, ancien Ministre ; Franklin-Bouillon, ancien Ministre ; Paul Labbé ; Vice-Amiral Moreau.

* Étaient présents : MM. R. de Caix, Vice-Président ; L. de Contenson, Secrétaire général et Ch. Georges-Picot, Trésorier du Comité ; Paul Doumer ; Cl. Madrolle ; René Pinon ; E. Roume ; A. Salles ; Colonel de Thomasson ; H. Froidevaux.

Le Président ouvre la séance en donnant lecture de la liste trop longue des décès qui se sont produits parmi les membres du Comité, depuis la dernière Assemblée générale : MM. le Prince d'Arenberg ; le Prince Bonaparte ; Emile Bertin ; de la Boulinière ; Comte de Gontaut-Biron ; Henri Cordier ; Général de Lacroix ; Général Pellé ; P. Ristelhueber. Il évoque en quelques mots leur souvenir et, au nom de tous les membres du Comité, leur adresse un adieu ému et reconnaissant pour les services rendus à notre Association. Puis il donne la parole à M. Ch. Georges-Picot, pour la lecture de son Rapport financier annuel. Ce dernier en donne connaissance, ainsi que du projet de budget pour 1925 ; l'un et l'autre sont approuvés par l'Assemblée, qui renouvelle ensuite à l'unanimité pour un an, sur la proposition du Président, les pouvoirs de M. Ch. Georges-Picot, en qualité de Trésorier du Comité.

Le Président propose ensuite à la réunion d'élire en qualité de membres du Comité : MM. Bonin, Directeur au Ministère des Affaires étrangères ; Ed. Chassigneux, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient, et le capitaine Ducrocq, ancien attaché militaire en Perse.

L'Assemblée approuve à main levée ces propositions.

M. Sénart, s'adressant alors à M. Fernand Pila, Ministre de France au Siam, le remercie d'avoir bien voulu entretenir le Comité des nouveaux accords franco-siamois et l'invite à traiter immédiatement son sujet.

M. Pila s'excuse de ne point faire une conférence qui, dit-il, ne serait nullement de saison après la publication de l'article de M. Robert de Caix inséré dans le dernier numéro de *l'Asie Française* ; son but est surtout, comme l'indique la convocation reçue par les membres du Comité, de provoquer un échange de vues au sujet d'accords dont tous ses auditeurs connaissent le texte, de répondre aux questions qui lui seront posées et de fournir, autant que sa situation le lui permettra, les éclaircissements qui lui seront demandés sur tel ou tel point. Il se borne donc à rappeler qu'une convention complémentaire de celle qui a été signée le 14 février 1925 est actuellement en négociation et arrivera assez vite à conclusion, à insister sur les caractères d'égalité et de réciprocité que présente le nouveau traité, et à mon-

trer combien, grâce à l'Indochine Française, la position de la France vis-à-vis du Siam diffère de celle des autres puissances. Enfin, il termine en disant quelques mots de la négociation collatérale à laquelle il a fait allusion en débutant ; cette négociation, prévue par le second protocole annexé au traité du 14 février, a été engagée par le memorandum du 5 juillet 1923 signé de M. R. Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères ; elle porte sur sept points qu'énumère M. Pila, commentant ainsi les termes du « Protocole concernant la convention spéciale et les arrangements complémentaires destinés à régler les rapports entre l'Indochine française et le Siam ».

Une série de questions sont alors posées par les assistants à M. Pila, qui répond successivement à chacune d'elles. Elles ont porté sur l'armée siamoise, sur les rapports commerciaux de la France et de l'Indochine avec le Siam, sur les concessions françaises sur la rive droite du Mékong et sur le régime juridique du Mékong et les conséquences pratiques que la fixation de ce régime doit avoir, notamment en ce qui concerne la police du fleuve.

A la suite de cette discussion qui s'est prolongée jusqu'à 7 heures 5, M. Sénart a de nouveau exprimé à M. Pila les remerciements du Comité et a levé la séance.

Le voyage de Lord Balfour EN PALESTINE

Le voyage accompli par lord Balfour en Palestine il y a quelques semaines mérite à différents titres de retenir l'attention des lecteurs de *l'Asie française*. La personnalité même du noble lord, la raison pour laquelle il se rendait à Jérusalem, l'attitude qui fut la sienne, les incidents qui se sont produits avant son départ et pendant tout le temps de son séjour en Syrie — au sens géographique et non pas seulement politique du mot — depuis son arrivée à Jaffa jusqu'à son installation sur le *Sphinx* en rade de Beyrouth, voilà autant de motifs qui contribuent à donner quelque importance à son bref séjour en terre d'Asie. Il convient donc de s'y arrêter et d'en dégager, au point de vue de notre politique dans le Levant, quelques indications intéressantes, sinon même quelques conclusions.

I

Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire des origines de l'idée sioniste, non plus que des débuts du mouvement engendré par elle. On trouvera sur ce sujet, dans le gros volume signé de M. Marcel Bernfeld et consacré au sionisme (*Le Sionisme; Etude de droit international public*. Paris, Jouvé et Cie, 1920, in-8), toutes les indications désirables; au lieu de le démarquer ou de le résumer en quelques lignes, mieux vaut y renvoyer le lecteur. Ce qu'il importe surtout

de note
avait fix
ques an
attaques
Suez —
ci contr
du Nor
leur p
leur des
est faite
Cambor
d'une
forme d
alliés, c
franco-
tard, le
Affaires
ficiellen
britann
création
lettre à
dération
core M
ces for
le texte
lord B

J'ai le
Gouvern
sympath
ration q
Le G
ment U
pour le
litter la
tendu q
droits c
tant en
dont les
Je vo
connaiss

Chac
messe
des em
rer) le
bitions
Herber
qu'elle
ses fro
frontiè
on les
rait vo
pays s
manda
territo
déjà s
méridi
res de
puisse
qui, d
les ho
sens n
qu'on
querel
fession

de noter, c'est que, dès 1915, l'idée sioniste avait fixé l'attention de certains hommes politiques anglais et que le jour où — à la suite des attaques germano-turques contre le canal de Suez — ils jugèrent nécessaire de couvrir celui-ci contre une nouvelle attaque éventuelle venue du Nord ou de l'Est, cette même idée sioniste leur parut capable de faciliter la réalisation de leur dessein. Aussi, dès le 16 mai 1916, mention est faite, dans les lettres échangées entre M. Paul Cambon et sir Edward Grey, de l'établissement d'une administration internationale dont la forme devra être décidée d'accord avec les autres alliés, dans la zone brune créée par l'accord franco-britannique; enfin, dix-huit mois plus tard, le futur lord Balfour, alors ministre des Affaires Etrangères d'Angleterre, annonçait officiellement qu'après la guerre le Gouvernement britannique favoriserait de tout son pouvoir la création d'un foyer juif en Palestine. Dans une lettre à lord Rothschild, vice-président de la Fédération sioniste d'Angleterre, celui qui était encore M. Balfour donnait à cet égard des assurances formelles. On s'en rendra compte en lisant le texte même, le texte intégral, de la lettre à lord Rothschild.

J'ai le grand plaisir de vous adresser de la part du Gouvernement de Sa Majesté la déclaration suivante, sympathisant avec les aspirations juives sionistes, déclaration qui, soumise au cabinet, a été approuvée par lui :

Le Gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, soit aux droits et au statut politiques dont les juifs jouissent dans tout autre pays.

Je vous serai obligé de porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération sioniste.

Chacun sait comment, par la suite, cette promesse a été réalisée, et aussi comment, grâce à des empiètements successifs dont (il faut l'espérer) le terme est enfin arrivé en dépit des ambitions territoriales, toujours inassouvies de Sir Herbert Samuel, la Palestine est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Pour rendre à ce pays ses frontières « historiques » — mais que sont ces frontières « historiques » et à quelle date peut-on les tenir pour telles? — M. Lloyd George aurait voulu obtenir de la France, aux dépens des pays sur lesquels notre patrie devait recevoir le mandat de la Société des Nations, des concessions territoriales considérables. Ce qu'il a obtenu a déjà suffisamment entaillé, amputé les parties méridionales de ces pays et débordé les frontières de la vraie Palestine, pour que la France ne puisse plus consentir aucun sacrifice à une idée qui, dégagée de toutes les convoitises et de toutes les hostilités dissimulées derrière elle, n'est pas sans mériter quelque sympathie, ... à la condition qu'on veuille bien s'élever au-dessus de toute querelle de race et de toute préoccupation confessionnelle.

II

A cette idée, c'est le futur lord Balfour (on vient de le voir) qui a su donner sa forme ultime en promettant aux sionistes que l'Angleterre interviendrait de tous ses efforts pour leur permettre de la réaliser en Palestine. Par la suite, l'homme politique anglais n'a jamais oublié cet acte et il n'a pas cessé de se montrer favorable à la cause sioniste; il s'est fait un de ses avocats, il en a suivi les progrès avec la plus vive sympathie, il a même donné au monde entier l'impression qu'il était un des soutiens les plus ardents, voire même un des apologistes de l'œuvre sioniste dans le pays sur lequel, en décembre 1918, M. Clémenceau, allant bien plus loin, qu'on ne l'avait fait en 1916, avait reconnu la tutelle britannique.

Or, cette œuvre ne pouvait pas être réalisée sans soulever bien des oclères ni léser bien des intérêts. Le simple examen d'une carte ethnographique de la Palestine suffit pour le comprendre. Comme le R. P. Dhorme l'a dit en 1921, si les pays de Syrie et de Palestine étaient déjà fortement sémitisés avant que les Hébreux échappés d'Egypte vinssent s'installer en Canaan, « l'histoire d'Orient montre de plus en plus la présence d'éléments non sémitiques au milieu des envahisseurs » — Hittites, Philistins, — et aussi des Arabes qui, eux, en débordant de leur péninsule désertique, inondaient les confins méridionaux ou orientaux de la Palestine et menaçaient le Hauran et Damas. C'est vraiment à la manière d'une placage superposé à ce fond ethnique très divers que les Juifs se sont installés dans la contrée. Mais combien davantage la situation a empiré pour eux dans les siècles consécutifs à la conquête musulmane. Certes la vague conquérante venue de la péninsule arabe que après la mort du Prophète n'était pas bien considérable, ni, sans doute, bien pénétrée d'islamisme; mais, peu à peu, des éléments autres ont changé la mentalité des vainqueurs et leur ont inspiré un esprit de prosélytisme que les premiers conquérants n'avaient pas. Ainsi, s'il n'y a pas eu colonisation, y a-t-il eu d'abord une domination purement politique, puis une domination à la fois politique et religieuse, qui a, peu à peu, changé la langue et le droit du pays et qui l'a fait, au double point de vue linguistique et religieux, tel que nous le voyons aujourd'hui. On le sait de reste, les Juifs y constituent toujours une minorité, et même une minorité relativement très petite, et c'est bien loin derrière la masse indigène, de langue arabe, soit musulmane, soit chrétienne, que vient le groupe juif; M. Amery, le secrétaire d'Etat pour les Colonies le reconnaissait encore à Jérusalem, il y a quelques semaines à peine, lorsque, recevant la délégation qui lui exposait les doléances de la population arabe, il lui citait certains chiffres destinés à calmer ses appréhensions pour l'avenir. Aussi le Gouvernement britannique a-t-il eu soin de donner à la Palestine une administration d'étiquette britan-

nique, chargée de s'inspirer des intérêts généraux du pays, et c'est à un organisme privé, à une « organisation sioniste », qu'il a laissé le soin de réaliser la déclaration Balfour et de constituer un « foyer juif », un *home juif* dans la contrée.

Malheureusement, en ne voyant qu'un Anglais dans sir Herbert Samuel, le jour où il l'a nommé « Haut Commissaire britannique en Palestine », et en oubliant son origine israélite pour ne tenir compte que de ses talents d'administrateur, le même Gouvernement a commis une erreur de psychologie. Les indigènes de langue arabe, déjà inquiets de projets qui leur avaient peut-être été mal exposés — soit de parti pris, soit en toute bonne foi — et qu'ils avaient sans doute fort mal compris, ont senti croître leurs appréhensions quand ils ont vu un Israélite mis à la tête de l'administration britannique, et ils ont, eux, tendu à voir dans sir Herbert Samuel un Juif beaucoup plus qu'un Anglais... Puis, des fautes ont été commises (qui n'en commet pas, d'ailleurs, surtout dans les débuts?) par suite de la difficulté qu'éprouvent très souvent les Anglais à comprendre — ou même à vouloir comprendre — la psychologie des peuples qu'ils gouvernent, par suite du zèle interpestif de ceux-ci et peut-être aussi de la mauvaise foi de ceux-là. L'immigration de Juifs venus des parties orientales de l'Europe, qu'on est en droit de qualifier d'« indésirables », non pas seulement miséreux, mais nihilistes dans tous les sens du mot, a inquiété, scandalisé et même révolté jusqu'aux Israélites de la Palestine, profondément traditionalistes, extrêmement attachés à leurs vieilles croyances et aux formes et aux rites que leur ont légués leurs ancêtres. Enfin, des achats de bonnes terres — de ces terres auxquelles tiennent, comme tous les paysans, les fellahs de la Palestine — ces achats, réalisés pour le compte des Sionistes et dans le but d'y installer de nouveaux arrivants juifs, ont confirmé les indigènes de langue arabe dans leurs craintes. Ils se voient déjà gouvernés par des Israélites; ils se voient, dans un avenir plus ou moins éloigné, mis en minorité et, grâce à l'organisation sioniste soutenue par l'administration britannique, dépouillés du sol sur lequel ils vivent après qu'y ont vécu leurs ancêtres, réduits à la condition de parias dans un pays dont naguère ils étaient les maîtres... De là une véritable coalition des indigènes, chrétiens et musulmans, contre les Juifs nouvellement arrivés et les protestations variées que, de façon inlassable et de toutes les manières, ils ne cessent de faire entendre au Gouvernement britannique et au monde civilisé tout entier.

Que d'exemples on en pourrait citer, depuis les résolutions votées par les Congrès arabes de Palestine, depuis les doléances présentées aux ministres britanniques de passage à Jérusalem, depuis les adresses de protestation à la Société des Nations, jusqu'aux manifestations de deuil, aux cortèges et aux grèves les plus variées, jusqu'aux grèves électorales même ! Vainement

essaie-t-on de dissiper les appréhensions — M. Winston Churchill en 1922, M. Amery hier encore l'ont tenté successivement — et d'expliquer ce que signifie l'expression « foyer national juif » — *national home for Jews*, — d'obtenir des indigènes de langue arabe qu'ils nomment, comme les Juifs, des délégués au Conseil élu et qu'ils collaborent ainsi à l'administration du pays au lieu de se tenir à l'écart; rien ne peut les convaincre. C'est que les faits parlent d'eux-mêmes : le nombre des Israélites a passé en cinq ans de 55.000 à 108.000, — il a donc doublé; grâce aux ressources pécuniaires dont elles disposent, aux méthodes nouvelles qu'elles appliquent, aux instruments modernes qu'elles emploient, leurs colonies agricoles prennent un essor rapide et atteignent très vite ou plutôt, parfois, semblent atteindre une prospérité dont sont jaloux, dont s'inquiètent ceux que, pour parler plus bref, nous appelons souvent les Arabes, dépourvus de fonds d'ordinaire et figés dans leurs vieux procédés traditionnels et, si l'on peut dire, préhistoriques ou protohistoriques; en Amérique, ailleurs aussi, des comités sionistes travaillent avec succès à recueillir les fonds nécessaires pour permettre l'acquisition de nouvelles terres, la création de nouvelles exploitations ou « domaines », l'établissement de nouveaux colons, et donc pour accroître encore la population juive et pour diminuer l'écart qui existe en Palestine entre elle et la population de langue arabe (1). Si, à la puissance de la fortune, vient s'ajouter celle du nombre, cette dernière estime que les belles assurances des Britanniques n'y feront rien; fatalement, pense-t-elle en s'exagérant le succès de l'entreprise sioniste, tôt ou tard, elle sera subordonnée aux Juifs, même sous un Haut Commissaire de souche britannique absolument pure, tel que le successeur désigné de Sir Herbert Samuel, lord Plumer.

Voilà ce que pensent, voilà ce que se disent entre eux les indigènes, les chrétiens comme les Musulmans, et voilà pourquoi ils demeurent insensibles aux bienfaits de l'administration britannique, aux progrès de la mise en valeur du pays, aux assurances qu'on leur donne à foison et qu'on ne cesse de leur répéter. La Palestine, foyer national pour les Arabes comme pour les Juifs, qu'est-ce que cela signifie? se demandent-ils... Vainement entreprend-on de leur parler d'un accroissement de leur nombre plus considérable que celui des Juifs — de 618.000 à 698.000 entre 1920 et 1925, alors que les Juifs, de 55.000, sont devenus 108.000 seulement, n'ont donc cru que de 53.000, tandis

(1) Le *Palestine Foundation Fund*, dont le but est d'aider à la création d'un Foyer juif en Palestine, annonçait récemment avoir recueilli une somme de 638.684 dollars dans la seule ville de New-York. « Les flots d'immigrants juifs qui, des diverses contrées de l'Europe, se dirigent vers la Palestine, disait à ce propos le banquier Samuel Untermyer, ne sont pas encore très importants, mais ils grossissent, car ils n'ont pas d'autre issue » (*France-Amérique*, 1925, n° de mai, p. 157).

qu'eux-
vainem-
sant de
blissem-
lage éco-
vaincre
séquer
pour e
de ven
suite, u
pression
tent, lo
claratio
ment re
là les m
de la p
le cour
précaut
Commis
pas arr

Il faut
duite d
signe.
par lui
Scopus,
que le
tagnes
fait app
jointain
des Juif
raison
les circ
toire d
ou brit
ayant a
leur en
musulm
peut-on
et à un
qui tén
égale e
naturel
exaltati
dehors
que lon
guère M
tôt apr
préhens
lation
avec de
moins
ne volo
grette d
le attit
du voy
pays pl
tourage
plus ju
adressée
colonies
me les

qu'eux-mêmes s'augmentaient de 80.000 âmes; vainement les entretient-on du confort grandissant de leurs agglomérations urbaines, de l'établissement des routes, de la création de l'outillage économique, etc.; ils ne se laissent pas convaincre. Ce qu'ils envisagent comme une conséquence normale de la situation actuelle, c'est pour eux, ou pour leurs enfants, l'obligation de vendre tôt ou tard leurs terres, et, par la suite, un inéluctable avenir de misère et d'oppression... De telles perspectives, qui les révoltent, lord Balfour, l'auteur de la fameuse déclaration du 2 novembre 1917, est naturellement responsable, aux yeux des « Arabes »; de là les manifestations variées dont il a été l'objet, de la part de ces mêmes Arabes, pendant tout le cours de son voyage en Palestine. Sans les précautions très légitimement prises par le Haut Commissaire britannique, à quoi ne serait-on pas arrivé ?

III

Il faut bien le reconnaître, d'ailleurs, la conduite du noble lord a été d'une maladresse insigne. Sans doute, dans le discours prononcé par lui sur la colline qui porte le nom de *Mont Scopus*, mais qui n'est pas plus une montagne que le « mont » des Oliviers ou les sept « montagnes » de Rome, l'homme d'Etat anglais a fait appel, en évoquant le souvenir d'un très lointain passé, à la collaboration des Arabes et des Juifs; mais, abstraction faite de la péroraison de ce discours d'apparat, prononcé dans les circonstances que l'on sait, devant un auditoire d'origine presque exclusivement israélite ou britannique, c'est-à-dire des nationalités ayant aujourd'hui besoin, pour le succès de leur entreprise, du concours de la population musulmane et chrétienne, quelle parole de lui peut-on citer qui soit un appel à la concorde et à une parfaite égalité des races? Quel acte qui témoigne de son désir de tenir la balance égale entre les deux peuples? Certes, il était naturel que le discours du 1^{er} avril fût une exaltation de la civilisation hébraïque, mais, en dehors de ce discours, n'eût-il pas été opportun que lord Balfour tentât, lui aussi, comme naguère M. Winston Churchill, comme M. Amery tôt après son propre départ, de calmer les appréhensions de la grande majorité de la population de Palestine? Quelques conversations avec des journalistes, un message, eussent au moins témoigné chez le noble lord d'une bonne volonté, d'un désir d'impartialité, qu'on regrette de ne pouvoir signaler... Au lieu d'une telle attitude, qu'a-t-on vu, durant tout le cours du voyage de l'éminent homme d'Etat dans le pays placé sous le mandat britannique? Un entourage presque exclusivement juif, beaucoup plus juif qu'anglais; aux Juifs seuls se sont adressées ses paroles et ses attentions; à leurs colonies agricoles seules, les plus récentes comme les plus anciennes, il a rendu visite; et

quels discours pleins d'orgueil de race et de jactance y a-t-il entendu sans énoncer la moindre réserve! C'était à croire que, seuls, les Israélites existaient pour lord Balfour! Rancune explicable, dira-t-on peut-être, chez un homme politique qui se voit boycotté par toute une race; leçon donnée par lui à ceux qui l'ont blessé dans son orgueil et lui ont infligé un véritable affront... Il nous semble que, pour un personnage comme lord Balfour, ni l'entêtement, ni les blessures d'orgueil et d'amour-propre, ne doivent exister; c'est en messager de paix, en promoteur d'entente et d'union que cet homme d'Etat devait venir en Palestine et il s'est comporté de manière toute opposée. Peut-être, après tout, la faute ne lui incombe-t-elle pas exclusivement, et faut-il en rendre pour partie responsable le Haut Commissariat britannique qui a dressé le programme du voyage de lord Balfour et arrêté l'emploi de ses journées sans se soucier du boycottage dont son hôte était l'objet de la part de la population de langue arabe. Quoi qu'il en soit, déplorables ont été — quel que soit le coupable, ou les responsables dans la circonstance — les résultats de la venue du noble lord en Palestine. En réalité, elle n'a fait — force est bien de le constater — que jeter de l'huile sur le feu; elle a contribué à dresser davantage Juifs et indigènes chrétiens et musulmans les uns contre les autres et à mettre en lumière leur antagonisme par tout le pays placé sous le mandat britannique.

De cette surexcitation générale des esprits, lord Balfour n'avait guère eu que des preuves muettes, mais déjà très éloquentes, à Jérusalem et aux alentours, où avaient été prises, d'ailleurs, de multiples précautions et de très sérieuses mesures d'intimidation. En pays de mandat français, il en a eu des preuves de toute autre nature. On sait les regrettables incidents qui se sont produits à Damas les 8 et 9 avril. Nous n'entendons ni les excuser ni incriminer ceux qui n'ont pas su les empêcher ou les prévenir; mais, enfin, force est bien de dire ici qu'il n'était pas difficile de les prévoir alors que, en Palestine, venaient de se produire contre lord Balfour les manifestations dont il a été parlé plus haut, et si l'on se rappelle ce qu'est Damas. Sans attendre un seul jour, voici qu'un homme d'Etat britannique, un personnage éminent, l'auteur même de la déclaration de novembre 1917, se rend à Damas, cette ville arabe, cette ville sainte de l'Islam, après avoir blessé de toutes les manières, et en quelque sorte à plaisir les indigènes de langue arabe de la Palestine. Il a été auparavant, en effet, accueilli dans ce pays par les démonstrations de deuil de cette même population indigène, il s'y est comporté comme si elle n'existait pas, il y a entendu, sans formuler la moindre réserve, des discours israélites qui « agaçaient » (le mot est d'un correspondant du *Times*) un lecteur occidental — *On the Western hearer, the cumu-*

lative effect of these utterances was, to say the least of it, irritating — et qui, sur des indigènes dont nous avons dépeint l'état d'esprit, engendraient fatalement des sentiments d'une nature beaucoup violente. En vérité, dans de telles conditions, comment lord Balfour eût-il pu être bien et cordialement accueilli à Damas ? De fait, il a dû quitter cette ville avec précipitation et sous la protection d'une escorte plus nombreuse encore que celles dont il n'avait cessé d'être entouré dans le pays de mandat anglais.

**

Nous le regrettons vivement, mais il y a mieux à faire que de s'en montrer surpris et irrité, ou de feindre d'en rire, ou de ne tenir aucun compte de tous les faits que nous venons de relater. Dans le silence des peuples, on voyait naguère la leçon des rois ; que dire alors des protestations de natures si variées qu'a suscitées en Syrie, — au sens le plus large du mot — le voyage de lord Balfour ? Il en ressort que le peuple de langue arabe est mécontent et qu'il est inquiet ; en Palestine à tout le moins, à tort ou à raison, il n'est nullement rassuré sur le sort qui l'attend demain, et il est absurde de ne vouloir comme le fait lord Balfour — à qui son voyage semble n'avoir rien appris — se préoccuper que du seul sionisme ou paraître tenir le reste pour presque négligeable. Pour nous, dans les pays de mandat français, nous n'avons pas à nous occuper de la politique faite par nos voisins en Palestine ni à nous solidariser avec ceux qui les blâment et les critiquent ; nous avons à faire notre œuvre propre, telle que l'a déterminée notre mandat ...et aussi à protéger ceux qui viennent nous demander l'hospitalité. Une terre placée sous le mandat français doit être, comme la terre française elle-même, hospitalière et accueillante. Il est fâcheux qu'on ne s'en soit pas avisé en temps utile, que lord Balfour n'ait pas trouvé à Damas et à Beyrouth, la réception que lui méritaient sa haute valeur, son prestige personnel et tout son passé.

HENRI FROIDEVAUX.

LES KURDES RACONTÉS PAR EUX-MÊMES (1)

La révolte kurde fomentée par Cheikh Saïd (de la confrérie Nakchbendi) a donné matière à de nombreux commentaires dans la presse parisienne. Il ne m'appartient pas d'en apprécier ici le bien ou le mal fondé. Les uns expliquent la révolte des Kurdes par une intrigue étrangère intéressée à éliminer

(1) Nous avions promis dans notre dernier numéro (p. 132) de publier un document permettant de se faire quelque idée des rancunes des Kurdes contre les Turcs ; la curieuse chronique dont nous devons la communication à M. B. Nikitine donnera, à cet égard, pensons-nous, pleine satisfaction aux lecteurs de l'Asie française (Rédaction).

l'autorité turque des régions litigieuses et riches en pétrole. D'autres y voient une conséquence du dépeuplement de certains districts et du désir des Kurdes de s'emparer des terres laissées en friche. Il y en a qui prétendent enfin découvrir dans ce mouvement un fait de politique intérieure de la Turquie nouvelle, où tout le monde ne serait pas à la dévotion de Moustapha Kémal Pacha et de « la laïcité du quartier latin ». Je ne discuterai pas ces opinions. Je me propose simplement de montrer dans cet article aux lecteurs de l'Asie Française comment les choses se sont passées au Kurdistan dans la seconde moitié du dernier siècle et jusqu'à la veille de la Grande Guerre, quels rapports existèrent entre les autorités turques et les Kurdes d'abord, entre les diverses tribus kurdes ensuite.

Je le fais au moyen de la traduction d'un texte kurde que je regrette de ne pas pouvoir donner en original pour en faire profiter les kurdisants (1). Cette traduction nous fait pénétrer de plain-pied dans la vie d'une partie du Kurdistan Central, précisément de celle qui s'étend entre Mossoul et Ourmia, qui retient sur elle l'attention de la Société des Nations désireuse de donner une solution au litige anglo-turc, et qui a déjà fait l'objet de mes deux notes parues précédemment dans les colonnes hospitalières de l'Asie Française (2). J'estime que les commentaires sont superflus. Le texte d'histoire kurde parle par lui-même et nous fait saisir sur le vif la mentalité et les procédés de la lutte entre les parties en cause. L'histoire de la famille des Cheikhs de Barzan est complétée par une note sur Maoulana Halid, propagateur de la doctrine Nakchbendi au Kurdistan Central et par une autre sur la famille des Cheikhs de Nehri dont on entendra peut-être parler encore.

Je serais heureux si cette documentation, due à mon séjour au Kurdistan pendant la guerre, pouvait contribuer à une meilleure compréhension des hommes et des choses de ce pays d'une beauté sauvage et inoubliable, qui attend encore sa mise en valeur.

B. NIKITINE.

La famille des Cheikhs de Barzan

Un village de la tribu de Zibari (3) s'appelle Barzan. C'est le plus grand et le plus considérable de toute cette tribu. Il est connu pour avoir été depuis très longtemps l'endroit d'où sont sortis des mallas et des faqihis (4). Il s'y trouve une famille dont les membres se sont, de père en fils, adonnés au service d'Allah. On signale notamment dans cette famille un certain Molla Abdoullah, qui eut deux fils dont l'aîné se nom-

(1) J'ai pu le faire pour une autre histoire kurde, et je me permets d'y renvoyer ceux qui seraient désireux de voir les spécimens du kurde que j'ai étudiés (*The Tale of Suto and Tato* : Kurdish text with Translation and Notes, by B. Nikitine and the late Major E.B. Soane; *Bullet. of the School of Oriental Studies London Institution*, vol. III. Part. I, 1923). D'autre part, à la section d'Islam, au Congrès d'histoire des religions, en octobre 1923, j'ai fait sur les idées religieuses des Kurdes une communication qui sera publiée dans les travaux du Congrès.

(2) Cf. *Quelques observations sur la question de Mossoul* (1924, mars, p. 115-118, carte) et *Vue d'ensemble sur le Théâtre de la Grande Guerre dans le Nord-Ouest de la Perse* (1924, septembre-octobre, p. 340-345).

(3) La tribu de Zibari, sédentaire, habite le mahal Barzan de la Kaza Bira Kebran du vilayet de Mossoul, sur le Grand Zab.

(4) Les connaisseurs du *fiqh*, la jurisprudence musulmane.

mait Moll
doussalan
leur scier
appelait
zan). Sei
fesseur,
descend

A l'ép
dinan, ay
tion d'en
di, est d
Molla AB
et est de
un certai
eiple dar
l'abstenti
feh...c'es
il retour
gner.

Molla
si allé c
mais Sei
tu entres
simplem
fils, Che
toi. » M
dans son
leçons ta
la mort

Après
Saleh lu
alors le
par la v
tion (So
Abdourr
vait pas
té de K
dra par
Cheikh
de Molla
salam à
lam s'a
zan.

Après
me ses
meura l
en jour,
na le n

(1) Et
Coran con
la lecture.

(2) La
connue au
à Cheikh
trine kad
Cheikh O
volte cont
était le c
Qader, sé
comme pr
vement K
kurde, di
(Vilayât-è
emprise é
de ces de
s'est occu
bassade b

mait Molla Abdourrahman et le cadet Molla Abdoussalam. Tous les deux étaient connus pour leur science et pour leur vie exemplaire. On les appelait « *seïdaïet Barzani* » (les *seïdâ* de Barzan). *Seïda*, en kurde, veut dire *maître, professeur*, alors que *seïyed*, en arabe, indique le descendant du Prophète.

A l'époque lointaine où Seïyed Ta (1) de Chemdinan, ayant reçu de Maoulana Halid l'autorisation d'enseigner (*irchad*) la doctrine Naqchbendi, est devenu mourchid et s'est fixé à Nehri, Molla Abdourrahman Barzani est allé chez lui et est devenu son disciple, *murid* (2). Pendant un certain temps, il accomplit les devoirs du disciple dans la voie du perfectionnement et de l'abstention, et il devint ainsi lui-même *khalifeh*, c'est-à-dire représentant du Cheikh. Puis il retourna à Barzan et y commença d'enseigner.

Molla Abdoussalam, son frère cadet, est aussi allé chez Seïyed Ta pour devenir *Khalifeh*, mais Seïyed Ta lui dit : « Je ne veux pas que tu entres dans la confrérie ; je pense que tu dois simplement donner des leçons (*tedris*) et mon fils, Cheikh Obeidoullah, prendra des leçons de toi. » Molla Abdoussalam, bien que mécontent dans son for intérieur, consentit. Il donna les leçons tantôt à Nehri, tantôt à Barzan, jusqu'à la mort de Seïyed Ta.

Après la mort de Seïyed Ta, son frère Cheikh Saleh lui succéda. Molla Abdoussalam estima alors le moment propice pour devenir *Khalifeh* par la voie du perfectionnement et de l'abstention (*Soulouk-o-ziaret*). Mais son frère, Molla Abdourrahman, dit à Cheikh Saleh qu'il ne devait pas élever Molla Abdoussalam à la dignité de *Khalifeh*. « Je le connais bien : il deviendra par la suite fauteur de grands troubles. » Cheikh Saleh ne prêta pas attention au conseil de Molla Abdourrahman et éleva Molla Abdoussalam à la dignité de *Khalifeh*. Molla Abdoussalam s'adonna alors à l'enseignement à Barzan.

Après la mort de Molla Abdourrahman, comme ses fils étaient insignifiants, le champ demeura libre à Molla Abdoussalam seul. De jour en jour, il vit grossir son influence. On lui donna le nom de *Cheikh Abdoussalam*. Le Cheikh

Saleh de Nehri mourut à son tour et Cheikh Obeidoullah le remplaça. Très riche, il se montrait très attaché à ce bas monde et il aspirait à devenir chef temporel en même temps que chef spirituel. Il s'adressa à Cheikh Abdoussalam et lui déclara ne vouloir pas qu'il s'attribuât le nom de *Cheikh*. « Tu es tout au plus Molla ou Seïda ou *Khalifeh*, mais non pas *Cheikh*. » Molla Abdoussalam répondit : « Ce que Dieu donne, personne ne peut le repousser. Dieu m'a donné les noms de Molla, de Seïda et de *Khalifeh* ; il lui est facile de me donner celui de *Cheikh*. » Telle fut, entre eux, l'origine des querelles. Cheikh Abdoussalam ne fréquenta plus à Nehri. Les adeptes des deux cheikh devinrent ennemis. Les adeptes de Cheikh Abdoussalam l'appelèrent *gowth*, qui est le nom donné à Cheikh Abdoukader Ghilani dont le tombeau se trouve à Bagdaï (Bagdad); *gowth* veut dire *Celui qui console les peines de tous les musulmans*.

Quand ce nouveau nom devint notoire et fut connu, Cheikh Obeidoullah dit que Cheikh Abdoussalam et ses adeptes étaient des fous ; « ils se sont égarés et ont succombé au Cheitan. » Quant à Cheikh Abdoussalam, il répétait à tout venant que depuis la mort de Cheikh Saleh, la source (de la foi pure) était tarie à Nehri et qu'elle avait jailli à Barzan. A présent les Mollas de Nehri ne sont plus des Cheikhs, mais des « Aghas » (c'est-à-dire des chefs temporels) attachés à ce bas monde. Cependant le nombre des adeptes de Cheikh Abdoussalam allait croissant et les tribus Guirdi, Mizouri, Chirvani et Zibari (1) reconnaissaient toutes son autorité.

Cheikh Obeidoullah prit alors peur. Il leva une grande troupe de toutes les tribus voisines et marcha sur Guirdi. Il y mit à sac les demeures de tous les adeptes de Cheikh Abdoussalam. On en tua même quelques-uns. De là, il marcha sur Chirvani, les traita pareillement, ainsi que les Mizouris. Il n'était pas encore parvenu à Zibari que déjà Cheikh Abdoussalam avait pris la fuite et s'en était allé à Akra. Il y resta un an, puis retourna à Barzan et observa plus de prudence vis-à-vis de Cheikh Obeidoullah.

Toutefois, ses adeptes devenaient de plus en plus nombreux et à la fin ils lui dirent qu'il était Mahdi. « Ya Mahdi ! lève-toi, allons à Damas ; tu y trouveras beaucoup de partisans, et nous prendrons Constantinople, et tu t'asseoiras à la place du calife. Les sultans ottomans n'ont pas droit au califat ; ce sont tous des tyrans » (2). Cheikh Abdoussalam dit que cette tâche le dépassait : « Je suis un *faqir*, et non pas un *Meh-*

(1) Et non pas Taba. La lettre *Ta* est employée dans le Coran comme un des signes conventionnels pour en faciliter la lecture.

(2) La famille des Seïyeds de Nahri, Chemdinan, est très connue au Kurdistan Central. Elle fait remonter ses origines à Cheikh Abdoul Qader Guilani et prêcha d'abord la doctrine *kadri* pour embrasser ensuite celle de *Naqchbendi*. Cheikh Obeidoullah, qui leva en 1883 l'étendard de la révolte contre la Turquie et la Perse et envahit l'Azerbeïdjan, était le chef de cette puissante famille. Son fils, Abdoul-Qader, sénateur turc, vit encore. On le signalait récemment comme président d'une Ligue kurde, dite « Ligue du relèvement Kurde ». A côté de celle-ci, il existait une autre ligue kurde, dite « Ligue Kurde des six provinces orientales » (*Vilayât-è-sittè Kurd djemiyèti*) dirigée surtout contre une emprise éventuelle des Arméniens. La presse turque a parlé de ces deux ligues au mois de décembre dernier, quand elle s'est occupée du rôle de M. Ryan, premier drogman de l'ambassade britannique à Constantinople, dans la question kurde.

(1) Les *Guirdi Jéri* (Guirdi d'en bas) habitent aux environs d'Erbil, ils sont sédentaires ; les *Guirdi Juri* (Guirdi d'en haut) donnent leur nom à un mahal de la Kaza de Chemdinan (vilayet de Van). Les *Mizouri* sont les voisins des *Zibari* et habitent le mahal du même nom ; enfin les *Chirvani* habitent la Kaza de Rawandouz (mahals de Beresivan et Merghe Sour).

(2) On sait que, pour les Naqchbendi, le dernier chaînon de leur « chaîne d'or » (*selselet-ouz-zeheb*) est le Calife Abou-Bekr.

di. » Bientôt après, Cheikh Abdoussalam devint aveugle. Il échappa à ses adeptes et se cacha, mais ceux-ci le retrouvèrent. Ils le battirent bien des fois et lui dirent : « Tu es Mahdi, pourquoi ne te declares-tu pas tel ? » Quelques années passèrent de la sorte, durant lesquelles Cheikh Abdoussalam souffrit beaucoup de par ses propres adeptes. Enfin il mourut et son fils, Cheikh Mohammed, prit sa place.

Ce Cheikh Mohammed n'était qu'un Molla peu instruit, un « demi-molla » (*niv mella*) comme on les appelle au Kurdistan. Il était bègue. Mais il commença aussi à enseigner et ses adeptes furent nombreux. Tous les mardis et tous les vendredis, les hommes et les femmes s'assemblaient à Barzan et Cheikh faisait pour eux le « tevedjough ». Voici en quoi consiste cette coutume religieuse chez les Kurdes : le Cheikh s'assoit au milieu de ses adeptes et récite toute la lignée des Cheikhs de sa confrérie, tandis que les adeptes font du bruit, aboient comme des chiens ou braient comme des ânes. Bref, cela est contraire à la civilité, aux bonnes mœurs et à la raison, ajoute le chroniqueur.

De nouveau, Cheikh Obeidoullah (de Nehri) leva des troupes pour marcher sur Barzan. Cette fois, Cheikh Mohammed le sut très vite ; il s'enfuit la nuit à Nehri et s'y réfugia dans la mosquée de Cheikh Obeidoullah. Il y déclara avoir vu en rêve que les Cheikhs lui avaient enjoint de se présenter à Cheikh Obeidoullah et d'obtenir de lui l'autorisation d'enseigner. « Ainsi je suis venu ici, aux cendres pures de ce « maître à l'essence lumineuse » (*piri rouchen zemir*), et tout ordre que Sa Sainteté le Cheikh voudra me donner, je l'exécuterai. » Cheikh Obeidoullah fut très content et il ordonna à son *Khalifeh*, qui était Molla Sadik de Katouna, d'initier Cheikh Mohammed à la science du « Tariqat » (doctrine), puis de le faire *Khalifeh*. « Il a beaucoup d'adeptes et il nous sera utile. » Bref, Cheikh Obeidoullah lui témoigna beaucoup de respect, le fit *Khalifeh* et le renvoya à Barzan après lui avoir donné comme compagnon Molla Sadik, qui y resta un an.

Ces relations amicales durèrent trois ou quatre ans, jusqu'à la guerre de Cheikh Obeidoullah contre les roumis (Turcs) (1) et son bannissement au Hedjaz. Cela contribua à l'influence de Cheikh Mohammed, dont les « aghas » des tribus environnantes reconnurent en majorité l'autorité. Alors les adeptes de Cheikh Mohammed recommencèrent à lui donner le nom de Mahdi, prétextant que, d'après les *hadith*, le nom de Mahdi doit être aussi Mohammed, et ainsi (disaient-ils), notre Cheikh est un véritable Mahdi. »

Ils commencèrent à acheter des armes. On sait bien que, de toutes celles du Kurdistan, les tribus de Zibari, Chirvani et Mizouri sont les plus sauvages. Elles fournirent à Cheikh Mohammed

des troupes dévouées, au nombre de plus de 5.000 hommes. Quand ils se furent tous rassemblés, ils déclarèrent que personne ne pourrait leur résister. « Nous irons à Mossoul, nous prendrons cette place ; de là nous marcherons sur Damas et de Damas nous attaquerons Constantinople, nous attrapperons par la jambe ce petit Hamid de rien du tout et nous le jetterons bas de son trône, nous y mettrons Sa Sainteté le Mahdi. Il faut qu'il prenne la place du représentant du Prophète. »

Quand cet état des esprits devint notoire, les « oulémas » de toutes ces tribus dirent : « Halte-là ! C'est chose impossible ; le gouvernement vous anéantira. » Les adeptes répondirent que sûrement ces mallas étaient des « kafirs » (infidèles), des renégats. « Il nous faut les tuer, autrement notre affaire n'aboutira à rien. » Il y avait notamment Molla Périsei, un homme savant et érudit ; il était honorablement connu dans la tribu de Zibari et y avait des liens de parenté. Les adeptes de Cheikh Mohammed commencèrent par lui et le coupèrent en morceaux qu'ils brûlèrent après les avoir fourrés dans le tronc évidé d'un vieux noyer. Les assassins passèrent tous en frappant l'arbre de leurs matraques et en disant : « Voilà la Guerre Sainte pour la charogne de Hadji. » Les autres les approuvaient : « Oui, il n'y a aucune différence et ton action est déjà inscrite par Allah. » Ensuite, ils saisirent Molla Moustafa d'Edylli, dans la tribu de Mizouri, et le précipitèrent du haut de sa maison et le hachèrent en morceaux. Puis vint le tour de Molla Mohammed Mizouri de Guzé, de Molla Marouf Chirvani de Piran. A ce spectacle inhumain, les Mollas de Guirdi et ceux qui restaient encore chez les Mizouri et chez les Chirvani, se sauvèrent à Amadiah, à Akra et à Ravandyz (Rawandouz) et s'y cachèrent. Ainsi, pas un seul molla ne resta plus dans ces tribus.

Les troupes de Mahdi se divisèrent alors en deux colonnes, dont l'une prit le chemin d'Akra et l'autre celui de Ravandyz. Toutes les deux marchèrent sur Mossoul. Elles arrêtaient les Kaïmakams d'Akra et de Ravandyz, les rouèrent de coups et mirent leurs maisons à sac. Les nouvelles en sont parvenues à Mossoul, où Salikh Zeki Pacha était alors vali. C'était un homme intelligent. Il déclara : « Ne craignez rien, je les repousserai facilement, et par un procédé de maître. » Quand les troupes de Mahdi furent à trois heures de Mossoul, le vali donna l'ordre à la garnison de se tenir prête, de préparer les canons à toutes les portes de la ville et de rester sur le qui-vive. « Quant à moi, dit-il, j'irai à la rencontre de Mahdi avec quelques gendarmes. »

Quand il parvint jusqu'aux mahdistes, il vit que leurs fusils ne valaient rien ; ils étaient vieux et de différents modèles. Le vali souhaita la bienvenue à Cheikh Mohammed, lui dit qu'il attendait son avènement depuis longtemps et qu'il s'estimait très heureux que cet événement eût lieu pendant sa vie. Il ajouta que, à Mossoul, ses soldats étaient prêts à se joindre à Mahdi et à

(1) En 1883 (cf. plus haut, p. 149, note 2 de la première colonne).

marcher
rien. « S
vous. » C
tout réjou
très bon
main. »
s'approch
main et l
dit : « Co
m'accepte
la situati
en fait d
moi. » C
ne ferai
tes dirent
leur dépl
de chang
sant que
coiffure d
ordonne
de coton
au Vali.
chercher
suis plus
de Mahdi
quelques
tout d'un
rait peun
maison a
pour la t
ties et qu
soldats se
et ne lève
Le Cheik
sortir qu
leur ferai
de Hamid
les consei
ses homm
en march
adeptes
avons pr
Ils rest
dats turc
possible
les habit
le Cheik
sent leurs
serait lon
hommes
nes, sans
Ne voi
et les ha
arrètent,
Mohamm
dour-Rah
dans une
gre. On
situation
boulous-C
aucun es

(1) Péjora

(2) Tripol

marcher avec lui contre ce Hamidouk (1) de rien. « Si vous le permettez, j'irai aussi avec vous. » Cheikh Mohammed fut très content et tout réjoui. Il dit à ses adeptes : « Ce vali est un très bon musulman ; vous devez lui baiser la main. » Avec joie et force hurlements, tous s'approchèrent donc du vali, lui baisèrent la main et lui rendirent les honneurs. Alors le Vali dit : « Comme Votre Sainteté le Mahdi a daigné m'accepter et que je suis plus au courant de la situation, je le prie de ne rien entreprendre en fait de guerre sans conseil préalable avec moi. » Cheikh Mohammed dit : « Mais oui, je ne ferai rien sans avoir votre avis. » Ses adeptes dirent que le fez rouge sur la tête du Vali leur déplaisait et qu'ils priaient S. Exc. le Vali de changer sa coiffure. Le Vali y consentit en disant que c'était à contre-cœur qu'il portait la coiffure de ces « chiens de Turcs » ; « que Mahdi ordonne et j'obéirai ». Mahdi dit qu'un turban de cotonnade avec un châle rouge irait très bien au Vali. Celui-ci, aussitôt, envoya un gendarme chercher cette coiffure et s'en coiffa. « Je ne suis plus vali, je suis le plus humble serviteur de Mahdi. » ajouta-t-il. Puis il expliqua que, si quelques milliers de Kurdes armés apparaissaient tout d'un coup dans la ville, sa population aurait peur. Il proposa que Mahdi vînt dans sa maison avec quelques hommes vénérables, et, pour la troupe, qu'elle se divisât en trois parties et qu'elle serait logée dans les casernes. « Les soldats sont désormais les serviteurs de Mahdi et ne lèveront pas leur doigt pour Hamidouk. » Le Cheikh fut de l'avis du Vali, qui lui fit ressortir que, jusqu'à Constantinople, personne ne leur ferait la guerre ; comme tous sont ennemis de Hamidouk, tous obéiront à Mahdi. Bref, tous les conseils du Vali furent acceptés par Mahdi et ses hommes. Sans aucun soupçon, ils se mirent en marche d'après les indications du Vali. Les adeptes criaient : « Al-hamdou-lillah, nous avons pris Mossoul sans bataille. »

Ils restèrent deux ou trois jours parmi les soldats turcs, qui leur témoignaient tout le respect possible. Ils crurent que le Vali, les soldats et les habitants étaient tous avec eux. Le Vali pria le Cheikh d'ordonner que ses hommes donnassent leurs vêtements à laver avant le voyage, qui serait long et dur. Le Cheikh y consentit, et ses hommes se déshabillèrent tous dans les casernes, sans aucune arrière-pensée.

Ne voilà-t-il pas que, tout à coup, les soldats et les habitants entourent les « murides », les arrêtent, leur prennent leurs armes ? Cheikh Mohammed fut appréhendé avec le « faqih » Abdour-Rahman et Mouhi Tchitcho, et emprisonné dans une maison de trois étages au bord du Tigre. On fit un rapport à Constantinople sur la situation. L'ordre fut de les bannir tous à Taraboulous-Ghard (2). Le Cheikh vit qu'il n'y avait aucun espoir de se sauver et dit à ses compa-

gnons de réclusion : « Nous ne pouvons pas nous sauver autrement qu'en nous jetant dans le Tigre par la fenêtre. Si nous nous noyons, nous serons tranquilles une fois pour toutes ; sinon, tant mieux. » Bref, ils nouèrent ensemble leurs ceintures (1) les attachèrent à la fenêtre et, à minuit, l'un après l'autre, descendirent dans le fleuve. C'était le printemps à cette époque, il y avait la crue, mais les gens de Barzan nagent mieux que les poissons et ne craignent pas l'eau. Tous les trois traversèrent le fleuve à la nage. Ils prirent avec eux les chemises et les caleçons et, ainsi habillés, allèrent à Zibar et à Chirvan. Pendant un an ils se cachèrent et on ignora leur sort. Les « murides » furent déportés à Tripoli et au Yémen ; après quelque temps de bannissement, certains, par groupes de quelques hommes à la fois, se sauvèrent et rejoignirent leur pays. Mais la majeure partie resta en exil et jusqu'à présent on ignore s'ils sont morts ou vivants.

Dans cet état de dispersion, ils ne pensèrent même plus au nom de Mahdi et pendant plusieurs années personne à Zibari, Chirvani et Mizouri n'osa mentionner le « tariqat ». Mais avec le temps, peu à peu, on commença à nouveau de songer au tariqat en cachette et avec des précautions. Le Kaïmaïkam de Zibar, Chevki Effendi, était plutôt ami des Kurdes et il fit en sorte que Cheikh Mohammed ne fût pas inquiété par le gouvernement. D'ailleurs, Cheikh Mohammed changea de conduite ; il ne fit rien contre les autorités établies et, pendant trente ans environ, il put encore s'occuper d'« *irchad* » (propager la doctrine ; littéralement : *diriger sur la voie droite*). Ses « murides » se permettaient quelquefois des sévices contre les « oulémas », les insultaient, mais dès que Cheikh Mohammed en avait connaissance, il les punissait.

Sur ces entrefaites, Cheikh Mohammed devint l'ennemi de Cheikh Bedjili, et il y eut beaucoup de victimes dans les tribus de Zibari et Sourtchi. Cette rivalité entre les deux Cheikhs et leurs tribus fut apaisée par Cheikh Mohammed Siddik de Nehri (2). Malheureusement, à son tour, ce Cheikh puissant jeta son dévolu sur Zibar et Mizouri. Ces tribus ne voulurent pas se soumettre. La guerre s'en suivit et les relations de Cheikh Mohammed Siddik et de Cheikh Mohammed de Barzan se gâtèrent. Il y eut beaucoup de rencontres armées. Une fois, Cheikh Mohammed Siddik attaqua Barzan et détruisit tout. Cheikh Mohammed fut obligé de se sauver à Ravandyz. Le gouvernement prit sa défense et le renvoya à Barzan. Il se vengea alors et infligea une défaite aux hommes de Cheikh Mohammed Siddik, mais il mourut bientôt après. Cheikh Mohammed Siddik en fut très content. Quand le fils de

(1) On connaît la longueur d'une ceinture Kurde.

(2) Fils du Cheikh Obeidoullah déjà mentionné. Pendant la guerre et l'occupation russe de Nehri, ce fut la veuve de Cheikh Siddik, Mariam Khanoum, qui gouverna cette région, avec cette dignité et cette habileté dont font preuve les grandes dames kurdes dans de telles circonstances.

(1) Péjoratif Kurde pour Namid.

(2) Tripoli.

Cheikh Mohammed, Cheikh Abdoussalam Sani (le second), prit la place de son père et commença l'« *irchad* », il était tout jeune et très peu instruit.

Cheikh Abdoussalam II, dès qu'il eut succédé à son père, essaya d'attirer les oulémas, en disant que son père avait eu tort de permettre les persécutions dont ils étaient l'objet. « Toutes les communautés religieuses doivent respecter leur clergé. Je suis jeune et ignorant, j'ai besoin d'un molla pour me donner les leçons. » C'est Molla Ahmed Effendi d'Akra qui devint ainsi son professeur. En deux ou trois ans, le jeune Cheikh put être compté comme un demi-molla ; en tous cas, il en savait déjà plus que son père. Il était très beau. Tous les notables des tribus reconnurent son autorité et lui apportèrent de beaux présents pour gagner sa sympathie. Il disait toujours au peuple : « Soyez unis. Personne ne pourra vous nuire si vous êtes solidaires les uns des autres ; sinon, vous serez soumis à tous comme *une natte sous un tapis*. » Ces paroles bienveillantes firent que les tribus Zibari, Chirvani, Mizouri, Baradosti, Rekani et Guirdi (1) lui étaient dévouées. Il divisa son temps en trois parties : il en consacra une à son instruction, l'autre à l'« *irchad* », la troisième aux affaires temporelles des tribus. Son voisin Cheikh Mohammed Siddik avait été très content de la mort de son père, Cheikh Mohammed, mais, en voyant le progrès du Cheikh Abdoussalam II, il en devint envieux. Pourtant il ne put l'amoindrir par aucun moyen et les choses en étaient là quand lui-même mourut, remplacé par son fils Seiyed Ta II. Cheikh Abdoussalam II lui fit savoir que leurs grands-pères avaient été amis et que de même leurs pères, bien qu'il y eût eu quelques discordes entre eux, avaient été amis : « Je te prie, oublions le passé et soyons amis ». Seiyed Ta ne le refusa pas et ils devinrent amis. Ils ne se voyaient pas personnellement, mais se témoignaient leur amitié par des messages et des intermédiaires.

Après le détronement du sultan Abdoul Hamid et l'établissement de la Constitution ottomane, le vali de Mossoul fut le général de division Fazyl Pacha (2). Il invita Cheikh Abdoussalam II à venir le voir à Mossoul. De Mossoul, d'Akra et d'Amadia, les amis du Cheikh le prévinrent de ne pas se fier au vali, parce que le gouvernement voulait l'arrêter. Le Cheikh refusa donc l'invitation du vali, le priant de lui faire savoir quelle était l'affaire qui nécessitait sa venue. Fazyl Pacha comprit que le Cheikh ne viendrait pas. Il rassembla alors 6.000 soldats et, avec six canons, les fit marcher sur Akra. De là, il envoya dire que, si le Cheikh ne venait pas, il détruirait Barzan, sa résidence. Le Cheikh répondit qu'il ne viendrait pas et envoya une balle

(1) Les *Baradosti* habitent le mahal de Dechte Barazguir de la Kaza de Rawandouz ; et les *Rekani* le mahal du même nom dans la Kaza d'Amadia.

(2) Mohammed Fazyl Pacha a effectivement été vali de Mossoul en 1907.

de Martini dans l'enveloppe adressée au Pacha, en l'accompagnant de cette phrase : « Je ne tiens pas à ma vie ; à partir de ce message les relations entre moi et les roumis ne se feront qu'à coups de fusil ; fais ce que tu veux et que la paix soit sur nous ». Fazyl Pacha ordonna aux tribus de Sourtchi, Hochnave, Balek, Mamach et Ouchnou (1) de le rejoindre pour combattre les « murides » du Cheikh Abdoussalam II. On sait qu'à cette époque les Mamach et les tribus d'Ouchnou étaient sous l'autorité ottomane (2) ; c'est pourquoi Karani Agha Mamach et Soleiman Khan d'Ouchnou (3) obéirent et vinrent avec leurs hommes.

Les combats durèrent tout un mois et beaucoup d'askers furent tués. Finalement, à bout de munitions, les Murides furent vaincus et se dispersèrent. Cheikh Abdoussalam II se réfugia d'abord sur la montagne de Huré (près de Barzan), mais comme il n'y était pas en sécurité, il changea de costume et s'enfuit à Tiari et au Tkhoub, chez les sujets de Mar Chimoun Effendi (4). Quant aux tribus qui lui étaient fidèles, elles firent en partie leur soumission aux Turcs et, après avoir reçu le pardon, revinrent chez elles ; elles furent en partie faites prisonnières et on les emmena à Mossoul.

Un des officiers turcs, Savfet Bek, à l'insu de Fazyl Pacha, écrivit à Constantinople que, selon lui, pour la gloire de la Constitution, il faudrait pardonner à Cheikh Abdoussalam II et à ses adeptes et leur permettre de revenir à Barzan et d'y prier pour le salut des nouveaux dirigeants. Il obtint la grâce du Cheikh et de ses adeptes et fit savoir que le Cheikh pouvait rentrer tranquillement chez lui. Cheikh Abdoussalam II vint alors dans le village Bab Séfan, dans la tribu de Mizouri Juri et, de là, envoya dire à Savfet Bek qu'il n'osait pas aller à Barzan et qu'il le priait de venir et de lui parler pour le rassurer. Savfet Bek reçut ce message alors qu'il se trouvait à Barzan, tandis que Fazyl Pacha était à Akra. Il demanda à Fazyl Pacha s'il devait aller voir le Cheikh ou non. Comme Fazyl Pacha ne désirait pas le retour du Cheikh à Barzan, il répondit à Savfet Bek que le Cheikh devait rentrer de son propre gré. « Ces Kurdes sont des sauvages et des fous, ils peuvent l'arrêter ; n'y va pas, mais envoie-lui sa grâce par deux gendarmes. S'il y prête foi, tant mieux ; sinon, qu'il aille au diable ! » Savfet Bek fut fâché de cette réponse, mais il ne put rien faire contre l'ordre de Fazyl Pacha. Il l'exécuta donc

(1) Les *Sourtchi* habitent le mahal d'Akra ; les *Hochnave* le mahal Betvata près de Koi Sandjak ; les *Balek* le mahal Velach, dans la Kaza de Rawandouz.

(2) On se rappelle les empiètements turcs sur le territoire persan en 1906 et plus tard. Fin y fut mise en 1911 et la frontière fut définitivement délimitée à la veille de la guerre.

(3) Pendant la guerre, Karani Agha, gratifié même du titre de Pacha par les Turcs, s'était joint à eux et a pris une part active à la Guerre Sainte. Quant à Souleiman Khan Mansour-oul-Memalik il a eu une politique beaucoup plus conciliante à l'égard des Russes. J'ai gardé de très bons souvenirs de ce chef Kurde, fin lettré et agréable causeur.

(4) Patriarche des Nestoriens.

et envo
darmes
ne fut
mes ne
fet Bek
pondit
remerc
pardon
mais,
son à
venir n
au pri
est tou
tés. «
ve du
meilleu
la erre
ses con
talité
Consta
recom
quille
mécon
tantinc
reçu d
On ne
manda
vet Bel
si Fazy
défaill
nople
cha ».

Fazy
descen
Turcs
ligion
chan
kers d
ses et
ennem
tre mi

De l
res de
mes :
loi ; vo
dacieu
le Che
tirez c
de fair
voya
Bab Se

Avan
rappor
teur d
« Fazy
Bek es
nous r
qu'un
rester
avec l
divorc

(1) Sa
provoqu
caractèr
ces en

et envoya à Bab Sefan la grâce par deux gendarmes. Le Cheikh y vit une garantie, mais il ne fut pas entièrement convaincu. Les gendarmes ne purent pas lui expliquer pourquoi Savfet Bek lui-même n'était pas venu. Le Cheikh répondit donc à Savfet Bek dans ce sens, qu'il le remerciait beaucoup de sa bienveillance et du pardon qu'il lui avait obtenu du gouvernement; mais, comme l'hiver est proche et que sa maison à Barzan est incendiée, il ne peut pas y revenir maintenant et passera l'hiver à Bab Sefan; au printemps, *inchaallah*, il ira à Barzan. Il est toujours prêt à obéir aux ordres des autorités. « Mon cou n'est qu'un cheveu sous le glaive du Padichah d'Islam, le représentant du meilleur des Prophètes (*seyd-oul-mourselin*) sur la terre ». Savfet Bek prit cette réponse et, avec ses commentaires sur l'état du pays et la mentalité primitive de ses habitants, il l'envoya à Constantinople. On répondit de la capitale en recommandant à Fazyl Pacha de laisser tranquille Cheikh Abdoussalam II. Le Pacha en fut mécontent; il envoya un contre-rapport à Constantinople et y fit entendre que Savfet Bek avait reçu de l'argent du Cheikh pour le défendre. On ne répondit rien à Fazyl Pacha, mais on manda Savfet Bek à la capitale. En partant, Savfet Bek recommanda à Cheikh Abdoussalam II, si Fazyl Pacha l'attaquait, de lui résister sans défaillance; « je ferai comprendre à Constantinople que le vrai responsable, c'est Fazyl Pacha ». Savfet Bek partit pour Constantinople.

Fazyl Pacha, qui était un Tchetchène, de la descendance de Chamil Daghestani, dit : « Les Turcs sont sans honneur, ils vendraient leur religion pour quatre piastres (*bou tchar Kourouchan dini hô dforouchyn*). Il rassembla 400 askers de ses compatriotes tchetchènes, tcherkesses et arnaouds (Albanais), y ajouta des Kurdes ennemis du Cheikh et, avec deux canons et quatre mitrailleuses, marcha sur Barzan.

De Bab Sefan à Barzan, il y a environ six heures de chemin. Fazyl Pacha harangua ses hommes : « Vous n'êtes pas des Turcs sans foi ni loi; vous êtes tous des gens des tribus, des audacieux; j'espère que vous prendrez ou tuerez le Cheikh et ses adeptes et que vous les anéantirez d'un seul coup ». Les soldats promirent de faire de leur mieux. Bref, Fazyl Pacha envoya nuitamment ses soldats aux environs de Bab Sefan.

Avant leur départ, deux hommes partirent et rapportèrent tout au Cheikh. Le Cheikh avait autour de lui 300 hommes armés. Il leur dit : « Fazyl Pacha est mon grand ennemi. Savfet Bek est parti pour Constantinople; c'est l'hiver; nous ne pouvons fuir nulle part. Nous n'avons qu'un seul moyen d'agir : tant qu'un de nous restera, nous devons combattre pour mourir avec honneur ». Tous prêtèrent le serment de divorce (1). Le Cheikh prit lui-même un Mau-

ser et partit avec les siens. Il exigea une entière obéissance à son plan : « Tant que vous n'entendrez pas le coup de fusil, que personne ne tire. *Inchaallah*,* cette fois, avec l'aide de nos ancêtres, nous infligerons aux askers une telle défaite qu'elle leur servira d'exemple ! Tous ces Tcherkesses et autres connaîtront la valeur kurde et ne nous attaqueront plus sans prétexte ni raison. Que Fouzoul (1) sache que si 10 Kurdes mettent les genoux par terre (pour tirer), cent ânes tcherkesses et autres ne pourront pas les déplacer ». Bref, le Cheikh harangua les siens de son mieux.

Derrière le village de Bab Sefan, dans les montagnes, il y a un long défilé, étroit et profond. Les hommes furent placés des deux côtés de ce défilé. Le Cheikh alla à l'autre bout et dit : « Tant que les askers de Fazyl Pacha ne nous auront pas dépassés, nous ne ferons rien. » Les hommes se cachèrent derrière les rochers. Vers l'aube, les askers arrivèrent au défilé, qui était la seule voie d'accès praticable. Les artilleurs dirent que ce défilé était difficile pour les canons. « Il faut que les askers aillent jusqu'au village et alors nous tirerons d'ici; les Kurdes, effrayés, se sauveront et on les poursuivra ». Il en fut ainsi décidé, et les askers s'engagèrent dans le défilé. Il faisait encore sombre; la plupart des askers étaient déjà dans le défilé quand les Kurdes voulurent agir, mais le Cheikh fit patienter les siens : « Ils ne se doutent de rien, laissez-les s'engager complètement dans le défilé, et alors tirez par salves ». Quand tous les askers eurent dépassé l'entrée, le Cheikh ordonna de tirer; 300 fusils partirent d'un seul coup. Dans le défilé, les askers perdirent complètement la tête; ils ne savaient plus où fuir. Les Kurdes qui étaient avec eux comprirent le guet-apens et se sauvèrent par les montagnes des deux côtés : quelques askers les suivirent. Quant aux autres, ils « ont sifflé ». On fit 200 askers prisonniers. Les mains liées, on les mena à Bab Sefan et on les enferma dans la mosquée. L'artillerie commença à tirer, mais un canon éclata et rien ne résulta de ce feu d'artillerie. Les « fous » attaquèrent les canons, tuèrent ou firent prisonniers les artilleurs. Les « fous » (2) dirent : « Le canon éclaté doit être un bon croyant, il est béni de ne pas avoir fait la guerre au Cheikh; il est même *chêhid*, martyr ». Tous embrassèrent ce canon et l'emportèrent à Bab Sefan, où tout le monde l'embrassa. On précipita l'autre canon, l'infidèle, du haut des rochers, et il fut mis en morceaux, comme un « kafir », un sans foi qui osa faire la guerre au Cheikh et se montra aussi « fouzoul » (insolent) que Fazyl Pacha. De même, les artilleurs de la pièce qui éclata furent

dite *moumallal* (celui qui rend *halâl*, permis). Celle-ci consomme le mariage avec la divorcée, qui peut ainsi se remarier avec son premier époux. Kazi Fettah de Saoundj-Boulaq m'a été cité comme un maître incontestable, conduisant à bien ce genre de cérémonie qui nous paraît quelque peu bizarre.

(1) Jeu de mots : Fazyl veut dire parfait; fouzoul, insolent.

(2) Cf. *The Mad Molla* au Soudan anglo-égyptien qui, jadis, avait donné tant de mal à Gordon-Pacha.

(1) *Sound bé telak* est un serment qui, en cas de parjure, provoque le divorce de celui qui l'a prêté. Le Kurde, de caractère emporté, prête souvent ce serment. Les conséquences en sont réparées par le cadî au moyen d'une personne

tous grâciés et reçurent des cadeaux. On les accompagna vers Barzan et ils furent mis en liberté. Au contraire, les malheureux artilleurs du canon qui osa tirer furent fusillés devant tous les prisonniers. Les Kurdes leur expliquèrent qu'ils ne faisaient pas la guerre au gouvernement, mais à Fouzoul Pacha et « aux ânes de Daghestan », qu'ils pouvaient comparer leur vertu militaire à celle des Kurdes.

Après cet événement, le Cheikh s'empressa d'en avvertir son gendre Abdoul Aziz Agha, à Amadia, et l'invita à venir à Bab Sefan avec un bon scribe (*katib*) connaissant les lois. Abdoul Aziz vint donc à Bab Sefan avec un scribe expérimenté. Ils rédigèrent ensemble un rapport détaillé à Constantinople et expliquèrent que le Cheikh, se basant sur le pardon obtenu du Sultan, était venu à Bab Sefan et que, au printemps, il voulait se rendre à Barzan, à sa maison et y prier Allah pour le Gouvernement. A l'improviste, il fut attaqué par les Kurdes et par quelques gens du Daghestan envoyés par Fazyl Pacha. Il crut que c'était une attaque des Kurdes et se défendit et il apprit seulement après la bataille qu'il y avait aussi des askers. « Nous sommes très confus et nous vous demandons de nous pardonner et de remplacer Fazyl Pacha, qui est « un homme de tribu » dominé par l'envie et la vengeance. Envoyez un fonctionnaire impartial; celui-ci sera persuadé de notre obéissance et de notre fidélité ». Cette lettre fut expédiée d'Amadia.

Quand on la reçut à Constantinople, après une délibération en conseil où Safvet Bek appuya fortement les Kurdes, le pardon du Cheikh fut décidé. Pour Fazyl Pacha, on lui ordonna d'aller rejoindre son poste à Mossoul. Celui-ci fut très aigri de la tournure qu'avaient prise les choses. Il envoya quelques notables d'Akra chez le Cheikh pour le prier de relaxer les prisonniers. Le Cheikh dit qu'il n'avait rien contre eux; mais, puisque ces ânes lui ont fait la guerre contre le désir du gouvernement, comme le prouve le pardon parvenu de Constantinople, il faut que Fazyl Pacha les rachète. Fazyl Pacha dut s'exécuter et envoya 200 livres turques au Cheikh, qui lâcha « les ânes » contre cette somme. Par contre, il s'obstina dans le refus de remettre les armes. « Les bonnes armes sont pour les bons guerriers, les mauvaises pour les mauvais », et il remit aux envoyés quelques vilains fusils faits à Maraga (1) et à Souleimanieh. Quand Fazyl Pacha vit ces armes, il en devint encore plus contrarié. Il maudit les Turcs et, arrivé à Mossoul, donna sa démission de vali et se retira à Bagdad comme simple général de division (2).

(1) Bourgade à l'est du lac d'Ourmiah, obscure à présent, jadis capitale des souverains mongols. C'est là que se trouvait l'observatoire de Omari Khevâm, astronome et poète célèbre. Quelques armuriers y fabriquent des fusils plus dangereux pour le tireur que pour celui qu'il vise. Nous savons, d'ailleurs, qu'un air martial et des cartouchières en bandoulière suffisaient souvent en Perse. C'est un peuple si fin!

(2) Il périt sur le champ de bataille près de Bassora, pendant la guerre.

Au commencement du printemps, le Cheikh vint à Barzan, restaura sa maison, fonda une école pour les enfants et demanda un instituteur au gouvernement, qui lui en envoya un de Mossoul. On envoya aussi à Barzan, pour surveiller le Cheikh et ses « murides », un « kaïmakam », Housni Effendi, avec 10 gendarmes.

Pendant deux ans, la conduite du Cheikh fut irréprochable et il exécuta tous les ordres du gouvernement. Ses relations avec Cheikh Ta II furent également bonnes et amicales. Sur ces entrefaites, Cheikh Abdoul Qader, l'oncle de Seiyed Ta, s'en vint de Constantinople et ses relations avec son neveu s'envenimèrent. On accusa Seiyed Ta auprès des autorités et il fut renvoyé à Constantinople. Il se sauva de là-bas, vint à Novorossiisk et, protégé par les Russes, apparut à Ourmiah. On lui fixa comme domicile le village de Rajan, dans le district de Merguever. Cheikh Abdoussalam II lui envoya des messages et l'adjura de maintenir de bonnes relations avec les Russes. « Les Turcs ne sont pas sûrs, le jour peut bientôt venir que les Kurdes auront besoin d'un appui puissant et il faut s'en ménager un chez les Russes ».

Les conseils de Cheikh Abdoussalam II ne demeurèrent pas ignorés des Turcs. Fazyl Pacha, qui aspirait toujours à la perte du Cheikh, ne cessait d'écrire des rapports contre lui et contre Safvet Bek. Ce dernier en eut vent, revint en cachette de Constantinople à Barzan et dit au Cheikh qu'il ne devait pas se fier au gouvernement turc, que celui-ci n'a ni honneur, ni pitié et ne reconnaît pas les services et la fidélité. « Allons-nous en tous les deux chez les Russes, abouchons-nous avec Seiyed Ta et Abdourrezak Bek (1). Si nous arrivons à obtenir la protection du gouvernement russe, tant mieux pour notre peuple; sinon, il faudra aller chez les Anglais ou nous adresser à n'importe quelle autre nation civilisée. Du côté turc, il n'y a rien à espérer pour nous. Je sais qu'on va de nouveau te mander à Mossoul et cette fois-ci on t'étranglera. Défends-toi tant que tu pourras; si tu ne le peux plus, sauve-toi chez les Russes ».

Ces conseils, une fois donnés, Safvet Bek partit pour Ourmiah, puis passa de là en Russie, et on ne sait pas ce qu'il est devenu.

Ses prévisions furent justes. On manda le Cheikh à Mossoul; il refusa d'y aller. Les askers furent renvoyés à Barzan au printemps. On battit un mois, beaucoup d'askers furent tués. A la fin, le Cheikh et ses proches s'en allèrent à Ourmiah et entrèrent en relations avec les Russes. On pria le Cheikh d'aller à Tiflis. Il s'y ren-

(1) Abdourrezak Bek était de la famille princière de Bedyr Khan Bek, qui gouverna la tribu puissante de Bohtan dans le district de Djezireh. On se rappelle que Badyr Khan Bek se souleva contre les Turcs sous le règne d'Abdoul Medjid. Abdourrezak eut des velléités de fonder une principauté kurde. Pendant la guerre, il fut étranglé à Mossoul, en prison. A noter ici que, dans la tribu de Bohtan, le namaz du vendredi ne se faisait pas au nom du calife de Stamboul, tenu pour un usurpateur. On priait pour le dernier Abbasside, dont le drapeau noir, dit-on, est encore conservé dans cette tribu.

dit, vit
adeptes
chez Se
à Tauri

Puis
pour lu
aux Per
raisons
contrari
mois, e
Ou bien
Tures e
bien no
une for
trer à B

Le Cl
il ne le
me cach
vivre da
der pa
quelque
tôt à M
radost C

Le m
les intri
et puis
suivit d
et dit :
Tures »
pondit-c

Le Cl
dant un
voulut
Van, fit
verneme
des ren
apprêhe
bu des
Baro H
s'embus
du Chei
dos de
Arrivé à
ses hom
s'enfuit
Tchitch
amené à
du triste
s'en alla
le sort
des » fi
neur, et
dirent l

(1) Tous
limitrophe

(2) Une
de Kotou
la frontiè
chef des
borne à i
automne
dernier a
nommé go

(3) Ce M
Il avait é
salam à

dit, vit les autorités et revint à Ourmiâh. Ses adeptes furent placés à Merguever, sa famille chez Seiyed Ta à Rajan. Seiyed Ta était alors à Tauris pour les affaires de ses propriétés.

Puis on déclara au Cheikh que mieux valait pour lui se cacher, car les Turcs demandaient aux Persans l'extradition des émigrés. Pour des raisons politiques, on ne voulait pas maintenant contrarier les Turcs. « Patientez deux ou trois mois, conseilla-t-on au Cheikh, on verra après. Ou bien nous (Russes) serons très bien avec les Turcs et il sera facile d'obtenir ton pardon, ou bien nous serons ennemis et nous te donnerons une force armée avec laquelle tu pourras rentrer à Barzan sans te soucier des Turcs ».

Le Cheikh fut contrarié de ce conseil, mais il ne le fit pas voir. Il dit simplement : « Pour me cacher pendant trois mois, je ne pourrai pas vivre dans un endroit déterminé, je devrai rôder partout, ayant changé de costume, avec quelques serviteurs fidèles, tantôt à Rajan, tantôt à Merguever ou à Ouchnou, à Somaï, à Baradost (1), etc. ».

Le malheureux Cheikh n'était pas versé dans les intrigues politiques; c'était un simple Kurde, et puis le terme de sa mort était arrivé ! Il ne suivit donc pas les conseils qu'on lui donnait, et dit : « Je pense qu'on me livrera après aux Turcs ». — « Fais comme tu voudras » lui répondit-on alors.

Le Cheikh fit donc comme il l'entendait. Pendant un mois, il se promena un peu partout et voulut aller voir Simko. Djevded Bak, vali de Van, fit alors savoir aux Chekkaks (2) que le gouvernement ottoman promettait des décorations et des rentes viagères à celui qui tuerait ou qui appréhenderait le Cheikh. Il y avait dans la tribu des Chekkaks de Baradost et dans le clan de Baro Halo un certain Soufi Abdoulla Bek. Il s'embusqua avec cinq hommes sur le chemin du Cheikh. Ce dernier, sans soupçons, venait à dos de son mulet, accompagné de ses hommes. Arrivé à l'embuscade, une salve abattit trois de ses hommes, un autre fut blessé et le dernier s'enfuit. Ce dernier était Ali, fils de Mouhi Tchitcho (3). Le Cheikh fut fait prisonnier et amené à Van. Ali accourut à Rejan et y fit le récit du triste événement. Toute la famille du Cheikh s'en alla nuitamment en Turquie pour partager le sort de son chef. Les meilleurs des « murides » firent de même. Les Turcs, en tout honneur, envoyèrent le Cheikh à Mossoul et répandirent le bruit que le gouvernement lui avait

pardonné, qu'il lui avait fait don à Mossoul d'un « tekké » (couvent de derviches) où il pourrait s'occuper d'*irchad*. A ces nouvelles, les adeptes du Cheikh furent très contents; « leur intelligence était celle d'un ours; ils ne comprenaient pas qu'on leur donnait du miel empoisonné ».

Bref, beaucoup de notables s'en furent à Mossoul retrouver leur Cheikh. Quant aux simples, ils restèrent tranquilles dans leurs montagnes. Cela dura environ deux mois, puis, tout à coup, on vint chercher le Cheikh avec quatre notables de la part du vali. Le Cheikh ne se douta de rien jusqu'au moment où on l'amena devant la potence et où on le fit monter sur l'escabeau. Il demanda ce que cela signifiait; on lui répondit que c'était l'ordre du gouvernement. Ses cris et ses protestations furent inutiles. On le pendit, ainsi que ses quatre compagnons. Après l'exécution du Cheikh, les askers vinrent à Barzan et désarmèrent ses habitants qui demeurèrent comme de « simples paysans ».

Quant au traître Soufi Abdoulla, il resta longtemps à Van avec ses complices, attendant les récompenses. « Ils ne reçurent même pas un oignon ! » Ils se dirent : « Quel déshonneur avons-nous avalé ? » Djevdet Bek les consola : « Il ne vous reste qu'à vous bien rincer la bouche ». Ainsi ils furent malheureux chez les Roumis (Turcs) et, d'autre part, ils n'osèrent pas rentrer chez eux. « Ils ont arraché les épines croyant cueillir les fruits », mais ils ne savaient pas qu'après les épines il n'y a souvent que des épines !

La famille du Cheikh, c'est-à-dire sa femme, et les enfants et les deux frères du Cheikh, âgés de neuf et dix ans, se réfugia dans la tribu de Chirvani, au village de Biyé, où ils avaient une propriété qui leur permit de subsister.

L'ancien professeur du Cheikh, Molla Ahmed, fut obligé de passer l'hiver dans les montagnes, évitant les poursuites turques, mais il ne cessait pas de flétrir la conduite des Turcs infidèles vis-à-vis du Cheikh. « Tuez les Roumis », prêchait le Molla dans les villages où il venait pour s'approvisionner. « Nous ne devons tuer, ni les chrétiens, ni les juifs, qui ont leurs écrits, car le Qoran nous le défend, mais les Turcs qui se disent Musulmans n'ont rien de la foi islamique et ils disent que la constitution de Ahmed Midhat Pacha est meilleure que le Qoran. Tuez les Roumis ! Ce sont des vautours qui se réjouissent de la mort et de la charogne ! »

ANNEXE I

Généalogie de la famille de Cheikhs de Nehri, Sadaté Nehri
(Chemdinan Nawtchia, vilayet de Van)

Cette famille fait remonter ses origines à Cheikh Abdoul-Kader Guilani, dont le fils Cheikh Abdoul Aziz serait venu à Akra, pour y prêcher la doctrine qadri. Ce dernier y fut enterré et son tombeau sert encore de « zialet-gah ». Son fils Cheikh Abou Bekr vint s'établir dans la région de Hariki, au village de Stouni, où demeurèrent après lui

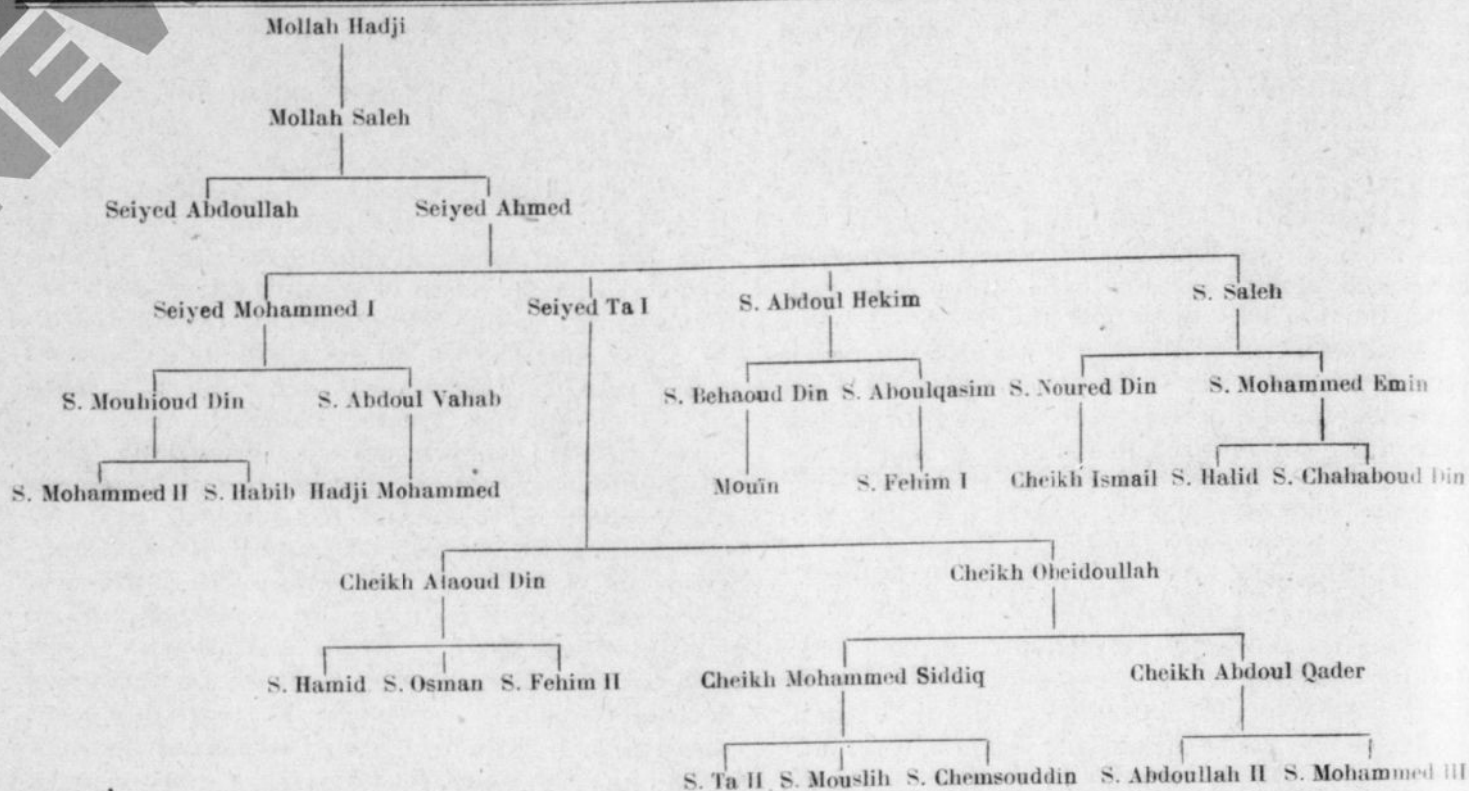
(1) Tous ces noms se rapportent à des districts persans limitrophes de la Turquie.

(2) Une forte tribu kurde qui habite en Perse les districts de Kotour, de Tchiarik et de Somaï-Baradost, le long de la frontière turco-persane. Ismaïl Agha Simko ou Smitko, chef des Chekkaks, mériterait à lui seul une histoire. Je me borne à indiquer ici que, battu par les troupes persanes en automne 1922, il s'enfuit en Turquie avec Seiyed Ta. Ce dernier a su gagner les sympathies des Anglais et même été nommé gouverneur à Rawandouz.

(3) Ce Mouhi Tchitcho était le serviteur fidèle de la famille. Il avait été emprisonné jadis avec le père de Cheikh Abdoussalam à Mossoul (cf. plus haut, p. 151).

son fils Cheikh Khaïdar, puis trois ou quatre générations. De là, au temps de Molla Hadji, la famille s'établit au village Mélaïan, à Khoumarou. Quelques générations y restèrent, comme aussi au village Démané Soufla jusqu'à

Mollah Saleh. C'est à partir de ses fils qu'on abandonna la doctrine qadri et qu'on embrassa celle de Naqchbendi. C'est de là aussi que date l'établissement à Nehri (chef-lieu de Chemdinan).



ANNEXE II

NOTE SUR MAWLANA HALID

Il y avait dans la région de Chahrizour (1) un simple Kurde qui, après avoir fini de suivre le cours dans un medresseh, devint Molla Halid et donna des leçons à Souleymanieh. Il eut un songe dans lequel il vit Cheikh Abdoullah Dehlevi comme un simple derviche. Il lui ordonna : « Ya Halid, pars en pèlerinage (*hadj*) ; tu verras dans Ka'ba un derviche tout comme moi, qui cherchera ses poux et les tuera ; ne te fâche pas, mais embrasse le par de son *aba* ; il t'aidera à atteindre ce que tu désires (2) ». Halid ne prêta pas d'attention à ce rêve et plusieurs années se passèrent.

Halid l'avait complètement oublié, quand il partit en pèlerinage et, dans Ka'ba, il vit le derviche qui tuait des poux sur soi. Halid se fâcha et lui fit une observation : « D'après quelles règles religieuses fais-tu cela, impudique ! » Le derviche ne lui fit que cette réponse : « Ya Halid, tu as oublié ton rêve ; si tu ne te rends pas à Delhi, long sera pour toi le chemin du salut ». Tout penaud, Halid revint à Souleymanieh et se prépara à ce long voyage. Les oulémas lui déconseillaient de le faire et lui disaient qu'il était déjà assez savant. Mais rien n'y fit et Halid partit.

Il visita sur son chemin Nehri où il y avait alors comme « moudarris » Seiyed Abdoullah de Chemdinan. Seiyed Abdoullah lui dit : « Pourquoi y vas-tu ? c'est inu-

(1) Mahal Chahrizour, sandjak de Souleymanieh, vilayet de Mossoul.

(2) On sait que, dans le soufisme, l'humiliation peut aller très loin. Voici, par exemple, un passage des *Studies in Islamic Mysticism*, de R. A. Nicholson, p. 16 : « One day, when I (c'est Abou Sa'id ibn Abi'l-Khayr Mekhneir qui parle ainsi) was riding on horseback, my horse dropped dung. Eager to gain a blessing, the people came and picked up the dung and smeared their heads and faces with it ».

tile ! ou bien, si c'est tellement nécessaire, je m'en irai avec toi ». La réponse de Halid fut les vers suivants, du poète persan :

*Edibé men djelissé men cheved der halguéyé rendan.
Be gouchech guer ressarém naleyé mestanéyé khodra*
c'est-à-dire : « Mon maître lui-même deviendra mon compagnon de table si je lui chuchote à l'oreille mes divagations d'ivrogne ».

Il partit pour Delhi, y resta quelques années près de Cheikh Abdoullah dans la solitude et le jeûne, fut consacré et retourna à Souleymanieh. Il devint mourchid de la doctrine Naqchbendi et sa popularité lui fit beaucoup de jaloux et d'ennemis, dont les plus influents étaient Cheikh Marouf de Souleymanieh et Molla Mahmed de Balek.

Ils raisonnaient ainsi contre le séjour de Maoulana Halid au Kurdistan : « Les Kurdes sont des gens simples et crédules ; ils commenceront à faire des donations généreuses aux couvents des Naqchbendis, et ceux-ci deviendront riches. Il en résultera un grand embarras, tant pour les affaires temporelles que pour les affaires religieuses. Les enfants de ces Cheikhs des Naqchbendis seront élevés dans l'aisance et le luxe, grâce à la richesse de leurs Pères. Ils élèveront une génération d'hommes orgueilleux et sûrs d'eux-mêmes, qui oublieront les principes des ancêtres et la vie simple. Les affaires religieuses seront reléguées au second plan ; ils seront portés à s'immiscer dans les affaires séculières et, avec leur titre de cheikhs, aspireront au pouvoir. En méusant de leur influence sur les simples, ils les feront dévier de la vraie religion et ne penseront qu'à les maintenir dans la peur et dans la soumission à l'égard d'eux-mêmes. Leurs plans égoïstes ne plairont pas au gouvernement ; il enverra des troupes au Kurdistan, où il ne restera ni tranquillité ni justice ».

Ainsi raisonnaient les ennemis de Maoulana Halid et ils arrivèrent à la conclusion qu'il fallait le tuer. « C'est

tout nat
homme b
seront fu
faut le tu
bahi wa
est fait
vais »

Bref
lui, com
pour Con
la capital
Arabie. «
moins su
trines ».
Mawlana
lehiye (fa
et juste,
profita pa

Fonctio

Les d
née per
fonctio
les dive
moins p
Siam pa

Le M
peu d'é
patriote
médecin
nexe des
architect
jouissen
cependa

1° Les
Majesté,
péens, d
fesseur à

2° La
ridique
Résidenc

Le Mir
te qu'un
d'ailleurs
América

L'Arm
tent auc
A la Mar
sen, Dar

L'influ
considéra
trouve p
une dou

tout naturel s'il est un méchant homme ; s'il est un homme bon, néanmoins les conséquences de son influence seront funestes pour le Kurdistan et, pour les prévenir, il faut le tuer de même, car *irtikab oud qabih li da'i l'aghahi wadjibou*, « un mauvais acte devient permis s'il est fait en vue de prévenir quelque chose de plus mauvais ».

Bref, on fit savoir cette décision à Mawlana Halid et lui, comme un homme juste, ne résista point et partit pour Constantinople. Le succès de son enseignement dans la capitale fit que les oulémas lui conseillèrent de partir en Arabie. « Les gens y sont fermes dans leur croyance et moins susceptibles de subir l'influence des nouvelles doctrines ». Après quelques années de prédication en Syrie, Mawlana Halid y mourut et son tombeau se trouve à Salehiye (faubourg de Damas) : « C'était un homme pieux et juste, mais la graine qu'il a semée au Kurdistan ne profita pas à ce pays ».

Fonctionnaires et Conseillers étrangers AU SIAM

Les divers annuaires parus au début de l'année permettent d'établir l'effectif actuel des fonctionnaires et « conseillers » étrangers dans les diverses administrations siamoises ; signe au moins partiel de la part d'influence détenue au Siam par les différentes nations.

**

Le Ministère de la Maison royale comprend peu d'étrangers. On n'y trouve que notre compatriote le D^r Poix (Phya Asvind Amnoueivej), médecin de Sa Majesté et, dans le service annexe des Beaux-Arts, un groupe de cinq Italiens, architectes, peintres ou sculpteurs, dont trois jouissent du titre d'officiers de la Cour. On peut cependant ranger aussi sous ce ministère :

1° Les Ecoles directement patronnées par Sa Majesté, et qui comptent cinq professeurs européens, dont notre compatriote, M. Nicolas, professeur à l'École des Pages ;

2° La Cassette Royale, dont le conseiller juridique est un Anglais et qui compte, pour les Résidences royales, un architecte italien.

Le Ministère des Affaires Etrangères ne compte qu'un Conseiller étranger, qui se trouve, d'ailleurs, depuis une trentaine d'années, un Américain.

L'Armée et le Ministère de la Guerre ne comptent aucun Conseiller, ni instructeur étranger. A la Marine, un seul étranger : l'amiral Thomson, Danois, Chef du Service hydrographique.

L'influence étrangère est au contraire très considérable au Ministère de la Justice. On y trouve plus d'une vingtaine d'Européens, dont une douzaine de Français. Quatre de nos com-

patriotes composent, presque à eux seuls, le Service de la Rédaction Législative, sous la direction de M. Guyon ; on compte en outre huit juges français, dont l'un, M. Duplatre, se trouve chargé, depuis le mois d'août dernier, d'organiser les études à la nouvelle Ecole de Droit. Deux jeunes professeurs français, non compris dans les chiffres ci-dessus, viennent d'arriver à Bangkok pour l'aider dans cette tâche.

L'influence anglaise est, au contraire, presque exclusive à l'Agriculture, qui, sur une trentaine d'Européens, ne compte qu'un Français, occupant une situation assez subordonnée à l'irrigation. Les gros emplois de ce Service, comme ceux du Service Immobilier, des Services des Pêcheries, des Mines, des Forêts, du Cadastre, sont dans les mains anglaises.

Les Chemins de fer royaux semblent beaucoup plus éclectiques. L'influence allemande y dominait avant la guerre. Détruite en 1917, elle n'a pas encore reparu, du moins dans le personnel dirigeant. Les Conseillers, ingénieurs et contremaîtres européens (une quarantaine en tout), sont Anglais, Italiens ou Danois. Un Danois est directeur général adjoint aux Postes et Télégraphes.

Un Anglais tient le poste important de Conseiller au Ministère des Finances. Le titulaire actuel, M. Williamson, après vingt-cinq ans de séjour au Siam, s'est tout récemment retiré, cédant la place à Sir Edward M. Cook, qui vient d'arriver à Bangkok. Cinq autres Conseillers anglais figurent dans divers services des Finances.

Les trois ou quatre Conseillers étrangers au Commerce sont également des Anglais.

Avec le Ministère de l'Intérieur, nous retrouvons au contraire un domaine tout à fait international. Les Services municipaux comptent plusieurs Français, dont l'un, M. Baudart, occupe l'important poste d'ingénieur de la ville, que ses talents spéciaux, et reconnus des Siamois, lui permettront sans doute de développer encore. Un nouvel ingénieur sortant de notre Ecole Centrale doit être engagé prochainement par cette même administration. L'important Service des Eaux, sous sa direction, compte deux ingénieurs français. La Section des Bâtiments compte huit Italiens. Le Service du Port, un Anglais et trois Danois. Le Service de l'Electricité, un Anglais. La Gendarmerie, sept Danois. L'Hygiène, six Américains et un Suisse. Le Conseiller de la Police est un Anglais. Deux autres Anglais opèrent sous ses ordres.

Les deux Conseillers généraux à l'Enseignement public sont également Anglais, et les maîtres européens des principales écoles sont Anglais aussi dans l'ensemble. Cependant, à l'Université Chulalongkorn vient d'être adjoint un jeune et actif professeur français, M. Bréal, petit-fils de M. Michel Bréal, chargé de la chaire de culture française. M. Coedès, membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient, est à la fois Conservateur de la Bibliothèque nationale et

Conseiller du Service Archéologique récemment fondé dans le cadre de cette Bibliothèque.

**

En résumé, l'influence anglaise domine encore dans presque tous les domaines. Elle se fortifie d'ailleurs de la position prépondérante tenue par les entreprises anglaises dans le commerce extérieur de Bangkok, les forêts du Nord et les mines du Sud. L'influence allemande, notable avant la guerre, n'a pas encore reparu dans les cadres administratifs; elle commence seulement à se faire sentir de nouveau sur le terrain commercial. Les Italiens comptent un assez grand nombre d'ingénieurs et d'architectes. Les Danois occupent dans les Services maritimes une situation importante, et qui se fortifie de la Direction, assumée par leurs compatriotes, d'un certain nombre d'entreprises mi-commerciales, mi officielles. Les Américains ont le Conseiller aux Affaires Etrangères et une grosse influence à l'Hygiène; leur action y est renforcée par l'important Institut Rockefeller, qui vient de prendre à Bangkok même la direction de l'Ecole de Médecine et qui entretient plusieurs « missions » en province.

Quant à notre participation à l'administration siamoise, elle s'est sensiblement étendue depuis trois ans. Elle comprend une part importante à la Justice, aux Services municipaux et à l'Enseignement (Ecole de Droit, M. Nicolas, M. Bréal et M. Coedès). Outre notre rôle dans l'administration de la justice, cette dernière part est particulièrement intéressante, parce qu'elle répond au sens traditionnel de notre influence au Siam, personnifiée, depuis 1662, par la Mission Catholique, évangélique, hospitalière et enseignante. Rappelons d'autre part que l'Institut Pasteur de Bangkok (dépendant de la Croix-Rouge Siamoise) est sous l'administration d'un Français, le docteur Léopold Robert, et que l'actif Directeur des Etudes à l'Ecole de Droit a organisé l'envoi à Grenoble d'un certain nombre de jeunes Siamois (actuellement une quinzaine) que ce stage en France rendra particulièrement aptes à recevoir un enseignement qui doit être et doit rester d'inspiration française.

Cependant, il serait extrêmement utile que notre influence intellectuelle au Siam se doublât d'une influence commerciale. Nous avons, à ce dernier point de vue, remporté récemment de remarquables succès (pont sur la Ménam, commande de chemins de fer, etc.); on peut espérer que le développement des relations avec l'Indochine donnera peu à peu à Saïgon, par rapport à Bangkok, une part de l'importance, actuellement tout à fait prépondérante, de Singapour et de Hongkong.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

Quelques notes sur Sun Yat Sen

Un des personnages que l'on trouve aux tout premiers débuts de la République chinoise, un des agitateurs qui, au cours des quinze dernières années, ont fait le plus parler d'eux, Sun Yat Sen, est mort à Pékin, le 11 mars dernier. Aussitôt, de toutes parts, chez ses compatriotes même les plus éloignés de ses idées, ç'a été un tribut unanime de regrets, non pas seulement en Chine, mais aussi en territoire peuplé par des blancs. Au Canada, à Victoria (Colombie britannique), à Toronto, à Winnipeg, ailleurs encore, des cortèges de centaines de Chinois ont processionné dans les rues et assisté à des cérémonies funèbres en l'honneur de Sun Yat Sen; à Paris, on sait quelle cérémonie commémorative eut lieu, le 5 avril, à l'Institut Océanographique. L'Asie française avait le devoir d'évoquer brièvement la physionomie de Sun Yat Sen et d'en apprécier l'œuvre; tel est le but des simples notes qui suivent (Rédaction).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici, d'après les manifestations de toutes sortes dont la mort de Sun Yat Sen a été l'occasion, le caractère à la fois nationaliste et bolchevique de l'œuvre du célèbre agitateur chinois; car il n'est pas téméraire d'affirmer avec l'agence Reuter, que les idées de Sun Yat Sen prendront de plus en plus racine dans la république chinoise.

Tous les Chinois font de lui un héros national. Ses funérailles ont été faites aux frais de l'État et des honneurs posthumes lui ont été largement rendus par la République « afin de montrer (dit l'éloge publié par le Président de la République) combien le Gouvernement apprécie les services éminents de l'homme que le Ciel vient de prendre si impitoyablement à son pays ». N'est-il pas, en effet, le père de la République? Comme le dit Touan Tsi Jouéi dans le même mandat présidentiel du 12 mars :

Il fut l'auteur de la révolution de 1911 et la mena à bonne fin. Malgré cela, il refusa le pouvoir, et même une place importante, mais il n'en continua pas moins à travailler au bien du pays avec énergie et sagesse, de sorte qu'il acquit l'admiration de la nation entière.

Depuis quarante ans, a de son côté, écrit Sun Yat Sen lui-même dans son testament, j'ai consacré mon temps à une révolution nationale, dont le but fut d'assurer la liberté de la Chine et son égalité. D'après mon expérience, je sais que, pour atteindre ces buts, nous devons engager les masses chinoises à collaborer avec les autres races du globe qui nous ont traités sur un pied d'égalité.

Nos lecteurs savent de reste de quelles races du globe Sun Yat Sen veut parler. A ceux qui l'ignoraient encore, les lettres officielles de condoléances du gouvernement soviétique l'apprendront très vite; elles ouvriraient les yeux des aveugles.

Les peuples de l'Union des Républiques Socialistes des Soviets (y peut-on lire) ont toujours suivi avec la plus profonde sympathie la lutte héroïque du peuple chinois sous

la condu
sa mort

Vers
mars, M

Les r
marxiste
dont l'ac
orientales

L'am
délégué
Schener
mémora
l'Institut
Quan
leurs co
ont dit
méritent
rains.

Tout

Beauc
rent Sun
dans la
fiance; le
un révolu
qu'il est
un héros
leurs du
blifront
désordre.

Le
citait ce

Quand
que Sun
tème de
résultat d
une conc
Chine et

A l'A
cet égar
avantage
mouven

Il im
dès son
Honolul
la Fran
un mét
tout un
M. Pi
Paris, il
Dépêche
frappé
apparten
douzaine
dépourv
écorce a
talisme,

(1) M.
la France
Kraevine,

la conduite de Sun Yat Sen et ils savent quelle perte est sa mort pour le peuple chinois.

Vers le même temps, dans les *Izvestia* du 17 mars, M. Zinovieff déclarait :

Les révolutionnaires nationalistes chinois se sont pas marxistes, mais ce sont les alliés naturels des Soviets dont l'action tend à se développer dans les nationalités orientales.

L'ambassadeur des Soviets à Paris, n'a-t-il pas délégué son premier secrétaire M. Vladimir Schenerhiy, dit Voline, à la cérémonie de commémoration tenue le 5 avril, dans la salle de l'Institut Océanographique (1) ?

Quant aux journaux japonais, ils ont exprimé leurs condoléances en termes sympathiques et ont dit que les services rendus par Sun Yat Sen méritent la reconnaissance de ses contemporains.

Tout autre est le ton de la presse anglaise.

Beaucoup d'étrangers, dit le *Times* du 12 mars, considèrent Sun Yat Sen comme un caractère sympathique, mais dans la pratique des affaires, il ne méritait pas la confiance; le mieux qu'on puisse dire de lui, c'est qu'il était un révolutionnaire entreprenant et travailleur. Maintenant qu'il est mort, les Chinois du monde entier vont en faire un héros, mais ceux qui ont souffert à Canton et ailleurs du gouvernement rapace dont il était le chef n'oublieront jamais qu'il est responsable en grande partie du désordre et de l'anarchie qui règnent dans son pays.

Le lendemain 13 mars, le journal anglais citait cette opinion autorisée :

Quand tout sera dit, quand tout aura été fait, il restera que Sun Yat Sen n'était qu'un rêveur de rêves. Son système de gouvernement, ses prétendues réformes sont le résultat de théories socialistes mal digérées, combinées avec une conception idéaliste et purement imaginaire de la Chine et des Chinois.

A l'Asie Française, on sait à quoi s'en tenir à cet égard. Mieux vaut donc ne pas insister davantage et retracer à grands traits la carrière mouvementée de Sun Yat Sen.

**

Il importe de noter ici, pour débiter, que dès son enfance, Sun Yat Sen fut un déraciné. Honolulu, Hongkong, le Japon, les États-Unis, la France ont vu successivement passer, comme un météore funèbre, cet agitateur, qui fut surtout un agité.

M. Pierre Mille, qui a parlé de son passage à Paris, il y a une vingtaine d'années, dans la *Dépêche Coloniale* du 17 mars, déclare avoir été frappé dès l'abord par ce fait que Sun Yat Sen appartenait délibérément au groupe d'une demi-douzaine de Chinois, qui furent totalement dépourvus de politesse. « Au-dessous d'une écorce assez grossière et superficielle d'occidentalisme, Sun Yat Sen avait gardé, explique-t-il, un

profond orgueil chinois. A chaque question qui lui était posée, il n'avait qu'une réponse, formulée avec un incomparable dédain : Nous avons quatre mille ans de plus que vous. »

Dès lors, en réalité, aucune objection n'avait de force à ses yeux. Les obstacles que devait rencontrer le socialisme en Chine, du fait de l'organisation de la famille chinoise, du culte des ancêtres, n'existaient pas pour lui. Il semblait qu'il ne s'en rendit pas compte. Et M. Pierre Mille d'ajouter en manière de conclusion :

Ce qu'il y a de plus beau, c'est que j'ai appris depuis qu'il ne pouvait parler le chinois qu'avec l'accent anglo-américain et qu'il était incapable de lire les caractères.

Tel était l'homme, qui, en 1911, en face de la dynastie mandchoue écroulée, dressa au milieu des incendies et des massacres, le premier simulacre de la République de Canton et de Nankin. L'abdication du petit empereur, en enlevant à Sun Yat Sen sa raison d'être, fit de lui le révolté qu'il est toujours resté depuis.

Bien que n'appartenant pas à la caste militaire, il a été le promoteur de toutes les guerres civiles qui ont ensanglanté la Chine depuis cette époque. Sans son appui moral et ses préparatifs de campagne contre la Vallée du Yangtze, Tchang Tso Lin eût-il osé, demande l'*Écho de Chine*, entreprendre la guerre contre le Tchili, qui fut le prélude des derniers conflits entre le Tchékiang et le Kiangsou ?

Partisan entêté de l'Allemagne, il s'opposa à l'entrée de la Chine dans le camp des alliés. Obligé de fuir, c'est pourtant dans la concession française de Changhaï qu'il trouva un refuge.

Dans ces dernières années, poussé par des besoins d'argent sans cesse croissants, il versa dans le soviétisme, ce qui lui permit de rançonner les riches commerçants de Canton. Ces faits sont trop récents pour qu'il soit besoin de les rappeler à cette place, et il n'est pas besoin de rappeler davantage que Sun Yat Sen prenait, malgré son scandaleux pouvoir, des précautions personnelles qui lui avaient fait donner par ses compatriotes le surnom de *Tigre de Papier*.

**

Est-il besoin d'en dire plus long pour conclusion de ces quelques traits que, jusqu'à l'extrême, Sun Yat Sen a été néfaste à son pays ? Pour des Européens, pour des blancs, le fait est absolument hors de doute; pour des jaunes — on l'a vu au début de ces notes — la manière de juger l'agitateur défunt est toute différente. C'est ce que montre de façon très nette, et en même temps quelque peu déconcertante pour nous, la fin de l'article consacré dans l'*Europe Nouvelle* du 28 mars, par Mlle Soumé Tcheng, à son maître et à son ami.

Sun, au moment de sa mort, a exprimé le désir d'être enterré sur la colline du Tigre, à Nankin. Considérant sa pensée dans le recul du temps, je me permettrai d'inter-

(1) M. Voline, qui avait parlé en termes désobligeants pour la France, a d'ailleurs été relevé de ses fonctions par M. Krussine, sur plainte de M. Briand.

prêter ce vœu. Nankin fut le centre de la lutte et de la victoire, le lieu terme de la paix entre Nord et Sud. Nankin, c'est le cœur et le berceau de la Chine républicaine. Sun avait rompu depuis longtemps avec le gouvernement du Nord, jusqu'au jour récent de son arrivée à Pékin; réconcilié pour la seconde fois avec le Nord, il aperçut de nouveau la nécessité d'une unification de la Chine. La colline du Tigre est pour lui le point de départ et d'arrivée de cette unification. La volonté de Sun de reposer sur cette hauteur, dans la sérénité et la paix, représente pour nous un symbole : le grand symbole de l'unité chinoise.

B.

VARIÉTÉS

CHEZ LES NÉGRILLES DE LA PRESQU'ÎLE MALAISE

L'intérêt toujours croissant qui s'attache aux études ethnologiques a déterminé l'envoi par le Saint-Siège d'un missionnaire S. V. D., le Dr Schebesta, dans la presqu'île malaise, afin d'étudier les mœurs et les croyances des Négrilles disséminées dans les massifs boisés de l'intérieur. Cette enquête doit durer deux ans : elle sera fort limitée dans l'espace, se bornant à une tribu de la peuplade Semang, les Jahais, habitants du Haut Perak. L'objet même de l'étude est d'ailleurs, en quelque sorte, en voie de disparition : peu nombreux (300 environ) les Jahais tendent à se fondre par des mariages mixtes avec les autres tribus Semangs, déjà métissées elles-mêmes par des alliances avec les Sakais, autre peuple de petite taille n'appartenant pas à la race négrille.

L'auteur, bien que n'ayant pas encore terminé ses travaux, a exposé dans les *Etudes* (20 octobre 1924, t. 181, p. 206-221), les premiers résultats de ses recherches. Au point de vue social, il a constaté l'inexistence de toute organisation de tribu ou de clans : des familles isolées, fortement constituées sur la base d'une monogamie qui n'exclut pas toutefois le divorce, et n'ayant en commun qu'un dialecte et quelques traditions.

Au point de vue économique, ces groupes ne s'adonnent guère qu'à la chasse et à la cueillette des produits naturels : aussi vivent-elles sur la base d'un communisme familial tempéré par la propriété individuelle de quelques arbres (pour les hommes) ou d'objets usuels (pour les femmes). Une évolution d'ailleurs se dessine lentement : des Jahais commencent à cultiver quelques coins de forêt préalablement défrichés et, du nomadisme, tendent à la sédentarisation.

Les croyances religieuses ont retenu tout particulièrement l'attention du P. Schébesta. Elles paraissent un peu incohérentes... Un Dieu souverain, qui manifeste sa colère par la voix du tonnerre, et auquel on offre en sacrifice des gouttes de sang au moyen d'incisions faites au mollet : mais cette notion est plus ou moins mêlée de

traits anthropomorphiques et cette divinité très irritable ne sait, comme châtiment, que foudroyer les Jahais coupables... Après la mort, aucune sanction... l'âme s'échappe du crâne sous la forme d'un oiseau et revient rôder près du campement qui fut le sien, à la grande terreur des vivants... Néanmoins il existerait près du soleil couchant un paradis terrestre où règne un héros Jêgn, sorte de Noé semang.

Tous ces traits divers paraissent bien démontrer une série d'emprunts aux croyances des peuples environnants. La tendance qui pousse les Semangs à se mêler de plus en plus à leurs voisins rendait donc particulièrement opportune l'enquête du P. Schébesta, enquête qu'il continue en ce moment et qui ajoutera un nouveau chapitre à nos connaissances sur les Négrilles.

M. F.

Généralités

Les colonies asiatiques en Ukraine. — On sait que l'Ukraine possède un certain nombre de colonies asiatiques parmi les groupes ethniques qui vivent sur son territoire, des Arméniens et des Chinois notamment. Au mois d'août dernier, la Commission centrale des minorités nationales, institué auprès du Comité exécutif panukrainien a adopté une série de mesures tendant au développement du travail intellectuel au sein de ces groupes grâce à la diffusion de l'enseignement et de l'éducation parmi ceux qui les composent, exactement comme au sein des autres minorités nationales (Grecs, Moldaves, Bulgares, etc.); vivant sur le sol de la contrée.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Une mission économique japonaise. — Pendant le mois de février, une mission économique japonaise dirigée par le prince Yamagata a visité la colonie.

Arrivée le 3 à Haïphong, elle s'est rendue le même jour à Hanoï, où le prince Yamagata a, le lendemain, présenté au Gouverneur Général les membres de sa mission ; dans une courte allocution, il lui a renouvelé l'expression de la gratitude du Gouvernement et du peuple japonais pour l'aide apportée par l'Indochine au lendemain du tremblement de terre, lui a transmis les remerciements du Prince Régent pour les vœux et félicitations qu'il avait apportés au Japon à l'occasion de son mariage et a exprimé

l'espoir
et à res
et le Ja
ciant le
le souv
Japon
l'espoir
le mêm

La m
passés
cordiale
comme
europée
par le
Comm
sidence
au Thé

La r
biblioth
Orient,
ses pet
de Haï
plantat
24 heu

le 11
la rou
Hué où
d'Ann
et le R
et est

ners et
neur c
pon, p
palité,
visité
distille
loc, la
départ
La mi

par le
Supéri
ners s
Après
rentré
vrier

Par
dant l
chine,
ceux c
Ils dé
suivie
ses pr

En C
lien di
ne s'op
lien qu
essenti
me qu
rope, r
Orient.
de l'A
elle rep
lièrem

l'espoir que sa visite contribuerait à développer et à resserrer les liens d'amitiés entre la France et le Japon. Le Gouverneur Général, en remerciant le Prince Yamagata de sa visite, évoqua le souvenir inoubliable du séjour qu'il fit au Japon et de l'accueil qu'il y reçut et exprima l'espoir que la mission japonaise emporterait le même souvenir de son séjour en Indochine.

La mission, pendant les huit jours qu'elle a passés au Tonkin, a été l'objet de réceptions cordiales du Gouvernement, des corps élus, des commerçants et industriels, de la population européenne et indigène : grands dîners offerts par le Gouvernement Général, les Chambres de Commerce de Hanoï et de Haïphong et la Résidence supérieure du Tonkin ; soirée de gala au Théâtre Municipal, etc...

La mission a en outre visité le Musée et la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, la manufacture de tabacs d'Hanoï, diverses petites industries de Hadong, la cimenterie de Haïphong, les charbonnages de Hongay, une plantation de café, etc. Après une excursion de 24 heures en baie d'Along, elle a quitté Hanoï le 11 février, a parcouru l'Annam en suivant la route mandarine, a séjourné deux jours à Hué où elle a visité les tombeaux des Empereurs d'Annam et a été reçue par l'empereur Kai-dinh et le Résident Supérieur, s'est arrêtée à Tourane et est arrivée le 17 février à Saïgon où des dîners et réceptions ont été offerts par le Gouverneur de la Cochinchine, par le Consul du Japon, par la Chambre de Commerce, la Municipalité, le Syndicat de la presse. La mission a visité le port de Saïgon-Cholon, des rizeries, des distilleries, les plantations de Suzannah et d'Anloc, la station de T. S. F., l'Institut Pasteur. Le départ pour le Cambodge a eu lieu le 21 février. La mission japonaise a été reçue à Phnom-Penh par le roi du Cambodge Sisowath et le Résident Supérieur, qui offrirent en son honneur des dîners suivis de spectacles, de danses et de chants. Après une visite des ruines d'Angkor, elle est rentrée à Saïgon et a quitté cette ville le 27 février pour rentrer au Japon.

Parmi les nombreux discours prononcés pendant le séjour de la mission japonaise en Indochine, il y a lieu de retenir plus spécialement ceux qui ont été prononcés le 4 février à Hanoï. Ils définissent l'esprit dans lequel se sont poursuivies en Indochine les conversations officielles précédemment engagées à Tokio :

En Occident, a dit le Gouverneur général, libres de tout lien diplomatique que vous êtes, aucun de nos intérêts ne s'oppose aux vôtres. En Extrême-Orient, libres de tout lien que nous sommes également, aucun de vos intérêts essentiels et légitimes ne préjudicie aux nôtres. De même que vous pouvez nous prêter vos bons offices en Europe, nous pouvons vous prêter les nôtres en Extrême-Orient. L'Indochine, par sa position à l'extrême pointe de l'Asie, sur la mer de Chine et sur le Pacifique, où elle représente la France, est dans une situation particulièrement favorable pour faciliter, dans le cadre des ins-

tructions qui lui seront données par la Métropole, les rapports entre les deux pays.

Elle ne peut, en outre, perdre de vue que si des liens spéciaux d'affection filiale, d'intérêt national l'attachent à la Mère Patrie, elle se meut dans le milieu économique de l'Extrême-Orient. Les produits sont ceux réclamés par les peuples qui l'entourent. Certains d'entre eux ne peuvent se présenter avantageusement sur les marchés d'Europe en raison de l'éloignement et du prix du fret. Elle ne peut, d'autre part, prétendre vendre à ses voisins sans leur permettre en retour d'acheter chez elle. Aussi est-il indiscutable que, sans porter aucun préjudice ni au commerce métropolitain, ni au commerce indochinois, le Japon peut se faire une place en Indochine, en prélevant sa part sur le commerce étranger, qui représente encore 50 % des importations. Il est toutefois certain que le Japon devra consentir, en retour des concessions qui lui seront faites par notre Métropole, la seule qualifiée pour décider, des avantages spéciaux à l'Indochine et des avantages généraux au commerce français. Il est à espérer que les conversations qui vont ici continuer celles qui ont débuté à Tokio permettront de poursuivre favorablement une étude qui ne peut garder qu'un caractère tout officieux et préparer seulement les voies aux mesures et décisions que nos gouvernements respectifs croiront devoir prendre, le moment venu, pour servir au mieux leur politique générale.

Dans sa réponse, le prince Yamagata a affirmé les sentiments de sympathie du gouvernement japonais pour la France et pour l'Indochine, puis il a ajouté :

Ces sentiments, ai-je besoin de le dire ici, mon Gouvernement les partage avec la nation japonaise tout entière. Aussi, rien de ce qui peut leur assurer une base pratique solide, rien de ce qui est de nature à fortifier nos relations économiques avec l'Indochine, terre française, ne saurait laisser le Japon indifférent. Il est prêt, au contraire, à poursuivre l'examen d'un programme économique dont la réalisation ne pourrait que servir aux intérêts de l'Indochine et du Japon, tout en ajoutant encore à la cordialité des rapports existants entre l'Empire et la République.

Ce qui a été réalisé jusqu'ici dans ce domaine comporte bien des lacunes. Mais celles-ci, il faut le reconnaître, s'expliquent aisément. La vérité est que nous ne nous connaissons pas, ou pas assez...

En nous connaissant mieux, nous nous comprendrons mieux aussi et, pour ma part, je suis convaincu que, cette atmosphère de compréhension mutuelle une fois créée, ces échanges de vues commencés au Japon et poursuivis en Indochine ne pourront qu'aboutir un jour à un résultat conforme aux intérêts indochinois et japonais...

Ma mission (conclut le prince Yamagata) aura pleinement atteint son but, si elle rentre au pays avec la nette impression d'avoir coopéré, pendant son séjour sur le sol indochinois, à forger un nouvel anneau dans cette chaîne d'amitiés et de sympathies qui s'est établie depuis si longtemps entre le Japon et la France.

COCHINCHINE

Le 3^e concours de Paddy. — Nos lecteurs se souviennent que les concours de paddy ont été institués et ont fonctionné pour la première fois en 1923. Celui qui vient de se terminer est donc le troisième. Il recueillit un gros succès auprès des riziculteurs de Cochinchine.

Les efforts de l'Administration en vue de

L'amélioration des riz de Cochinchine donnent d'année en année de meilleurs résultats ; il est permis d'affirmer que la masse des riziculteurs s'y intéresse et comprend qu'il est de son intérêt de sélectionner les semences et d'obtenir de grosses quantités de la même variété. Néanmoins un certain nombre de riziculteurs hésitent encore à déclarer la totalité de semence de même qualité emmagasinée chez eux, craignant sans doute que l'Administration ne leur demande la cession de la totalité.

Toute défaillance n'a donc malheureusement pas disparu. L'efficacité de ces concours se trouve toutefois démontrée par l'amélioration générale constatée dans toutes les provinces; un fort mouvement se dessine de ce côté.

Les opérations du Jury, suivies de très près par les notables et les riziculteurs, les demandes d'explications pour les cotes données, etc., démontrent que, loin de s'en désintéresser, les indigènes cherchent à comprendre quels sont les éléments qui entrent en jeu pour le classement : homogénéité du grain, pureté, densité, beauté du riz, quantité de brisures à la meule, etc.

En résumé ces concours se traduisent par une amélioration très marquée et par une collaboration de la masse à la sélection des riz de Cochinchine, car elle comprend que cette amélioration lui est d'abord profitable.

Les concours, aussi rapprochés que possible de la récolte, eurent lieu aux dates suivantes :

Tanan 10 février.
Gocong 2 mars.
Rachgia, 4 mars.
Bentré 9 mars (Concours rizicole et séricicole).
Soctrang 16 mars.
Baclieu 17 mars.
Travinh, 19 mars.
Mytho, 23 mars.
Vinhleng, 30 mars.
Sadec 31 mars.
Canho 1^{er} avril.
Longxuyen 2 avril (Concours rizicole et séricicole).

Dans toutes les provinces des éliminations préalables furent faites dans les délégations, de façon à éviter des dérangements inutiles et à ne présenter au Jury que des échantillons ayant une certaine valeur.

Le Jury a examiné deux mille cinq cent quatre-vingt et un lots se répartissant comme suit :

Provinces	CATÉGORIES			Totaux
	A. Grains ronds	B. Grains longs	C. Variétés diverses	
Tanan.	149	33	11	193
Gocong.	74	—	—	74
Rachgia.	69	118	—	187
Bentré.	175	—	—	175
Sectrang.	155	110	16	281
Baclieu.	—	364	—	364
Travinh.	112	198	16	326
Mytho.	123	56	33	192
Vinhleng.	44	20	29	93
Sadec.	65	75	—	140
Cantho.	225	44	28	297
Longxuyen.	72	89	98	259
Totaux	1.263	1.087	231	2.581

Le Chef de la Station rizicole de Cantho, M. Huu, fit dans chaque province une conférence en annamite sur la sélection des riz, l'effort administratif, l'intérêt particulier et général des améliorations et sur la sériciculture. Les conférences, suivies avec beaucoup d'intérêt par un nombreux public, furent un véritable succès. De multiples explications furent demandées par les auditeurs.

Le trieur Marot à turbine fonctionna dans chaque province sous les yeux du public et les riziculteurs s'y intéressèrent vivement. Les trieurs leur seront d'ailleurs prêtés par les provinces et par les syndicats agricoles qui en ont fait l'acquisition. On peut affirmer que ces concours répondent largement à ce qui en était attendu. Ils constituent une efficace propagande en vue de l'amélioration des riz.

Soulignons tout particulièrement l'intérêt qu'y attachent les indigènes comprenant que ces manifestations ont pour but leur intérêt et l'intérêt général de la Cochinchine.

TONKIN

La foire de Hanoi. — A la fin de 1924, la foire de Hanoi a rouvert ses portes. La presse du Tonkin a longuement commenté cette intéressante manifestation de l'essor économique de la colonie. Sur un emplacement mieux aménagé que les années précédentes, des stands plus nombreux ont permis d'exposer les productions des divers pays de l'Indochine et des pays voisins. L'affluence des visiteurs a été plus considérable que par le passé. A tous les points de vue, la foire de 1924 marque un progrès qu'il y a lieu de signaler.

Nous détachons du discours prononcé le jour de l'inauguration par M. Grawitz, président de la Chambre de commerce, les quelques passages qui suivent. Ils montrent bien les efforts du Comité d'organisation pour élargir le programme de cette foire-exposition et pour en rendre plus efficaces les résultats :

La foire marque, sur la précédente, un progrès sensible.

En ce qui concerne la participation des différents pays de l'Union indochinoise, le Cambodge présente des échantillons de plateaux, de loupes pour l'ébénisterie, de nattes en jonc de très belle qualité, d'écaille de tortue, de fort beaux tissus du pays, de poisson salé et de tous les autres produits qu'il est en mesure d'exporter.

Le Laos expose des échantillons de textiles assurément fort intéressants, de résines diverses, de sticklaque, dont la production déjà importante tend à augmenter encore, de tabac avec lequel il a été procédé à des essais concluants et dont il peut être fait annuellement deux récoltes, de tissus laotiens que les indigènes peuvent fabriquer couramment et de divers autres produits pouvant donner lieu à un courant d'affaires immédiat.

L'Annam expose des échantillons de magnifiques soieries, d'étoffe, muong, de cannelle, de thé, de tabac, de coton brut, de sticklaque, d'articles sculptés de Donghoi, de jarres de Thanh-hoa, et bien d'autres encore, tous intéressants.

La Cochinchine expose des produits qui ont été tant avec l'étranger.

La visite exposée, les, celle et celle d'agriculture ressortissant, culier eût d'organiser un, p, sont des é, se trouvero

La participation encore que produits m, Malheureus, tense et no, dre. Nous, en nous m, merce de l

Les ind, participent, reconnaisse, qui sera d, la foire ser, Nous av, eifique de, leur a ma, elles.

En ce q, dochine, s, ont pu pa, suls de F, concours.

création de, coup mieu, seront à n, ments néce, échantillon

Le succè, obtenus m, précédentes

Les expo, les maison, ont été au, édifier des, sants étran, lippines, 3, a donc eu, 1923.

Le mont, tant, qui s, est évalué, demi de fi

La situ

— Nous, au rappo, Kouang-t

L'agric, sante sur, liceuse e

La Cochinchine, enfin, expose des échantillons de produits qui donnent lieu à un gros mouvement d'affaires tant avec les pays de l'Union qu'avec la métropole et avec l'étranger.

La visite des stands, où quelques provinces du Tonkin exposent les articles fabriqués par les artisans annamites, celle de l'exposition des petites industries indigènes et celle du stand que les Chambres de commerce et d'agriculture ont mis à la disposition de ceux de leurs ressortissants pour lesquels la location d'un stand particulier eût été trop onéreuse et de ceux à qui le Comité d'organisation s'est trouvé dans l'impossibilité d'en donner un, permet de constater aussi un réel progrès; ce sont des échantillons qui sont exposés et les acheteurs se trouveront en contact avec les producteurs.

La participation de la métropole est peu importante: encore que les négociants français exposent de nombreux produits métropolitains, il y a peut-être mieux à obtenir. Malheureusement la publicité est, en France, fort coûteuse et notre budget ne nous permet pas de l'entreprendre. Nous allons essayer de développer cette participation en nous mettant en rapport avec les Chambres de commerce de la métropole.

Les industriels et négociants français du Tonkin qui participent à la foire sont de plus en plus nombreux; ils reconnaissent l'intérêt qu'elle présente pour eux, intérêt qui sera de plus en plus grand au fur et à mesure que la foire sera plus fréquentée.

Nous avons demandé aux colonies françaises du Pacifique de participer cette année à la foire; le temps leur a manqué; nous continuons à correspondre avec elles.

En ce qui concerne les pays étrangers avoisinant l'Indochine, seuls le Japon, les Philippines et le Yunnan ont pu participer cette année à la foire. Tous les consuls de France nous ont donné très aimablement leur concours. Nous envisageons pour l'année prochaine la création de sous-comités qui, outre qu'ils seront beaucoup mieux placés que nous pour une propagande active, seront à même de donner immédiatement les renseignements nécessaires à tous ceux qui désireront envoyer des échantillons.

Le succès de la foire a été complet et les résultats obtenus montrent un progrès très net sur ceux des foires précédentes.

Les exposants indigènes ont atteint le chiffre de 1.716; les maisons ou sociétés françaises participant à la foire ont été au nombre de 52, et parmi elles neuf ont fait édifier des pavillons particuliers. Enfin il y a eu 62 exposants étrangers (18 du Japon, un du Siam, 12 des Philippines, 30 du Yunnan, un du reste de la Chine). Il y a donc eu, au total, 1.839 exposants, contre 1.345 en 1923.

Le montant des transactions, tant à terme qu'au comptant, qui se sont effectuées au cours de la foire de 1924 est évalué par le Comité d'organisation à trois millions et demi de francs environ.

KOUANG-TCHÉOU-WAN

La situation économique du territoire en 1924.

— Nous empruntons les renseignements suivants au rapport de l'Administrateur en chef de Kouang-tchéou-wan pour l'année 1924 :

L'agriculture est, en général, assez peu florissante sur le territoire, en raison de la nature siliceuse et ingrate de son sol. Grâce à leur pa-

tiante ténacité, les paysans chinois ont cependant établi des rizières, dont certaines donnent deux récoltes (au sixième et au onzième mois) et d'autres n'en produisent qu'une seule, complétée au sixième mois par une culture secondaire de patates. Le 26 septembre 1924, un typhon a rompu les digues, et les rizières riveraines ont été envahies par l'eau de la mer. La production de riz étant insuffisante, il a été nécessaire d'en importer de l'étranger.

Les habitants cultivent encore le sésame pour la consommation locale, l'arachide exporté sur Hong-Kong, la canne à sucre et surtout la patate, qui occupe de vastes surfaces et joue un rôle considérable, grâce à ses deux récoltes annuelles, dans l'alimentation du territoire.

L'industrie est arriérée et rudimentaire. Toutefois la fabrication indigène des nattes et sacs en jonc se développe rapidement dans les régions de Taïping et de Téomane, fournissant une exportation de 2.374.000 piastres, en progrès de 423.000 piastres sur l'année précédente.

Le sel est extrait de l'eau de mer soit par évaporation à ciel ouvert, soit dans des fours qui donnent des quantités moindres, mais un produit plus fin. Les indigènes commencent à construire des marais en ciment pour augmenter la quantité et la qualité du sel obtenu par évaporation à ciel ouvert.

Quelques huileries traitent le sésame et l'arachide à Potao, Taïping et Potsi. L'exportation d'huile a atteint 7.700 piastres en 1924.

La pêche est la principale industrie de la population de Nao-tcheou: les jonques du territoire vont se livrer à la pêche au large. Les poissons salés, puis séchés au soleil, sont destinés à la consommation locale ou exportés sur Hong-Kong.

Le commerce se fait avec le Tonkin et avec Hong-Kong. Du côté de Haïphong, les échanges ont atteint 246.642 piastres, dont 217.951 à l'importation et 28.691 à l'exportation; ces chiffres sont en diminution très nette sur ceux de 1923: du côté de Hong-Kong, l'importation a atteint 5.504.084 piastres et l'exportation 6.466.688 piastres, au total 11.970.772 piastres, soit un progrès très sensible sur l'année précédente.

Quant au mouvement maritime de 1924, il se répartit comme suit (total des entrées et des sorties): 53 vapeurs français (35.730 tonnes), 241 vapeurs étrangers (87.079 tonnes).

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Le Haut-Commissaire de France à la Messe Consulaire de Pâques. — On n'a pas oublié que le général Sarrail avait déclaré devoir assister

aux cérémonies religieuses officielles et entendre remplir ponctuellement tous les devoirs représentatifs de sa fonction de haut-commissaire; il a tenu parole et le jour de Pâques, en compagnie de M. Cayla, gouverneur du Grand-Liban, et de nombreuses personnalités civiles et militaires, s'est rendu à l'Eglise paroissiale latine de Beyrouth pour y assister à la Messe consulaire. Celle-ci a été célébrée conformément à la tradition, et, suivant la coutume traditionnelle aussi, le Délégué apostolique, Mgr Giannini, y a prononcé une allocution, dans laquelle il s'est félicité d'avoir à chanter à double titre l'*Alleluia* en ce dimanche de Pâques : en l'honneur de la résurrection du Sauveur d'abord, puis à l'occasion de la première entrée et réception protocolaire du nouveau représentant de la France au Grand-Liban et en Syrie dans l'Eglise paroissiale latine de Beyrouth. D'autre part, avant d'évoquer le souvenir des généraux Gouraud et Weygand et de souhaiter à leur successeur de mériter la reconnaissance des populations des pays sous mandat, Mgr Giannini s'est plu à montrer les origines et la signification des honneurs liturgiques rendus à Beyrouth au représentant officiel de la France. Il l'a fait dans des termes que les lecteurs de notre revue liront sûrement avec un vif intérêt.

C'est un usage, mon Général, plusieurs fois séculaire et consacré par la suprême autorité du Saint-Siège, que le Représentant de la France, à son arrivée dans ces pays du Levant, soit reçu solennellement à l'église par le clergé catholique et plus spécialement par le clergé des Missions latines. Le Gouvernement français, aussi bien que le Saint-Siège, insiste pour le maintien de ces vénérables traditions. J'en ai pour garant le Président du Conseil, M. Herriot, dans une lettre très aimable qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 4 mars dernier.

Nous étions seuls, autrefois, à fêter d'une manière publique l'heureux événement. Vous n'en ignorez pas la raison. Le Représentant de la France n'avait alors, en plus de ses fonctions communes aux représentants des autres Puissances, que son titre de protecteur officiel des intérêts catholiques dans ce pays. Ce titre lui valait le privilège de la réception solennelle de notre part à l'église. Mais ce n'était, en somme, qu'une fête de famille pour les catholiques, à laquelle n'avait rien à voir le reste de la population appartenant à d'autres groupements religieux.

Cependant, comme les missionnaires, marchant la main dans la main avec leur protecteur, faisaient sentir les effets de leur action bienfaisante à tous les éléments de la population, la France, en tant que Protectrice officielle du catholicisme, devenait logiquement la bienfaitrice de tous les habitants : et par le fait même son influence, toujours plus large et profonde, allait de jour en jour grandissant jusqu'au moment où le pays délivré de ses oppresseurs demanda son aide et obtint d'être placé sous son égide.

Dès lors, mon Général, comme je l'ai dit à vos illustres prédécesseurs, l'ancien protecteur attitré des catholiques est devenu le protecteur officiel, à titre égal, de tous les habitants du pays. Et voilà pourquoi nous ne devons plus être les seuls à fêter l'arrivée du représentant de la France. Voilà pourquoi cette même cérémonie religieuse que nous célébrerons tout à l'heure ne peut

plus être purement et simplement une fête de famille pour les seuls catholiques, mais elle doit être considérée comme la consécration et comme le couronnement de la fête de tout le monde.

A l'issue de la cérémonie, qui avait débuté par la *Marseillaise*, lors de l'arrivée du général Haut-Commissaire, et qui s'est terminée par le chant du *Te Deum*, le général s'est rendu dans les salons de la Paroisse pour y présenter au clergé ses vœux de bonne fête; puis il est parti pour Damas.

Le lendemain il s'est fait représenter par M. de Reffye, secrétaire général, à la cathédrale Maronite pour la célébration de la Messe épiscopale par Mgr Moubarak, puis, le mardi de Pâques, par le même délégué, à la cathédrale Saint-Elie des Grecs catholiques, pour la célébration de la Messe épiscopale par Mgr Cattan. Si M. Cayla, gouverneur du Grand-Liban, a assisté à la seconde de ces messes traditionnelles, il n'était pas présent à la première, où il n'avait pas été invité, par suite de dissensions qui avaient récemment surgi entre le Patriarche Maronite et lui-même.

On vient de voir, dans le passage cité plus haut de l'allocution de Mgr Giannini, que M. Herriot, alors ministre des Affaires étrangères, avait adressé au délégué apostolique, le 4 mars, une lettre dans laquelle il affirmait le souci du Gouvernement français pour le maintien des anciennes traditions. Il convient d'ajouter ici que M. Herriot a de même, un peu plus tard, écrit à S.B. le Patriarche Maronite une lettre dans laquelle il lui exprime ses sentiments d'hommage et de respect; la France, écrit-il, ne saurait oublier tout ce qu'elle doit au vénérable Patriarche lui-même et à la nation maronite, qu'il représente si dignement. Notons enfin que le général Sarraïl avait auparavant rendu à Mgr Hoyek à Békerké, le 30 mars, la visite qu'il avait reçue de lui dès le 7 janvier.

Mais ces lettres, ces visites, cette assistance à des cérémonies religieuses parviendront-elles à réparer la perte d'influence que certaines « erreurs de psychologie » (l'expression a été prononcée à la Chambre des Députés par le rapporteur même du budget) viennent de faire subir à la France? « A l'inauguration officielle de l'Eglise latine d'Alexandrie, on nous informe — écrivait le 17 février dernier l'*Echo d'Orient* — que le Consul de France non seulement n'a pas été invité, mais n'a même pas été avisé de la cérémonie. » Cette information, qui concerne un pays dont l'*Asie française* n'a pas à s'occuper, nous ne la reproduisons ici que sous réserves; dans le fait qu'il énonce ainsi, l'*Echo d'Orient* voit la conséquence du refus opposé par le général Sarraïl, le 4 janvier dernier, à l'invitation du R. P. Rémy (Cf. notre numéro de février, p. 83) et l'accomplissement de cette phrase, très brève, mais très grave dans sa brièveté, de la lettre adressée aussitôt après par le Délégué Apostolique au Haut-Commissaire de la République: « Le

privilège
n'en est

Contre
dans le
mois d'
très con
publiions
1925; rev
l'Etat du
Commiss

compléta

Le Gou
Vu les
tembre 19
Vu l'arr
Vu l'arr
Le Cons
Sous ré

ARR

Article
diciaires
Grand-Lib
se en Cor
écrit péri
informatio
l'autorité
du droit
bler, pour
publics.

Une dé
tère et p
suspension
que qui
écrit péri

Art. 2.
sion prév
mois d'en
cents livre

Les po
tre le di

En ou
aux dispo
police su

Art. 3.
sur l'ordr
tels que
ter attein
façon gén
et l'ordre

Art. 4.
niqué par

Vu
Le Haut

A par
texte de
mentair
testent
banais

privilege de la France a vecu. » Espérons qu'il n'en est pas effectivement ainsi.

Contre la liberté de la Presse. — En Syrie et dans le Grand-Liban ont été prises à la fin du mois d'avril des mesures restreignant de façon très considérable la liberté de la presse. Nous publions ici l'arrêté n° 3080, daté du 21 avril 1925, revêtu de la signature du gouverneur de l'Etat du Grand-Liban et approuvé par le Haut-Commissaire de France.

ARRETE, N° 3080

complétant l'arrêté N° 2464 sur le régime intérieur de la Presse

Le Gouverneur de l'Etat du Grand-Liban :

Vu les arrêtés N°s 318 du 31 août et 336 du 1^{er} septembre 1920;

Vu l'arrêté N° 1304 bis du 8 mars 1922;

Vu l'arrêté N° 32/S du 30 janvier 1925;

Le Conseil des Directeurs entendu;

Sous réserve de l'approbation du Haut-Commissaire :

ARRÊTE :

Article premier. — Sans préjudice des poursuites judiciaires déjà prévues par la loi, le Gouverneur du Grand-Liban pourra, par mesure de Gouvernement prise en Conseil des Directeurs, suspendre tout journal ou écrit périodique qui aura publié un ou plusieurs articles, informations ou dessins de nature à porter atteinte à l'autorité des pouvoirs publics par l'usage licencieux du droit de critique et d'une façon générale, à troubler, pour quelque motif que ce soit, la paix et l'ordre publics.

Une décision du Gouverneur ayant le même caractère et prise dans la même forme, pourra rendre cette suspension applicable à tout journal ou écrit périodique qui sera considéré comme substitué au journal ou écrit périodique déjà suspendu.

Art. 2. — Toute infraction aux mesures de suspension prévues ci-dessus est punie de quinze jours à six mois d'emprisonnement et d'une amende de cent à cinq cents livres.

Les poursuites seront intentées cumulativement contre le directeur, le propriétaire et l'imprimeur.

En outre les exemplaires publiés en contravention aux dispositions ci-dessus seront saisis par mesure de police sur l'ordre du Gouverneur.

Art. 3. — Pourront être saisis par mesure de police, sur l'ordre du Gouverneur, les écrits non périodiques, tels que tracts ou affiches, qui seront de nature à porter atteinte à l'autorité des pouvoirs publics et d'une façon générale, pour quelque motif que ce soit, la paix et l'ordre publics.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié ou communiqué partout où besoin sera.

Beyrouth, le 21 avril 1925.

Signé : CAYLA.

Vu et approuvé sub. N° 99 A. S. :

Le Haut-Commissaire de la République Française.

Signé : SARRAIL.

À partir du 24 avril, jour où ils ont publié le texte de cet arrêté en l'accompagnant de commentaires dans lesquels de nombreux blancs attestent l'activité de la censure, onze journaux libanais ont suspendu leur publication pendant

huit jours, en manière de protestation. Ces journaux sont les suivants :

Al-Ahwal (quotidien), *Al-Arz* (quotidien), *L'Orient* (quotidien français), *Le Réveil* (quotidien français), *Bayan*, *Dabbour*, *Dabbous*, *Fata-Arz*, *Gorbal*, *Haress*, *Maarad* (périodiques arabes).

Avant même la publication de cet arrêté, l'annonce de sa prochaine promulgation avait soulevé de vives protestations parmi les journalistes de l'Etat du Grand Liban, qui déclaraient ne voir aucune raison d'étendre à ce pays la mesure antilibérale prise quelques jours auparavant par le Conseil Représentatif syrien et s'étonner de voir approuver par le troisième haut-commissaire, contre la presse, une mesure contraire à tous les précédents. « Sous tous les régimes français successifs, écrivait l'un d'eux, la liberté de la presse a été de plus en plus élargie : la censure préalable fut abolie sous Gouraud, la censure du bureau de la presse cessa d'exister sous Weygand... Des mesures aussi exceptionnelles ne se prennent que dans les cas extrêmement graves d'état de siège ou de révolution ». En même temps, ce journal, le *Réveil*, de Beyrouth, prenait soin de publier chaque jour, pour bien affirmer son loyalisme français, cette déclaration très nette :

Notre devise « Grand-Liban, France et Mandat », notre attitude « française » vieille de vingt années veulent que nous nous efforcions de maintenir, ici, un Mandat net de toute erreur, une tradition qui ne se démente pas, une France inattaquable. Nous n'agissons que dans ce but, nous ne lutterons que pour cet idéal.

C'est à titre purement documentaire que nous donnons ici cette indication, ou encore que nous signalons le soin avec lequel, chaque jour aussi, tel autre journal libanais garantit l'exactitude des dépêches publiées par lui « sous toutes réserves des modifications apportées par l'Agent » de l'Agence Havas à Beyrouth.

M. Auguste Brunet en Syrie. — Incontestablement, les mesures prises contre la presse — et aussi sur bien d'autres points — depuis quelques mois ont créé en Syrie et au Liban un véritable malaise; elles sont en outre en opposition formelle avec l'esprit même du mandat. Le ministère des Affaires étrangères l'a compris, aussi a-t-il pris la résolution d'envoyer en Syrie M. Auguste Brunet, député de la Réunion, avec mission d'examiner, d'accord avec le général Sarrail, « certains problèmes d'ordre politique ou administratif intéressant l'exécution du mandat ». La liberté de la Presse est précisément un de ces problèmes, comme aussi les modifications susceptibles d'être apportées au statut des territoires placés sous le mandat français. Nous aurons, une fois connues les décisions prises, et peut-être même auparavant, à revenir sur ces questions.

Les troubles de Damas. — Au sortir de la Palestine, où les Sionistes lui ont partout ménagé un accueil triomphal pour le dédommager de l'hostilité que lui témoignaient les Arabes, lord Balfour s'est rendu en Syrie. On lui avait cependant conseillé de n'y pas venir, paraît-il ; mais il a refusé de tenir compte des avertissements qu'on lui donnait. Mal lui en a pris. Quand, en effet, a été annoncée son arrivée à Damas par train spécial, l'effervescence de la population s'est manifestée de telle sorte que le consul britannique a dû, le 8 avril, se rendre à la station de Kadame, à l'extrémité sud du quartier de Meidan, pour inviter lord Balfour à gagner de là son hôtel en automobile. Celui-ci se laissa persuader et arriva à l'hôtel Victoria sans incidents. Mais dès que la population damasquine, qui attendait le noble lord aux gares du Hedjaz ou de Kanawat, connut sa présence à l'hôtel, elle se forma en groupes hostiles qui poussèrent les cris de « Vive la Palestine arabe et indépendante », qui entrèrent en collision avec les groupes d'agents chargés de défendre les abords de l'hôtel. Jusqu'à 23 heures, ces manifestations continuèrent et c'est seulement très tard dans la nuit que le calme se rétablit complètement.

Calme trompeur, et de pure surface, mais qui suffit pour inspirer confiance à lord Balfour et raviver en lui le désir de visiter Damas. Fort heureusement, son entourage parvint à l'en dissuader. Dans l'après-midi du 9 avril, en effet, après la prière de midi du Ramadan, une foule compacte se dirigea vers l'hôtel Victoria, entra en collision avec les forces locales chargées d'en défendre les abords, et déborda en plusieurs points les barrages formés par la police et la gendarmerie syriennes. Force fut de recourir aux spahis et de mobiliser les tanks. En présence de ces manifestations qui coûtèrent la vie, d'après les dépêches officielles, à un officier et à deux manifestants et qui valurent des blessures à trois spahis et à sept gendarmes, ainsi qu'à plusieurs civils, lord Balfour quitta Damas et se rendit en automobile à Beyrouth, où il arriva à la tombée du jour, sous la protection des agents de la sûreté. Il s'embarqua aussitôt sur le *Sphinx*, sans incidents, grâce aux précautions de toute nature prises par la police de la ville, mais demeura encore en Syrie jusqu'au 12 avril. La veille, le Haut Commissaire de France avait fait ses adieux à lord Balfour. Ainsi s'est terminé, par des manifestations dont l'illustre homme d'Etat n'a pas voulu comprendre le sens, un voyage sur lequel nos lecteurs trouveront une appréciation générale dans une autre partie de cette revue (cf. les p. 144-148).

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Epilogue du voyage de lord Balfour. — Le voyage de lord Balfour, qui s'est terminé en Syrie de la manière qu'on vient de lire, n'a pas été sans provoquer quelques échauffourées

en Palestine. L'écho en est venu jusqu'au Parlement britannique où, le 4 mai, aux Communes, le Secrétaire pour les Colonies, M. Amery, annonça que les 16 arrestations faites à Jaffa au cours de la visite de lord Balfour n'avaient pas été maintenues, qu'il n'y avait eu de procès pour personne et que, nulle part ailleurs, il n'y avait eu d'arrestations.

M. Amery déclara, d'autre part, que le Gouvernement de la Palestine n'avait reçu de Syrie, avant le départ de lord Balfour pour Damas, aucun avis relatif à la possibilité de troubles éventuels dans le pays de mandat français. Toutefois, a-t-il ajouté, il avait appris le 4 avril que le bruit courait à Haïfa que lord Balfour serait l'objet de manifestations hostiles en Syrie, probablement à Beyrouth, et communication en avait été donnée aussitôt aux autorités françaises. Celles-ci avaient été informées un mois auparavant de la visite projetée, et elles avaient assuré devoir prendre toutes les précautions possibles pour assurer la sécurité de lord Balfour.

Les Arabes et M. Amery. — De l'hostilité des Arabes à l'égard de la politique suivie par les Anglais en Palestine, le secrétaire d'Etat pour les Colonies, M. Amery, a eu des preuves le jour où, à Jérusalem, il a reçu une députation arabe venue pour lui exposer les doléances de la population. Naturellement, et pour de multiples raisons, M. Amery ne pouvait pas répondre à ses interlocuteurs autrement qu'on l'avait fait avant lui ; il s'est donc borné à leur expliquer qu'aucune incompatibilité n'existait, dans la pensée du Gouvernement britannique, entre la coopération arabe et britannique et la Déclaration Balfour. C'est de la façon la plus attentive que le Gouvernement britannique a étudié les intérêts de la population arabe avant de faire aucune déclaration, et le passage de la Déclaration Balfour visant les intérêts de la population existant dans le pays a autant d'importance que tout autre. Quant à modifier une politique confirmée par tant de ministères successifs et de partis si divers, qui peut le penser sérieusement ? Et M. Amery a repris les déclarations faites en 1922, dans une circonstance analogue, par M. Winston Churchill, s'attachant à montrer que toutes les populations de la Palestine étaient traitées sur un pied d'absolue égalité, à réfuter les objections de ceux qui voyaient toute la politique du Gouvernement tendant à favoriser la seule immigration juive, à mettre en valeur les progrès réalisés en matière de sécurité, de culture, de santé publique, d'éducation populaire, de réseau routier. Il n'a vu aucun danger, au point de vue arabe, dans le fait que la population de la Palestine avait passé de 673.000 individus — dont 55.000 Juifs — en 1920, à 806.000 individus, dont 108.000 Juifs, au début de 1925. M. Amery a encore déploré que le peuple arabe, induit en erreur par de mauvais conseillers, ait refusé de tirer parti des facultés de consultation et de représentation

dont il d
est tout
dans ce s
que les A
tive adop
le Gouver
ci fut gu
redevien
au dévelo
de la pop

Le voy

— C'est
Amery a
Gouverne
Il revena
compagn
l'Aviation
lance mil
d'examin
du Caire
plane, le
mars à E
soul et or
et Kerkou
sique, av
Ramleh.

Naturel
chanté to
tations
Faïçal. T
la frontiè
tâté avec
de la co
relations
tant mili
s'est félic
lance du
moyen le
à la fois
se trouve
ravitaill
sont pres
tricts élo
avion av
faire ces
dans les
possible
commiss

De son
fait de l
militaire
ces milit
tats obt
voir dan
un facter
lié récip

Une o
— Ces a
les force
taines r
les mini

dont il disposait; le Gouvernement britannique est tout prêt, a-t-il déclaré, à faire davantage dans ce sens. Il a terminé en exprimant l'espoir que les Arabes quitteraient enfin l'attitude fautive adoptée par eux et qu'ils coopéreraient avec le Gouvernement à l'essor de la Palestine; celle-ci fut grande dans les temps passés, et elle peut redevenir grande si les efforts communs rendent au développement, à l'éducation et au progrès de la population.

Le voyage de MM. Hoare et Amery en Irak.

— C'est dans la seconde décennie d'avril que M. Amery a prononcé à Jérusalem, au Palais du Gouvernement, ce véritable plaidoyer politique. Il revenait alors de l'Irak, où il s'était rendu en compagnie de M. Samuel Hoare, secrétaire pour l'Aviation, afin d'étudier le système de surveillance militaire effectué par l'Aviation et aussi d'examiner la situation générale du pays. Partis du Caire ou, plus exactement, d'Aboukir en aéroplane, les deux ministres étaient arrivés le 26 mars à Bagdad, d'où ils se sont rendus à Mossoul et ont visité les ruines d'Hadra, Souleimanié et Kerkouk, puis Bassora et le fond du Golfe Persique, avant de gagner Jérusalem par Amman et Ramleh.

Naturellement, M. Amery s'est déclaré enchanté tout à la fois de son voyage et des constatations qu'il avait faites dans le royaume de Faïçal. Tout lui a paru tranquille, et au long de la frontière et partout dans le pays, où il a constaté avec joie le cas que les indigènes faisaient de la coopération britannique et l'existence de relations amicales entre le personnel britannique, tant militaire que civil, et les Irakis. M. Amery s'est félicité d'autre part, du succès de la surveillance du pays par l'aviation; il déclare y voir le moyen le plus satisfaisant et le plus économique à la fois pour assurer la défense du pays; ainsi se trouve réduit au minimum le problème du ravitaillement, et les pertes de vies humaines sont presque éliminées. En outre, dans les districts éloignés, il suffit souvent de l'envoi d'un avion avec mission de survoler le pays pour faire cesser toute agitation et ramener le calme dans les esprits. Grâce à l'aviation, il va devenir possible de réduire sensiblement le nombre des commissions impériales.

De son côté, M. Hoare s'est déclaré très satisfait de l'organisation du service de l'aviation militaire en Irak, de sa coopération avec les forces militaires britanniques et locale, et des résultats obtenus pour la sécurité du pays. Il a dit voir dans la coopération des Anglais et des Irakis un facteur de compréhension mutuelle et d'amitié réciproque des deux nations.

Une opération de police dans le Djebel Sindjar.

— Ces appréciations flatteuses n'empêchent pas les forces aériennes d'intervenir encore dans certaines régions reculées de la contrée. A peine les ministres partis, force a été d'envoyer une

escadrille d'avions dans le Djebel Sindjar, — une chaîne montagneuse orientée O. S. O. — E. N. E., au Sud des affluents gauches du Khabour, entre cet affluent de l'Euphrate et le Tigre — afin d'amener à l'obéissance un chef Yésidi qui, par trois fois, avait refusé de se rendre à une entrevue avec l'officier chargé de la circonscription du Djebel Sindjar. C'est de Mossoul qu'est partie cette expédition punitive, au cours de laquelle ont péri un officier aviateur et un pilote britanniques.

L'évacuation de l'Irak. — Les constatations optimistes de MM. Amery et Hoare convaincront-elles tous les Anglais de la nécessité du maintien de troupes britanniques en Irak? On ne saurait le dire. Du moins peut-on noter ici que, le 23 mars encore, un député des Communes demandait à M. Ormsby-Gore, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, à quelle date approximative serait évacué ce pays. La réponse fut évasive: « C'est dans le dessein d'étudier cette question, parmi beaucoup d'autres, que mes honorables amis les deux Secrétaires d'Etat pour les Colonies et pour l'Aviation, viennent de partir pour Bagdad. Je ne veux faire aucune déclaration générale pendant leur absence. »

Le même jour, aux Communes également, un autre député avait demandé si les compagnies pétrolières intéressées prenaient leur part des frais d'occupation de l'Irak, ou si la dépense incombait au Trésor britannique. Sur la réponse affirmative de M. Ormsby-Gore à la seconde de ces deux questions, plusieurs députés avaient protesté, les uns voulant une participation des Compagnies, les autres du Gouvernement de l'Irak. Alors M. Ormsby-Gore de dire « espérer que, très promptement, la prospérité de l'Irak se développerait de manière suffisante pour donner une augmentation des recettes du pays et donc décharger d'autant les contribuables britanniques ».

TURQUIE

La fin de l'insurrection kurde. — Comme le donnait à prévoir la dernière chronique de Turquie (cf. la page 133), l'insurrection kurde n'a pas duré très longtemps après l'arrivée à pied d'œuvre de toutes les forces répressives mises en mouvement par Ismet pacha. Comment eût-elle pu le faire? L'Etat-major turc avait envoyé sur place trois corps d'armée qui, partis de trois points différents, avaient pour objectif le cœur même du Kurdistan; l'un, après avoir utilisé le chemin de fer de Syrie, avait gagné Diarbékir et, de là, par le Sud, pénétré dans la zone insurgée, tandis que le second, utilisant les routes de l'Anatolie centrale, attaquait les rebelles dans la direction Est; quant au troisième, venu par la route de Trébizonde-Erzeroum, il avait pénétré dans le Kurdistan par le Nord. Au total, des forces relativement considérables — les évaluations va-

rient de 30 à 60.000 hommes — flanquées parfois de milices locales, disposant d'une solide artillerie, ne trouvant devant elles que 20.000 insurgés mal armés, pourvus de peu de munitions, capables toutefois de faire, dans un pays accidenté et bien connu d'eux, une longue guerre de guerillas. Aussi les milieux officiels turcs redoutaient-ils que les opérations n'exigeassent beaucoup de temps et beaucoup de peine; mais ils purent constater dès le début d'avril que l'insurrection diminuait d'intensité. Les Kurdes, à la suite de revers dont nous avons déjà signalé les principaux (ou du moins quelques-uns des principaux) se trouvaient refoulés et acculés à concentrer le gros de leurs forces dans les défilés montagneux que dominent les localités de Tchapaktsur et de Guendj ou Quendj et que ne cessent de balayer des bourrasques de neige. Là s'engagèrent, vers le 5 avril, des combats violents et meurtriers, aux succès alternés, qui finirent par aboutir à la prise de Quendj par les troupes ottomanes.

C'est à la suite de ce succès que le commandement turc, en cherchant par un mouvement tournant à déloger les insurgés de la région montagneuse très difficile qu'ils occupaient, fut servi par un coup de fortune: au Nord de Quendj, les réguliers turcs capturèrent le Cheikh Saïd et ses principaux lieutenants, alors qu'ils tentaient de s'enfuir en Perse. Du fait de la mainmise sur les chefs, l'insurrection s'est trouvée virtuellement terminée; aussi, dès les premiers jours de la dernière décade d'avril, le gouvernement d'Angora en annonçait-il officiellement la répression et déclarait-il ne plus devoir désormais publier de communiqué, « les opérations militaires ayant pris fin. »

Néanmoins, à en croire certaines informations, qui n'ont pas été confirmées par la suite, un autre cheikh kurde, le cheikh Gazali se serait révolté à proximité de la frontière de la région de Mossoul et quatre classes de réservistes auraient été appelées sous les armes à Constantinople, pour réprimer ce nouveau soulèvement. Mais comme il n'en est plus question, on est en droit de penser que ce mouvement n'a eu aucune gravité.

Le tribunal d'indépendance de Diarbékir. — Tandis que les forces ottomanes agissaient avec le succès que nous venons de dire, le tribunal d'indépendance des régions insurgées préluait à ses travaux en lançant de Diarbékir, où il siégeait, des proclamations invitant les populations révoltées à faire acte de soumission effective au gouvernement turc, en aidant les troupes officielles dans leur œuvre de répression. Puis, au fur et à mesure que progressaient les soldats d'Ismet pacha, il instruisait le procès des rebelles qui étaient capturés, et obtenait d'eux, parfois, d'importantes révélations sur la genèse du mouvement insurrectionnel. D'autre part, il condamnait à mort, par coutumace, les principaux

chefs ayant joué un rôle dans la préparation et dans l'explosion de la révolte, c'est-à-dire, notamment, Saïd Chérif, Chemseddine, Riza Baba-Saïd, Medhi et son frère, Abdubrahim, Toplianli Baba, Abdullahet Hassanli et Halid Kérim. Il promettait des primes aux soldats ou aux citoyens qui parviendraient à capturer ces chefs vivants, et l'appât de ces primes n'a sans doute pas été étrangère à leur arrestation.

Comme l'a dit plus haut, au moment où ils ont été pris, le Cheikh Saïd et ses lieutenants, voyant les hommes composant leurs bandes partout en fuite, arrêtés ou tués, estimaient impossible de continuer la lutte et tentaient de s'enfuir en Perse. On les a trouvés porteurs d'une forte somme en or et de documents très importants, qui seront produits au cours du procès des chefs kurdes devant le tribunal de l'indépendance de Diarbékir.

Ce tribunal a déjà prononcé bien des arrêts et ordonné bien des exécutions. On signale parmi elles, au milieu de pendaisons de nombre d'inconnus, celle de plusieurs personnalités dont la complicité avec les rebelles aurait été établie. Mais, incontestablement, le procès du Cheikh Saïd et de ses lieutenants sera de beaucoup le plus important de tous.

Les documents saisis sur le Cheikh Saïd. — On ne saurait avoir le moindre doute sur le sort qui attend tout ce groupe de révoltés, puisqu'ils sont déjà condamnés à mort par contumace. Ajoutons néanmoins que les documents saisis sur eux suffisent à justifier cette sentence. Ce sont en effet, dit-on, pour la plupart, des copies des ordres que le Cheikh faisait passer aux troupes insurgées. Mais on a trouvé, parmi ces papiers, d'autres documents beaucoup plus importants encore; ils concernent l'organisation même de la révolte et ses buts immédiats, et ils prouvent que l'on doit chercher en dehors du Kurdistan, à l'étranger, les vrais instigateurs de l'insurrection. Les autorités sont en effet parvenues à établir, grâce à ces documents, que Cheikh Saïd recevait des subsides du Comité kurde de Bagdad, lequel entreprenait par ailleurs, en faveur des révoltés, une active propagande auprès des tribus kurdes demeurées tranquilles, dans le but de les engager à se joindre aux insurgés.

Voilà ce que l'on dit, ce que l'on écrit à Constantinople comme à Angora; on en conclut que le gouvernement iraki et, avec lui, ses conseillers britanniques ne sont pas étrangers à la révolte et qu'ils ne peuvent nier une certaine complicité avec les vaincus. Si en effet le Comité kurde de l'Irak a pu envoyer des fonds aux révoltés, c'est, évidemment, au su des autorités du pays, peut-être même grâce aux fonds que lui-même, ce Comité, recevait du Trésor public. *Is fecit cui prodest.* Il y a là plus qu'une indéniable sympathie vis-à-vis des rebelles. Ainsi se trouveraient pleinement justifiées, ajoute-t-on, les déductions tirées de constatations faites sur les champs de

bataille, e
On aurait
étaient ar
et on aura
poches. C
les révélai
békir par
été déferé
Saïd et de

Les pro
— Il conv
d'inventai
doute y tr
bablement
être cette
nement d
dement se
les » qui
proclamat
tains proj
à ramene
layets du
ces départ
supprimer
allocation
tribus, à
ans enco
Quant au
plus d'un
lisation q
fermir so
de l'Irak,

Un tel
le gouver
daux et p
distribuer
les tribus
tout brig
sein sans
pas seule
dats?

Le cor
qui nous
tions, aj
quelques
galemen
nople da
méro du

La Turq
besoin, la
partie int
qu'elle ne
Société de
cité des p
lations au
gouvernem
L'opinion
pas de se
ciété des
accords d
raient le
sisterait c
à des soc

bataille, et prouvant une ingérence étrangère. On aurait en effet constaté que nombre des morts étaient armés de fusils de provenance anglaise, et on aurait trouvé des livres sterling dans leurs poches. Ces indices auraient été corroborés par les révélations faites devant le tribunal de Diarbékir par différents cheikhs kurdes qui y avaient été déferés avant l'arrestation même du Cheikh Saïd et de ses amis.

Les projets d'emprise turque sur le Kurdistan. — Il convenait de rapporter ici — sous bénéfice d'inventaire — tout ce qu'on vient de lire. Sans doute y trouve-t-on une part de vérité, mais probablement aussi quelque exagération, et peut-être cette exagération est-elle voulue. Le Gouvernement d'Angora rêve, en effet, d'asseoir solidement son autorité sur ces « provinces orientales » qui lui ont causé tant de soucis depuis la proclamation de la République turque. De là certains projets de réforme administrative, tendant à ramener de treize à cinq le nombre des vilayets du Nord-Est, à confier l'administration de ces départements à des officiers de l'armée, à supprimer le statut des tribus, à supprimer les allocations payées jusqu'à présent aux chefs des tribus, à maintenir en fonctions pendant deux ans encore les tribunaux de l'Indépendance. Quant aux troupes, elles attendront probablement plus d'une semaine encore un ordre de démobilisation que le Gouvernement turc, soucieux d'affermir son autorité au voisinage de Mossoul et de l'Irak, n'a aucune hâte de donner.

Un tel maintien s'impose si, comme on le dit, le gouvernement d'Angora veut abolir titres féodaux et prérogatives seigneuriales au Kurdistan, distribuer les terres aux paysans et fixer au sol les tribus nomades, enfin réprimer sévèrement tout brigandage. Comment réaliser un tel dessein sans le concours d'importants effectifs, non pas seulement de gendarmes, mais aussi de soldats?

Le correspondant de l'*Orient* (de Beyrouth), à qui nous empruntons plusieurs de ces indications, ajoute, au sujet de l'affaire de Mossoul, quelques lignes qu'il convient de reproduire intégralement ici. A en croire sa lettre de Constantinople datée du 25 avril, et publiée dans le numéro du 2 mai,

La Turquie est toujours résolue à obtenir, de force au besoin, la restitution du vilayet qu'elle considère comme partie intégrante de son territoire. Elle proclame déjà qu'elle ne reconnaîtra d'aucune façon une décision de la Société des Nations qui s'inspirerait du dernier plébiscite des populations de Mossoul. Les votes de ces populations auraient été arrachés, d'après les déclarations du gouvernement turc, par les autorités anglaises, de force. L'opinion générale ici est que cette question ne recevra pas de solution satisfaisante par l'entremise de la Société des Nations. Suivant l'officieux *Djournhouriet*, des accords directs entre l'Angleterre et la Turquie régleraient le différend: le gouvernement de Londres se désisterait de ses droits sur Mossoul contre l'adjudication à des sociétés britanniques d'entreprises de constructions

de ports, de voies ferrées et l'exploitation des puits de pétrole.

Ce sont là, bien entendu, des bruits que Londres a absolument démentis, de la façon la plus nette et la plus officielle.

La répression à Constantinople. — Dans un exposé fait par lui à Angora, le 7 avril, devant la Grande Assemblée nationale, Ismet pacha, après avoir reconnu la gravité première du mouvement insurrectionnel, avait annoncé qu'il le tenait pour enrayé et déclaré qu'il parviendrait à l'étouffer. En même temps, il avait dit devoir proposer au vote de l'Assemblée, après la fin des opérations militaires — une fin dont il lui était impossible de prévoir la date — un certain nombre de mesures d'exception destinées à être mises en vigueur dans les régions capables de présenter un terrain favorable aux menées réactionnaires. On s'était demandé si Constantinople serait comprise parmi ces régions; les faits n'ont pas tardé à fournir une réponse affirmative à cette question. Des listes de noms d'hommes politiques ayant rempli de très hautes fonctions dans le passé avaient été, dit-on, saisies parmi les documents dont le Cheikh Saïd était porteur; de là un prétexte commode, pour le Gouvernement, pour se débarrasser de ceux qui le gênent ou dont il se méfie. Et Sayed Mohamed Abdel-Kader, un ancien sénateur kurde, qui avait présidé le Conseil d'Etat ottoman pendant l'occupation alliée et qui jouissait d'une grande influence dans son train d'origine, a donc été arrêté à Constantinople avec ses trois fils et envoyé avec eux à Diarbékir pour y comparoir devant le tribunal de l'Indépendance. Arrêtés également d'autres hommes politiques, parmi lesquels plusieurs membres du parti progressiste hostiles au Gouvernement actuel. Bien entendu les journalistes n'ont pas été oubliés. C'est ainsi que le directeur du *Tanin*, Hussein Jahid bey, a été arrêté, traduit devant les tribunaux et accusé par le porte-parole du gouvernement d'hostilité systématique à l'égard du Gouvernement turc depuis la conférence de Lausanne. Pour avoir, au cours des deux dernières années, écrit nombre d'articles tendant à discréditer les personnalités dirigeantes et à faire croire à la faillite de la Turquie dans chacune de ses entreprises, le ministère public, s'appuyant sur l'art. 66 du Code Pénal, a requis contre Hussein Jahid bey une peine très sévère (un emprisonnement de 2 à 5 ans, une amende de 5 à 50 L. T. or), mais a bien voulu d'autre part, étant donné les services rendus par Hussein Jahid Bey, dans sa jeunesse, à la civilisation turque, lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Jahid Bey, au lieu de tirer partie de cette modération toute relative, a fait, en présentant sa défense, le procès du Gouvernement; fièrement, il a montré que sa condamnation serait une violation de la loi et de la justice et prouverait la seule intervention de la force et de la

vengeance dans la reddition de la sentence. Vous pouvez me déclarer coupable, a dit Jahid Bey après s'être expliqué sur les accusations formulées contre lui par le Ministère public, mais vous créez ainsi un déplorable précédent, et l'histoire verra en vous, dans l'avenir, des accusés bien plutôt que des juges. Le tribunal de Constantinople a prononcé, en réponse à ce plaidoyer, une sentence très sévère; il a appliqué à son auteur l'art. 17 de la nouvelle loi, celle du 5 mars, sur le maintien de l'ordre et l'a condamné au bannissement perpétuel. C'est à Choroum, à mi-route entre Angora et Samsoun, que Hussein Jahid Bey purgera sa peine, expiant ainsi son indépendance de caractère, ses critiques très franches des défauts de l'administration et aussi sa situation éminente parmi les journalistes turcs.

Ce n'est pas seulement dans cette occasion que le tribunal d'indépendance d'Angora a servi les rancunes du gouvernement. Il a encore mis en jugement, sous des motifs plus ou moins plausibles, quelques réactionnaires de marque, religieux et civils et contribue de son mieux à une œuvre d'épuration qui doit s'étendre sur tout le pays et assurer pour un temps — mais pour combien de temps — le triomphe définitif des nationalistes.

Convient-il de donner un exemple de cette épuration systématique? Le voici. Prétextant la divulgation de secrets militaires et autres, les autorités ont licencié toutes les opératrices servant dans l'administration des téléphones, excepté les opératrices musulmanes. Les principales victimes de cette mesure administrative sont les jeunes filles juives, la plupart des opératrices chrétiennes ayant été renvoyées depuis longtemps.

ARABIE

La situation au Hedjaz. — Aucune modification n'est à signaler au Hedjaz, où, comme disaient naguère les communiqués, la situation demeure « inchangée ». Voilà bien ce qui ressort de la réponse que faisait tout récemment encore aux Communes, — le 13 mai — M. A. Chamberlain au colonel Kenworthy : « Les soldats d'Ibn Saoud, le sultan du Nedjed, occupent toujours La Mecque et cette ville a été placée sous l'autorité effective du sultan. D'après mes renseignements, aucun nouvel émir n'a été nommé à La Mecque. Dans le reste du Hedjaz, les hostilités continuent toujours. »

Le *Times* a publié naguère (le 14 avril) d'intéressantes informations sur le rôle des aviateurs russes entrés au service du roi Ali. Il en ressort qu'ils ont parfois bombardé La Mecque, en dépit des ordres du souverain, que le climat de Djedda est très débilitant pour eux et qu'au début d'avril un seul des aviateurs russes demeurait encore dans la place où se trouvaient 14 canons de siège, 2 ou 3 fusils automatiques, 4 mortiers de tranchées et 4 projecteurs.

Absence de subventions britanniques. — A en croire le colonel Ivanof, qui a fourni, à Bagdad, ces renseignements au correspondant du *Times*, on reprochait à l'Angleterre, dans l'entourage du fils de Hussein, d'être favorable à Ibn Saoud. Interrogé aux Communes, dans la première quinzaine d'avril, sur les subventions accordées par le Gouvernement britannique aux chefs arabes, M. Ormsby Gore a répondu qu'aucune somme ne leur était allouée sur les fonds de l'Empire. Une somme de £ 20.000 est bien inscrite au budget du Colonial Office, en prévision du règlement de réclamations litigieuses dans le Sud de la Mer Rouge, mais il est très peu probable que cette somme doive être dépensée.

Rivalités entre les souverains du Yémen et de l'Asir. — Ce n'est pas seulement entre les souverains du Hedjaz et du Nedjed qu'existent, en Arabie, des haines tenaces et d'ardentes inimitiés, plus ou moins anciennes; il en faut également signaler entre les chefs éminents du Yémen et de l'Asir, qui est, on le sait, la partie du littoral arabe comprise entre Hedjaz et Yémen. Jusqu'en 1914, l'Asir dépendait plus ou moins du Yémen; la grande guerre lui a permis de se soustraire à la suzeraineté de ce pays, dont le souverain depuis 1904, l'Imam Yahia, après avoir été un vassal intermittent de l'Empire ottoman, a conservé au cours des dix dernières années une attitude assez ambiguë mais bien plutôt en réalité favorable à la Turquie. Comment l'Imam Yahia pourrait-il, en effet, ne pas regretter le temps où sa domination était beaucoup plus étendue que ne l'ont faite les événements de 1914 et des années suivantes? Ceux-ci ont ramené le Yémen dans ses limites propres et ont ravivé, s'il en était besoin, parmi les tribus un esprit d'indépendance et de turbulence qui s'accommodait mal avec les ambitions de l'Imam.

Ce dernier, souffrant de voir son autorité réduite de toutes les manières, a essayé de l'accroître en l'étendant sur les nombreuses tribus, pratiquement indépendantes du Yémen et en faisant l'unité territoriale du pays sous son autorité. De là, tout naturellement, des résistances de la part des gens des tribus; au mois d'août 1924, le *Times* montrait certains d'entre eux — des Hamdan — essayant d'assassiner l'Imam Yahia et, après avoir manqué leur coup, se réfugiant chez les Hâshid wa Bâkil du Djof, dont le chef, pour être le beau-père du souverain du Yémen, vit cependant en mauvaise intelligence avec lui. Mais l'Imam n'en poursuit pas moins la réalisation de ses desseins; l'été dernier, il avait contracté une alliance offensive avec Ibn Saoud, le sultan wahabite du Nedjed, contre le malik du Hedjaz, qui avait précédemment étendu sa suzeraineté sur la partie septentrionale de l'Asir; il profite maintenant de la défaite des Husseinites pour replacer sous sa domination le port yéménite de Hodeida.

La lutte
cette local
Rouge : un
la côte in
kilom. au
de Sana et
doute par
que de l'
les ambiti
avaient sti
Moudros :
cembre 19
euèrent le
l'émir édr
saisir de l'
séparé de
et permit
tion comm
Hodeida).
dence. pr
mars 1923
el Idrisi.
ans plus t
veau souv
tirait parti
deida pour
de cette vi
il ne pouv
dence; dès
troupes no
avait hérit
et se voya
Ces évé
du nouve
des gens
constituai
dont l'ima
contre son
cheikhs et
à briser le
constituée
plus lui la
tituant à
permanen
vil et mili
med quit
garnison
pait peu a
cès, ce de
en retraite
infligeait
à renonce
prendre l'
milles au
un de ses
des Wayid
de l'intér
ainsi en tr
med ibn
Il resso
deida va r
comme il
Yahya, gr
tout à la f

La lutte pour Hodeïda. — On sait ce qu'est cette localité de la partie méridionale de la mer Rouge : une escale, ou plutôt une « échelle » de la côte inhospitalière de l'Arabie, située à 160 kilom. au N. de Moka et en même temps le port de Sana et de tout le Yémen. Les Anglais, sans doute par suite de l'attitude suspecte et pro-turque de l'imam Yahia, peut-être aussi pour servir les ambitions de leur allié le roi du Hedjaz, en avaient stipulé l'occupation dans l'armistice de Moudros: ils s'y établirent donc depuis le 10 décembre 1918 jusqu'au début de 1921, puis l'évacuèrent le 31 janvier de cette année. Aussitôt l'émir édrisite d'Abou Arich et de Sabia de se saisir de Hodeïda (février 1921) qui dès lors, séparé de son hinterland, tomba dans l'abandon et perdit toute activité commerciale. La population commerçante du Port (il y a 42.000 hab. à Hodeïda), supportant impatiemment cette décadence, profita des difficultés qui surgirent en mars 1923, à la mort de Mohammed ibn Ahmed el Idrisi, l'émir qui avait occupé la ville deux ans plus tôt: en avril 1924, le beau-frère du nouveau souverain de la partie méridionale de l'Asir tira parti de sa situation de gouverneur de Hodeïda pour se révolter et pour se proclamer émir de cette ville. Mais, en dépit de quelques succès, il ne pouvait maintenir longtemps son indépendance: dès octobre 1924, il était vaincu par les troupes noires du jeune Ali ibn Mohammed, qui avait hérité de son père la suzeraineté de l'Asir, et se voyait contraint de se réfugier à Aden.

Ces événements, la jeunesse et l'inexpérience du nouvel émir de l'Asir, le mécontentement des gens de Hodeïda, les succès d'Ibn Saoud constituaient autant de circonstances favorables dont l'imam Yahya résolut de profiter. Unissant contre son adversaire un certain nombre de cheikhs et d'émirs hostiles à l'Idrisi, il parvint à briser les cadres de l'organisation militaire constituée précédemment par son père et à ne plus lui laisser que la poignée de Soudanais constituant à la fois sa garde et ses seules troupes permanentes. Le 27 mars, les commandants civil et militaire de Hodeïda pour Ali ibn Mohammed quittaient la ville, emmenant avec eux la garnison idrisite, et l'imam du Yémen l'occupait peu après. Poursuivant le cours de ses succès, ce dernier obligeait son adversaire à battre en retraite de Kamaran jusqu'à Jizan, puis il lui infligeait une défaite à Abou Halek et l'obligeait à renoncer au dessein qu'il avait formé de reprendre Loheïa, un point situé sur la côte à 80 milles au Nord de Hodeïda. En même temps, un de ses alliés, le cheikh suprême de la tribu des Wayidat, s'empara de points de la côte et de l'intérieur situés au Sud de Jizan, mettant ainsi en très mauvaise situation le fils de Mohammed ibn Ahmed.

Il ressort de tous ces faits que le port de Hodeïda va redevenir la principale porte du Yémen, comme il l'était par le passé, et aussi que l'imam Yahya, grâce aux circonstances et à son habileté tout à la fois, reconstitue actuellement, mais sur

des bases plus solides, sa domination telle qu'elle était encore au début de l'année 1914. Ajoutons, d'après les indications fournies en septembre 1924 dans la *Correspondance d'Orient* par MM. M. Leblanc et P. Lamare sur la situation politique actuelle du Yémen, que ce pays, après s'être isolé systématiquement du monde extérieur pendant la guerre, obéit aujourd'hui à des sentiments beaucoup moins xénophobes. « La majorité des Arabes nous semble maintenant fort bien disposée vis-à-vis des étrangers (écrivent les deux auteurs cités plus haut), Anglais et Italiens mis à part. » Ils ajoutent que l'imam est un homme juste et bon, mais qui, en vrai musulman, ignore tout de notre civilisation... Ce souverain ne se rend pas très exactement compte des moyens de tirer parti des ressources de son pays et d'améliorer sa situation économique. »

Extrême-Orient

Le Règlement de l'attentat de Lin Tcheng. —

Le Gouvernement chinois vient enfin de donner en partie satisfaction aux victimes de l'attentat commis à Lin Tcheng, le 6 mai 1923.

Après avoir longuement commenté l'événement, l'*Asie Française* a relaté les efforts des Puissances pour obtenir réparation des dommages causés (cf. les n^{os} de juin, juillet, novembre et décembre 1923). Les indemnités réclamées avaient été classées en trois catégories, par une note du Corps Diplomatique, en date du 10 août 1923 :

Catégorie A : Perte de bagages et soins médicaux aux étrangers emmenés en captivité;

Catégorie B : Injures et sévices endurés par eux pendant qu'ils étaient entre les mains des brigands (l'indemnité exigée pour l'assassinat de M. Rothman, fixée à 90.000 dollars, rentrait dans cette catégorie);

Catégorie C : Frais de rançon des prisonniers.

Dès le 24 septembre 1923, le Gouvernement chinois avait déclaré accepter cette base de répartition; mais en Chine, comme dans tout l'Extrême-Orient, il faut du temps et de la persévérance pour arriver à quelque chose et les réclamations des Puissances viennent seulement d'aboutir. Seules, toutefois, les deux premières catégories ont été réglées. Suivant l'agence Reuter, citée par le *Times* du 23 février dernier, le doyen du Corps Diplomatique à Pékin aurait reçu, à cet effet, la somme de 300.000 dollars.

Règlement de la question du franc or. —

Par les chroniques de janvier à juin 1924, nos lecteurs ont été longuement mis au courant de cette importante affaire. Ils savent que les droits

de la France à percevoir en francs or, le reliquat de l'indemnité des Boxers n'ont jamais pu être mis en doute, et qu'ils ont été soutenus par toutes les Puissances signataires du protocole de 1901. L'argent nécessaire au paiement existait en banque et le Gouvernement chinois se rendait bien compte de la justesse de notre point de vue, mais il était gêné dans son action par un mouvement artificiel de ce qu'on pourrait appeler « l'opinion publique chinoise », excitée par les meneurs bolchevistes et nationalistes.

Malgré l'opposition des partis extrêmes et une campagne de presse acharnée, le maréchal Touan Tsi Jouei vient de donner à la France ce qu'elle demandait, soit la somme de 12 millions de taëls.

Un arrangement a été signé à Pékin le 12 avril, pour l'application des accords déjà intervenus en juillet 1922. Sa rédaction, soigneusement étudiée, « a permis au gouvernement français, dit le *Temps* du 23 avril, par de simples clauses de style, d'accorder au gouvernement chinois les satisfactions de forme qu'il réclamait, sans rien sacrifier au fond de la réalité de nos droits ».

En substituant au tableau d'amortissement en francs or, un tableau d'amortissement en dollars or, sans aucune modification de la valeur des annuités à encaisser, l'amour-propre national du peuple chinois a pu être ménagé. De plus, pour aider le Gouvernement chinois à surmonter les difficultés de trésorerie auxquelles il doit faire face en ce moment, le Gouvernement français accepte l'ajournement des deux premières annuités échues depuis la date officielle de reprise du service (1). Les paiements seront effectués immédiatement à dater du 1^{er} Décembre 1924 au lieu du 1^{er} Décembre 1922, les deux annuités étant seulement reportées pour tenir compte de l'état de fait. Enfin, le Gouvernement français s'engage à rétrocéder à la Chine le reliquat de la part française de l'indemnité, mais sous réserve de l'affectation intégrale de ce reliquat aux objets spécifiés dans les accords de 1922. Ce reliquat sera donc converti en dollars or américains et avancé à la Banque Industrielle de Chine, par annuités successives du 1^{er} Décembre 1924 au 30 Novembre 1947, comme garantie d'un emprunt en dollars or, portant intérêt à 5 % et remboursable en 23 ans.

Les bons de cet emprunt seront émis par l'Inspectorat général des douanes chinoises chargé d'en assurer le service. Ils seront employés au remboursement des créanciers d'Extrême-Orient de la Banque Industrielle, et au soutien d'œuvres franco-chinoises d'éducation et d'assistance, suivant des modalités qui seront déterminées chaque année à Pékin. Le minimum annuel en dollars or de ce dernier emploi devra être équivalent à un minimum annuel d'un million de francs or.

(1) On sait qu'il a été interrompu pendant cinq ans à la suite de la participation de la Chine à la guerre.

En consacrant une partie de l'indemnité à des œuvres d'éducation, la France a fait à la Chine un véritable cadeau et lui a donné une preuve généreuse d'amitié. Les États-Unis avaient pu la précéder dans cette voie. Dès 1908, ils abandonnaient le reliquat de l'indemnité qui leur était dû, et la Chine avait alors manifesté l'intention de consacrer ce reliquat à l'envoi d'étudiants chinois en Amérique. En fait, 400 jeunes Chinois reçoivent au collège Tching Houa à Pékin, une éducation américaine et y apprennent l'anglais, pendant six ans, avant d'aller passer six autres années aux États-Unis. La Diète japonaise avait également décidé d'employer le reliquat de l'indemnité lui appartenant, à établir des relations intellectuelles avec la Chine.

Le *Temps* du 7 mai annonce qu'à la suite d'un accord intervenu récemment, une commission sino-japonaise de 21 membres va être constituée, pour distribuer annuellement à des œuvres d'éducation une somme de 20 millions de dollars. Le parlement britannique enfin semble, lui aussi, résolu à faire de même. Le Directeur de l'École des Langues Orientales à Londres, M. Denison Ross, dans une lettre publiée par le *Times* le 13 mars dernier, déplore le retard où se trouve l'Angleterre par rapport aux autres nations, et demande qu'une partie de l'indemnité des Boxers, d'un revenu annuel de cinq mille livres, soit consacrée à la fondation d'une section chinoise dans son École.

Ainsi, conclut le *Temps* dans l'article précité, l'accord du 12 avril

apparaît d'autant plus heureux au point de vue français, et d'autant plus significatif au point de vue chinois, lorsqu'on mesure la valeur réelle du sacrifice qu'il comporte : celui d'une indemnité dont l'abandon déjà effectué par d'autres puissances, aurait pu s'imposer moralement à la France, sans que cette rétrocession fût grevée d'aucune charge au profit d'intérêts proprement français.

Il convient d'ajouter que l'action de la mission chinoise, dirigée par le général Hsu en France depuis quatre mois, en contact permanent avec Pékin qu'elle renseigne sur ce qui se passe en Europe, n'a pas peu contribué à l'heureux règlement de la question.

Le chaos chinois. — La situation du pays est toujours des plus tragiques et l'aide étrangère apparaît comme de plus en plus nécessaire.

Le Parlement est entièrement discrédité, écrit le *Times* du 7 avril; son travail est nul et ses membres corrompus. Le pouvoir est aux mains des militaristes qui élisent et renversent à leur gré le gouvernement de Pékin. Ils ignorent les ordres donnés quand ils ne sont pas à leur convenance. Les lois sont méprisées et l'argent de l'État gaspillé pour de futiles raisons de politique personnelle. Les chefs militaires méconnaissent délibérément les obligations de la Chine vis-à-vis des puissances étrangères, qu'il s'agisse de traités ou de transactions financières. Les revenus des chemins de fer, dont une partie doit être consacrée au paiement des intérêts et à l'amortissement des emprunts extérieurs ne peuvent même plus couvrir les

frais du tr...
sont sous l...
continuent...
occupé de...
contre ce...
ture. L'or...
l'usage son...
des chefs...
permet de...
Les guerre...
kiang n'av...
militaristes...
l'opium co...

La gue

— Deux...
l'une au...
n'ont eu...
mais le...
affecté d...
empêche...

Dans s...
nier, Ou...
dans le...
à Loyang...
des colla...
coup d'E...
Yi, lancé...
la capita...
le tuchu...
d'un aut...
Youn, c...
Le gouv...
ment Ho...
litaire,
tuchun...
Tchoung...
sième co...
Chacun...
mes....
pseudo-g...
disputer...

Aussi...
est-il ma...
Une de...
la ville...
à l'Oues...
lant con...
les band...
de Kiah...
une cen...
commet...
partiren...
nes les...
s'échapp...
tombes...
raient p...

(1) Suiv...
mort le B...
capturé en...
Française...

(2) La...
opérées pa...
ghaf. Tier...
saisis prov...

frais du trafic courant. D'immenses étendues de territoire sont sous le contrôle immédiat des brigands. Les attentats continuent (1). Le commandement militaire local est trop occupé de politique locale pour s'employer efficacement contre ce fléau qui amènera la ruine totale de l'agriculture. L'opium enfin, dont la culture, le transport et l'usage sont interdits par la loi, est devenu, entre les mains des chefs militaires, un monopole dont le revenu leur permet de maintenir des troupes à leur disposition (2). Les guerres qui ont eu lieu dans le Kiangsou et le Tchékiang n'avaient pas d'autre cause que la compétition des militaristes pour le contrôle du marché clandestin de l'opium concentré à Changhaï.

La guerre civile au Honan et au Kouangtong.

— Deux autres guerres viennent de se dérouler, l'une au Honan, l'autre au Kouangtong. Elles n'ont eu heureusement qu'un caractère local, mais le Gouvernement central, qui n'était pas affecté directement n'a rien pu faire pour les empêcher.

Dans sa fuite vers le Sud, en novembre dernier, Ou Pei Fou avait eu l'intention de s'arrêter dans le Honan et d'installer son quartier général à Loyang, avant d'atteindre le Haut Yangtze. Un des collaborateurs de Feng Yu Hsiang dans le coup d'Etat de Pékin, le général Hou Tchoung Yi, lancé à sa poursuite, le devança, s'empara de la capitale de la province et prétendit en devenir le tuchun. Ses troupes se heurtèrent à celles d'un autre nouveau venu, le général Han You Youn, qui était arrivé avant lui à Loyang. Le gouvernement de Pékin reconnut officiellement Hou Tchoung Yi comme gouverneur militaire, mais Han You Koun, soutenu par le tuchun du Chensi, refusa de céder la place. Hou Tchoung Yi était aidé par Sun Yueh, le troisième collaborateur du coup d'Etat de Pékin. Chacun d'eux avait une armée de 50.000 hommes.... Les voilà tous deux, le gouverneur et le pseudo-gouverneur, partis en guerre pour se disputer le contrôle de la province.

Aussi, à en croire le *Times* du 23 mars, le pays est-il maintenant un vrai paradis pour brigands. Une de leurs troupes a occupé pendant 19 jours la ville de Jucheou, située au Sud de Loyang et à l'Ouest de la ligne Pékin-Hankéou, la pillant complètement. Se dirigeant ensuite à l'Est, les bandits s'emparèrent par trahison de la ville de Kiahsien, où ils commencèrent par assassiner une centaine d'habitants. Ils y restèrent un mois, commettant des atrocités sans nom. Quand ils partirent, ils emmenèrent en otage les personnes les plus notables. Quelques-unes ayant pu s'échapper à temps, les brigands profanèrent les tombes, sachant bien que les familles n'hésiteraient pas à racheter leurs morts. Des tortures

inimaginables furent infligées par eux à leurs prisonniers. Ils arrosaient d'huile les habits de leurs victimes et y mettaient le feu. Ils en marquaient d'autres au fer rouge. Un des habitants reçut dans une lettre l'oreille de son fils, on l'informait en même temps que la deuxième oreille aurait le même sort, s'il n'envoyait pas la rançon exigée. Yucheou devint ensuite le théâtre de leurs exploits. Les troupes chargées de la défense, ne recevant pas de la Chambre de commerce l'argent qu'elles réclamaient, se mutinèrent, brûlèrent la moitié de la ville, pillèrent presque toutes les maisons et les boutiques, et assassinèrent 7.000 personnes. Les brigands furent ensuite tous incorporés dans l'armée de Han You Koun.

Voilà ce qui se passe dans presque toutes les villes de l'Est et de l'Ouest de la province (1). Quand on réfléchit que les soldats chinois se recrutent dans la même catégorie d'individus que les brigands, et que l'armée renferme un grand nombre de brigands *en réforme temporaire*, on ne peut rien trouver d'étonnant à tous ces faits.

D'après le *Temps* du 16 avril, un télégramme de Pékin annonçait la mort subite du général Hou Tchoung Yi, mais cet événement n'arrêtera nullement la lutte entre les deux partis, les rivalités demeurant profondes.

Dans le Kouangtong, la mort de Sun Yat Sen n'a pas interrompu les hostilités. Elles avaient repris entre les mercenaires de Canton et les troupes de Tcheng Tchoung Ming. Ce dernier, dit le *Times* du 6 mars, avait quitté Waichéou au début de février pour marcher sur Canton. Après quelques légers succès, il fut forcé de battre en retraite jusqu'à Swatow dont son adversaire s'empara. Un de ses généraux passa à l'ennemi avec 3.000 hommes. Sa défaite est maintenant complète, et le parti Kouomingtang extrémiste est le maître à Canton, où il est loin d'assurer l'ordre et la paix. *L'Echo de Chine* donne à ce sujet des détails significatifs. Dans les rues, les soldats continuent à faire ce qui leur plaît; ils n'hésitent pas à tuer les gens quand l'envie leur en vient.

De plus, le maréchal Tang Ki Yao, maître indépendant du Yunnan, s'est déclaré généralissime des forces du parti Kouomingtang et prétend jouer dans le Sud-Ouest de la Chine le rôle de Sun Yat Sen. « Les probabilités, écrit la *Politique de Pékin*, citée par le *Temps* du 14 mars, sont que Tang Ki Yao va mettre la main sur Canton et qu'il pourra ainsi réaliser son ambition de créer un gouvernement fédéral. »

Préparatifs de campagne dans le Nord. — Dans le Nord, ce sont encore des préparatifs continuels de campagne.

(1) Suivant le *Temps* du 14 mai, on doit considérer comme mort le R. P. Piton, missionnaire français, âgé de 65 ans, capturé en janvier 1924 par les pirates du Yunnan (Cf. *l'Asie Française*, février 1924).

(2) La *China Press* a publié la liste des saisies d'opium opérées par les douanes maritimes chinoises en 1924 à Changhaï, Tien-tsin, Tsingtao et Harbine. Tous les chargements saisis provenaient d'Allemagne et du Japon.

(1) Sur le chemin de fer du Lunghaï, les brigandages ont été si violents que les Ministres de France, de Belgique et de Hollande ont adressé le 4 mai une note au Gouvernement chinois. Les recettes sont dilapidées à tel point qu'il sera sans doute impossible de payer les intérêts à la prochaine échéance.

Ou Pei Fou, écrit M. André Duboscq dans le *Temps* du 14 avril, est actuellement à Yotchéou dans le Honan, et d'aucuns s'attendent à le voir de nouveau entrer en action, aux côtés cette fois de Tchang Tso Lin, qu'il combattait il y a quelques mois seulement. Tous deux détestent les gens de Canton, les Kouomingtang qui comptent sur Feng Yu Hsiang, et leur haine mutuelle est tombée en présence de ce dernier qui pour Tchang Tso Lin est le rival de demain et, pour Ou Pei Fou, le traître d'hier.

On mandait à Pékin le 7 mai, qu'en prévision des hostilités menaçantes, les commandants des gardes des légations étrangères s'étaient réunis à Tien Tsin pour examiner les mesures à prendre, afin de garder ouverte la route de Pékin. On disait aussi que Feng Yu Hsiang était allié à la faction communiste de Canton qui reçoit ouvertement l'aide de la Russie en hommes et en argent. Sans doute, cette faction ne représente plus qu'une partie des Kouomingtang, depuis la scission qui s'est produite à la mort de Sun Yat Sen; mais elle va bientôt être dirigée par le Tuchun du Yunnan en personne.

Toutefois M. André Duboscq ne croit pas le conflit imminent. Si la guerre éclatait, ce ne serait pas ce printemps, mais au plus tôt cet été. Bien que, suivant certains renseignements, l'arsenal de Moukden travaille à plein, Tchang Tso Lin ne ferait pas de préparatifs pour une campagne immédiate, et Feng Yu Hsiang, de son côté, s'occuperait activement à Kalgan de faire défricher des terres incultes, pour y installer ses soldats en colonie, suivant une très vieille coutume asiatique. Il aurait assuré à un journaliste japonais ne pas nourrir de desseins belliqueux.

Quoi qu'il en soit, d'une façon générale, la plupart des chefs militaires chinois ne rêvent que violences et continuent à batailler les uns contre les autres. Ils n'ont eu nul souci de la conférence de réorganisation, à laquelle ils ont pourtant envoyé des représentants, et qui devait en principe connaître de leurs différends et les régler au mieux de l'intérêt général.

La conférence de réorganisation. — Cette conférence de réorganisation a été ouverte à Pékin le 1^{er} février. Après avoir suivi son cours avec la lenteur et les complications coutumières aux affaires politiques chinoises, elle a été officiellement dissoute le 21 avril, sans avoir obtenu le moindre résultat, en dépit des nombreux discours qui y ont été prononcés.

Le 29 mars déjà, M. André Duboscq disait, dans un article du *Temps*, que ces nouvelles assises ne serviraient pas plus au rétablissement de l'ordre et de la paix entre les provinces que toutes celles qui ont été tenues depuis la proclamation de la République.

Le gouvernement de Pékin y avait pourtant mis tous ses espoirs et lui accordait la plus grande importance. Il avait, pour y prendre part, fait appel à de nombreux spécialistes. L'appât de traitements et d'indemnités élevés

(d'après le *Times* du 23 mars, il s'agissait de 50.000 livres par mois) n'attira cependant que fort peu de monde. En fait, seuls ou à peu près, les amis du Pouvoir, la plupart Anfouistes, acceptèrent l'invitation.

Le programme des travaux a été donné en février dernier dans *l'Asie française*. Beaucoup de problèmes : licenciement des troupes, opium, finances, chemins de fer, instruction publique, etc., devaient être discutés et des plans merveilleux seraient mis à jour, grâce auxquels une aube nouvelle se lèverait enfin sur le pays. Une seule chose faisait défaut : le pouvoir d'exécuter ces plans.

Ce qui convenait à Tchang Tso Lin, risquait fort de déplaire à Feng Yu Hsiang ou aux Kouomingtang, dociles serviteurs des Soviets. Comment le tuchun du Yunnan, qui fait avec succès la contrebande de l'opium, comment les militaristes du Setchouen, qui volent à la gabelle deux millions de livres par an, pourraient-ils consentir au licenciement de leurs troupes, alors que ces troupes assurent leur puissance et leur richesse ? En Chine, personne ne se soucie du bien commun; chacun fourbit ses armes et ne songe qu'à son intérêt. Or, comme les Tuchuns ont tout à perdre par la suppression de leurs armées et la concentration du pouvoir entre les mains du gouvernement de Pékin, il ne faut pas croire à l'utilité de telles assemblées. Pour le *Times*, le désordre et le chaos ne cesseront en Chine que le jour où le pays trouvera un maître. A parler franc, les discussions d'une conférence n'ont ici aucune importance. La seule affaire, c'est de trouver parmi les chefs militaires un bon dictateur. La population laborieuse de la Chine souffre de l'humeur belliqueuse de quelques-uns. Elle ne demande que la paix. Elle attend l'homme qui saura la lui donner.

Mort de Sun Yat Sen. — Ce qui a porté le coup de grâce à cette conférence, c'a été, au début d'avril, le départ des principaux chefs du parti Kouomingtang.

Il semblait pourtant, dit M. André Duboscq, dans le *Temps* du 14 mai, que leur scepticisme ne fût pas égal à celui des chefs militaires représentés. Ils paraissaient décidés à rester à Pékin jusqu'à la réalisation au moins partielle du programme. Ils y avaient fondé un journal à tendances bolchevistes d'ailleurs. Mais d'abord, l'impossibilité de trouver un successeur à Sun Yat Sen, puis la scission même du parti rendirent leur situation difficile. Enfin la menace de guerre entre Tchang Tso Lin et Feng Yu Hsiang qui plane sur la capitale leur fit trouver plus sûr le séjour de Canton d'où il leur serait aussi plus aisé qu'à Pékin de parler haut.

On vient de le voir, la mort de Sun Yat Sen a été une des principales causes de l'échec de la « conférence de réorganisation ». Nous n'y reviendrons pas ici, sauf pour rappeler que la mort du « Tigre de Papier » s'est produite le 11 mars; on trouvera dans une autre partie de la revue (cf. les p. 158-160) une brève esquisse de la carrière de Sun Yat Sen.

La p
tières.
férence
hautes
besoin
tats : l
de Chig
au cou
Lhassa
mier ré
est com
réfugié
à la su
vantage
Pan Sh
qui, de
s'était
férence
lement
dont l
emporte
tre de
des TH
avec lu
présenc
capitale
de sa su
été reçu
suite, a
monarq
cents de
qu'on p
vieil us
de répa
devait
lui, la
longues
Shen n
trouver
prises
neurs.

La d
pas été
vivant
à celui
lié. Un
créée en
leurs ar
être uti
préponc
tous les
l'Anglet

Sous p
propre, é
niale du
gés par
cutif de
homogène
nement
ditions or
dicale de
être réel

Au lie
la ruine

La propagande soviétique dans les pays-frontières. — Parmi les personnes invitées à la conférence de réorganisation figurait une des hautes autorités du Thibet. Celui-ci, il n'est pas besoin de le rappeler ici, compte deux potentats : le dalaï lama de Lhassa et le tachi lama de Chigatzé, ville située au nord de Darjeeling, au coude que fait vers l'est la route qui mène à Lhassa. De ces deux grands personnages, le premier représente surtout le pouvoir temporel; il est complètement inféodé à l'Angleterre et s'est réfugié aux Indes, il n'y a pas bien longtemps, à la suite de troubles. Le second représente davantage le pouvoir spirituel. C'est lui, le lama Pan Shen, c'est-à-dire le « bouddha vivant », qui, de la province chinoise de Kansou, où il s'était réfugié il y a un an, s'est rendu à la conférence de réorganisation. Il n'incarne pas seulement le Bouddha, mais, par une fiction dont l'origine se perd dans le passé, il emporte le Thibet à la semelle de feutre de ses chaussures; aussi, aux yeux des Thibétains, le Thibet s'est-il transporté avec lui à Pékin, et la Chine a pu voir, dans la présence du lama Pan Shen sous les murs de sa capitale, une sorte de renouvellement manifeste de sa suzeraineté sur le Thibet. Le tachi lama a été reçu, lui et les trois cents personnes de sa suite, avec tout le cérémonial et l'apparat d'un monarque en visite. On lui a offert, avec quatre cents dollars par jour, l'hospitalité la plus royale qu'on puisse imaginer. On a repris pour lui le vieil usage, rituel pour les sorties impériales, de répandre du sable jaune dans les rues où il devait passer. A maintes reprises, à cause de lui, la circulation a été interrompue pendant de longues heures, et comme la sécurité de Pan Shen n'était sûrement pas en cause, on ne peut trouver d'autre raison à toutes les précautions prises que celle de lui rendre d'insignes honneurs.

La diplomatie russe, toujours en éveil, n'a pas été étrangère à un tel accueil. Le Bouddha vivant d'Ourga en Mongolie a récemment donné à celui de Chigatzé des marques évidentes d'amitié. Une sorte d'entente spirituelle s'est ainsi créée entre les deux pays par l'intermédiaire de leurs autorités religieuses. Cette entente devait être utilisée par les Soviets dont la situation est prépondérante en Mongolie, et qui cherchent par tous les moyens à inquiéter dans l'Asie Centrale, l'Angleterre leur éternelle rivale.

Sous prétexte de rendre à ces pays leur personnalité propre, écrivait M. Albert Maybon dans la *Dépêche Coloniale* du 27 février dernier, des agents bolcheviques dirigés par la Section des Nationalités près le Comité exécutif de l'Union, poussent à la formation de groupements homogènes, de minorités nationales; ils favorisent l'enseignement des langues locales, le retour même à des traditions oubliées. Le but dernier, c'est la soviétisation radicale de l'Asie, mais Moscou juge que ce résultat, pour être réel et profond, ne doit pas être atteint par la force.

Au lieu donc de construire l'unité nationale par la ruine des libertés et des originalités provin-

ciales, les agents des soviets travaillent à réveiller tous les foyers de vie populaire et locale, ignorés, négligés ou étouffés par des conquérants. Ce sont comme autant de piliers sur lesquels doit reposer le système de domination soviétique. A peine une unité ethnique ou minoritaire apparaît-elle qu'elle entre peu à peu, insensiblement, dans la forme soviétique. C'est une cellule qui vient s'ajouter à une collectivité plus large, régionale ou républicaine.

Les immenses territoires de l'Asie Centrale sont le pivot de l'action révolutionnaire dans les deux continents. Leur situation géographique en fait un centre de rayonnement et de propagande. Aussi importe-t-il de les tenir solidement. Point d'autre méthode que leur fractionnement.

Les trois républiques populaires du Turkestan, de Boukharie et de Khorésie qui avaient conservé des vestiges de l'ancienne colonisation russe ont été dissoutes, et des organismes provisoires, destinés à rapprocher les rares asiatiques des races blanches de l'Union, ont pris la place des administrations républicaines. A Tachkent, capitale du Turkestan, réside le comité directeur. Trois journaux musulmans sont publiés, l'un en russe, un autre en ouzbek et le dernier en kirghize. Une école de guerre prépare les cadres de l'armée rouge indigène. Ce centre de Tachkent est relié aux groupements de Mongolie et du Turkestan chinois.

La république du peuple de la Mongolie a été créée au mois de juin dernier. Le gouvernement a été formé d'éléments plébéiens. Il a un caractère militaire nettement marqué et se compose d'un président sans portefeuille, de sept ministres : Guerre, Economie Nationale, Intérieur, Instruction publique, Affaires étrangères, Finances, Justice; d'un généralissime et d'un président du Conseil de guerre. L'enrôlement et l'instruction des soldats constituent sa principale tâche.

La République mongole est destinée comme les autres à être incorporée, après une série de métamorphoses à l'Union des Soviets. A la fin de l'année dernière, une constitution a été établie par l'Assemblée nationale, élue par les groupements de « tentes ». Peu après une ambassade dirigée par le ministre de la Guerre, et par le chef d'état-major, fut reçue solennellement à Moscou. En signe de fidélité, elle remit un étendard rouge au Président de l'Union soviétique. Un des envoyés, M. Yapon Danyan, demeura à Moscou comme ministre de Mongolie, symbole vivant de la déclaration faite à Moscou par l'ambassadeur mongol, ministre de la Guerre, le jour où il déclara :

Unie à la République Bouriate par des liens de race et par le même esprit révolutionnaire, la République mongole lui est étroitement associée et lui donne la main pour combattre l'impérialisme des pays d'Occident.

Non contents de cette action politique, les soviets asiatiques cherchent à organiser économiquement le monde jaune, et à en éliminer les étrangers, en particulier les Anglo-Saxons. En Mongolie, hauts fonctionnaires et lamas ont cons-

titué une « Société centrale coopérative » qui tend à monopoliser les affaires. Les transactions de la Russie avec l'Extrême-Orient sont favorisées; dans ce but le tarif de transport par petite vitesse sur le transsibérien a été abaissé de 50 p. 100. Enfin, les organisations économiques des Soviets ont préparé une grande manifestation commerciale qui, sous le nom d'« Exposition Russo-Orientale », a dû ouvrir le 1^{er} mai, à Harbine, en Mandchourie. Ainsi, jusqu'à un certain point, le gouvernement actuel de Moscou pratique la politique impérialiste des Tsars, mais jusqu'à un certain point seulement. En effet, entre Tsars et communiste,

il y a cette différence essentielle que ces derniers, au lieu d'étouffer et d'asservir les groupements nationaux et ethniques, affectent de respecter leur personnalité afin de gagner leur confiance et de pouvoir commodément les utiliser au mieux des intérêts politiques de Moscou. Cet esprit artificieux caractérise l'impérialisme soviétique auprès duquel l'impérialisme tsariste ou anglo-saxon avait le mérite d'une franche et honnête brutalité (Albert Maybon).

En Chine, dans les dix-huit provinces. — C'est de la même façon que les Soviets procèdent dans la Chine proprement dite. Ils présentent aux races chinoises le bolchevisme comme le seul moyen pour elles d'arriver à se libérer des étrangers blancs. Voyez ce que dit M. Karakhan à l'Université nationale de Pékin à l'occasion du 1^{er} anniversaire de la mort de Lénine; il a simplement fait appel aux sentiments nationalistes qui germent dans l'esprit de la jeunesse universitaire encore mal formée. Son discours a été une longue exhortation à la révolte.

Il ne peut y avoir en Chine un gouvernement centralisé et fort (a-t-il dit) tant que, sous le régime de traités inégaux, la vie politique et économique sera annihilée. L'Amérique a promis de supprimer ces traités, mais seulement après l'établissement d'un gouvernement fort. C'est un refus enveloppé. Elle se déclare en faveur d'une méthode progressive et lente, ce qui signifie pour vous attendre, demander, supplier. Au contraire, la méthode révolutionnaire signifie l'abrogation des traités par la volonté et la seule initiative du peuple chinois. Je suis partisan de cette méthode. La politique soviétique unit par des liens puissants les peuples de l'Union et de la Chine et renforce leur situation internationale respective. Vous livrez avec acharnement une bataille que vous ne cesserez qu'après avoir obtenu la victoire finale. Vous aurez aux frontières des milliers d'hommes d'un peuple frère sur lequel vous pouvez compter, d'un peuple qui vous suivra avec admiration.

En s'adressant à la jeunesse universitaire, les Soviets ont choisi avec beaucoup d'habileté la ligne de moindre résistance de la Chine. Il n'est pas difficile de convaincre les écoliers que le chaos chinois est dû à la présence des étrangers. Bien vagues sont encore les connaissances acquises par eux à la faveur de notre civilisation, dans leur patrie ou au dehors (1). Ils s'imagi-

(1) Il y a 3.500 étudiants chinois au Japon, 2.200 aux États-Unis, 1.500 en France et 150 seulement en Angleterre (*Dép. Coloniale*, 28 avril). Ces étudiants s'organisent en Sociétés. En particulier les étudiants chinois catholiques en France publient un bulletin depuis le mois de janvier.

nent avec naïveté que les traités étrangers sont les chaînes qui tiennent leur pays en tutelle et ils en demandent l'annulation.

Autre classe, non moins malléable, celle des coolies. La grande industrie, au sens européen du mot, est encore en enfance, le prolétariat n'existe pas, il n'y a que des groupes de travailleurs, dans les chemins de fer par exemple. Or, ces derniers, sentant lourdement la main des militaristes, considèrent comme un évangile la révolte contre l'injustice, et l'oppression, dont ils sont victimes, leur paraît venir directement des étrangers.

La propagande bolchevique se propose donc de soulever les éléments ignorants et dociles de la population chinoise, contre les étrangers, afin de compliquer la situation de ces derniers et d'organiser l'anarchie, ce qui constitue, en définitive, le but essentiel du Parti communiste. Cette propagande est très forte. Les Soviets accordent des subsides à la presse, aux sociétés politiques, aux membres du Parlement. Des sommes considérables d'argent russe ont été dépensées, en particulier pour donner au gouvernement de Canton le caractère « rouge » qui lui est maintenant reconnu. Dernièrement encore, les Soviets ont encouragé les grévistes des filatures japonaises de Changhaï, et ont mis à leur disposition d'importantes sommes d'argent.

Pourtant, si les traités limitent l'indépendance de la Chine et humilient son orgueil, ils contribuent matériellement à sa stabilité, et elle n'aurait aucun profit à les rejeter. Les Chinois sérieux le reconnaissent volontiers. Ils savent bien que leurs tribunaux sont des institutions judiciaires sans valeur, et qu'en étendant leur juridiction aux affaires des étrangers, on arriverait à des complications sans nombre. Ils n'ignorent pas que les concessions constituent, actuellement, leur seul refuge, le port assuré pour eux et leurs biens, au milieu des fluctuations de la politique chinoise. Ce sont eux-mêmes qui ont donné aux concessions leur importance actuelle, en s'y établissant par centaines de milliers, alors qu'elles n'étaient prévues à l'origine que pour une poignée de commerçants étrangers. Ils savent bien enfin que la garde des Légations, et les garnisons étrangères sont la garantie la plus sûre de l'ordre. Les supprimer, alors que les troupes chinoises répandent partout la terreur, ce serait déchirer de leurs propres mains « la police d'assurance » qui garantit leur vie et le respect de leurs biens. Aussi, le travail de propagande bolchevique se heurte-t-il parfois à des résistances inattendues, et certains Chinois commencent-ils à penser qu'ils pourraient bien être trompés par les autorités soviétiques.

L'affaire du chemin de fer mandchourien en est un exemple.

Suivant le traité russo-chinois, signé le 31 mai 1924, à Pékin, et suivant l'accord russo-mandchou, conclu à Moukden quatre mois plus tard, la ligne de l'Est chinois qui fut établie, avec le concours des capitaux français, est passée sous

le contrô
tiué aux
tendant,
de satisfa
dans tout
ministrat
commis
trois, e
budget s
nois et
que ce c
ment de
être qu'

En fait
par Mosc
ler l'acc
seur M.
chemin
vertu du
Nord dev
M. Ivan
dorénav
des arra
l'Ooussou

Le bu
plaisant
faire de
Mandcho
l'Asie du

Dans
térêts ch
même te
Tchang
l'ambass
port cor
a repro
loires du
et d'avo
soumis
den. M.
M. Ivan
ro mill
ajouta
les affai
drait p
« actes

En fa
pas une
tera le
qu'il s'a
vient d
de dom
en Chin

Le b
a déjà
fait cou
ce bloc
Ce bloc
fait dan
l'un co
l'Allem
mémer

le contrôle exclusif des Soviets; elle ne sera restituée aux Chinois que dans soixante ans. En attendant, ces derniers ont obtenu toutes sortes de satisfactions d'amour-propre. Théoriquement, dans toute l'étendue du réseau, ils exercent l'administration civile, militaire et fiscale. Sur sept commissions administratives, ils en président trois, et les délibérations de la commission du budget sont dirigées, à tour de rôle, par un Chinois et par un Russe. Le principe établi, c'est que ce chemin de fer a cessé d'être un instrument de domination étrangère et ne doit plus être qu'une entreprise purement commerciale.

En fait, le nouveau Directeur général, nommé par Moscou, M. Ivanof, a commencé par annuler l'accord commercial conclu par son prédécesseur M. Oustroumof, avec l'administration du chemin de fer Sud-Mandchourien, accord en vertu duquel les produits de la Mandchourie du Nord devaient être exportés par le port de Dalny. M. Ivanof décida que cette exportation se ferait dorénavant par Vladivostok, et il prit à cet effet des arrangements avec le chemin de fer de l'Oussouri.

Le but des autorités soviétiques, dont il est plaisant de constater le patriotisme, consiste à faire de Vladivostok le port de transit de la Mandchourie et de tous les riches territoires de l'Asie du Nord-Est.

Dans d'autres domaines qui touchent aux intérêts chinois, le directeur général a montré la même tendance à l'exclusivisme, à tel point que Tchang Tso Lin dut adresser dernièrement à l'ambassadeur soviétique, M. Karakhan, un rapport contre l'arbitraire de M. Ivanof. Il lui a reproché, en particulier, de soustraire les territoires du réseau ferré à l'administration chinoise et d'avoir levé des taxes dans tous les districts soumis à l'autorité du gouvernement de Moukden. M. Karakhan répondit par ce seul fait que M. Ivanof avait ramené la dette flottante de 10 millions 1/2 à 5 millions de roubles, et il ajouta que, si les militaires intervenaient dans les affaires commerciales de l'entreprise, il faudrait prévoir toutes les conséquences de ces « actes de violence » !

En fait, le chemin de fer de l'Est chinois n'est pas une entreprise commerciale. Il a été et restera le meilleur outil de l'impérialisme russe, qu'il s'agisse des Tsars ou des Soviets et ce qui vient d'être dit montre bien le vaste système de domination que les Bolcheviks veulent établir en Chine.

Le bloc russo-asiatique. — L'Asie française a déjà indiqué plus d'une fois les dangers que fait courir à la paix du monde, la formation de ce bloc russo-asiatique, dont la Chine est le pivot. Ce bloc n'est nullement un mythe, et il existe en fait dans le monde, deux blocs d'intérêts dressés l'un contre l'autre, le bloc russo-asiatique auquel l'Allemagne aura fatalement tendance à s'agglomérer pour satisfaire ses désirs de revanche, et le

bloc anglo-saxon, c'est-à-dire l'Empire Britannique et l'Amérique du Nord. A ce dernier bloc, nous sommes amenés à adhérer par suite de la nécessité de défendre notre Indochine et nos colonies du Pacifique.

L'éviction des Anglo-Saxons de tous les pays jaunes est le but poursuivi à la fois par la Russie des Soviets et par le Japon. Dans l'obligation absolue de trouver pour son industrie autant que pour le surcroît de sa population des débouchés et des territoires qui lui sont refusés en Amérique et en Australie, le Japon doit se tourner vers la Chine. Bien que partant de concepts nettement différents, sa politique est la même que celle des Soviets. Cette politique commune consiste, à en croire M. Outrey (*Dépêche Coloniale* du 18 mars), à « détraquer définitivement la Chine ancienne » à l'aide des communistes et des généraux plus ou moins ennemis les uns des autres, puis à la réorganiser et à l'encadrer. Le bloc russo-asiatique aura alors une force réelle. Il pourra agir et il agira avec d'autant plus d'efficacité que le génie allemand sera là pour manœuvrer les masses.

« Nul ne peut douter que l'accord russo-japonais ne se complète à plus ou moins brève échéance par un accord germano-japonais. » L'Allemagne de la revanche veut jouer son rôle en Extrême-Orient. Elle cherche l'appui des mécontents, des non-satisfaits. Ce n'est pas tout, elle n'a pas renié le traité de Rapallo. C'est en Russie qu'elle s'arme, qu'elle crée des usines d'aviation et des chantiers de constructions navales. Grâce à la Russie, le monde germanique tend la main au monde jaune. Il va bientôt, au profit des grands desseins internationaux, « manipuler » des millions d'hommes, et forger une chaîne d'acier de la Baltique au Pacifique.

Telle est, suivant M. Outrey, la trame de la tragédie mondiale que tissent, en ces heures, le temps et les appétits des peuples jaunes secondés par la haine allemande et l'inconscience des maîtres de la III^e Internationale.

JAPON

Promulgation de la loi sur le suffrage universel.

— Le 5 mai a été promulguée par l'Empereur la loi sur le suffrage universel dont le dernier numéro de *l'Asie française* a annoncé (cf. les p. 138-139) le vote par le Parlement nippon. Par tout le pays, des fêtes populaires ont été organisées à cette occasion et ont témoigné de la joie avec laquelle était accueillie la réforme. A Tokio même, une grande démonstration, à laquelle participèrent 5.000 membres de la Coalition, avec les principaux chefs politiques à leur tête, eut lieu au parc d'Ueno. Le vicomte Kato, le premier ministre a publié une courte note de remerciement au sujet de la promulgation de cette loi, et, pour commémorer le souvenir d'un événement

aussi considérable, le Gouvernement a fait frapper une médaille qui a été remise à tous les membres des deux Chambres du Parlement et à nombre de leurs collaborateurs.

Le traité russo-japonais du 20 janvier 1925. — Par deux fois déjà, l'Asie française a brièvement parlé de l'accord récemment conclu entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Empire nippon; elle y revient un peu plus longuement aujourd'hui, pour compléter et préciser ce qu'elle a eu déjà l'occasion de dire et pour donner un résumé sommaire du traité du 20 janvier dernier, en attendant qu'elle en publie le texte intégral.

Il serait sans doute très intéressant de montrer avec quelque détail par quelles vicissitudes a passé la politique japonaise vis-à-vis de la Russie soviétique depuis le début de la conférence de Daïren ou Dalny en 1921 et comment et pour quels motifs le gouvernement nippon, d'abord peu disposé à une entente et porté à se montrer très exigeant vis-à-vis des hommes de Moscou, a évolué et finalement s'est entendu avec eux. Commencée en 1923, lors du séjour de M. Joffe à Tokio (cf. *l'Asie française*, n° de mai, p. 163), l'évolution se continua depuis lors, retardée parfois par des circonstances absolument étrangères à la politique — telle la catastrophe du 1^{er} septembre 1923 — parfois aussi par des raisons toutes politiques. Par contre, d'autres événements la favorisèrent, le vote de la loi Johnson par les deux chambres du Congrès américain entre autres, et la firent aboutir en dernier lieu, à la conclusion du traité russo-japonais que signèrent à Pékin les représentants des deux Puissances, et que celles-ci même ratifièrent, l'U.R.S.S., le 20 février et le Japon le 25 février dernier.

Le traité du 20 janvier 1925 se compose de plusieurs documents dont le plus important est la convention relative aux principes fondamentaux des rapports entre l'U.R.S.S. et le Japon, en 7 articles. Deux protocoles complètent cette convention et déterminent l'un, entre autres questions, la date de l'évacuation du nord de Sakhaline par les Japonais (protocole A), l'autre (protocole B) les concessions reconnues à Sakhaline aux Japonais par l'U.R.S.S.. Viennent ensuite une lettre annexe de M. Karakhan, ambassadeur de Russie en Chine, relative aux travailleurs nippons occupés dans l'île Sakhaline et une note annexe réglant par l'expression des « regrets sincères » de l'ambassadeur russe l'incident de Nikolaïevsk de 1920.

Voici comment les *Isvestia* du 24 janvier ont, au lendemain même de la signature de l'accord, résumé les différents documents que nous venons d'énumérer.

A l'entrée en vigueur du présent accord, des relations diplomatiques et consulaires normales seront établies entre les deux pays.

Les accords, les conventions et les traités (excepté le traité de Portsmouth) qui ont été conclus entre le Ja-

pon et la Russie avant le 7 novembre 1917 seront soumis à revision par une conférence qui aura lieu prochainement.

A l'entrée en vigueur du présent accord, la convention de 1907 concernant la pêche du poisson sera réexaminée conformément aux nouvelles conditions, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention à ce sujet; resteront en vigueur les mesures pratiques appliquées par le Gouvernement des Soviets depuis l'année 1924, concernant le bail accordé aux citoyens japonais dans les régions de pêche.

Le traité prévoit de même la conclusion d'un accord relatif au commerce et à la navigation maritime. Avant qu'un semblable accord soit conclu, les relations entre les deux pays seront réglées par les clauses suivantes :

1° Les citoyens de chacun des pays contractants, conformément aux lois du pays, jouissent : a) d'une entière liberté pour entrer, voyager et s'établir sur le territoire de l'autre pays; et b) d'une protection continuelle et entière pour la sauvegarde de leur vie et de leurs biens;

2° Chacune des parties contractantes accorde sur ses territoires, aux citoyens de l'autre partie, le droit de propriété privée et la liberté de s'occuper du commerce, de la navigation, de l'industrie et d'autres travaux pacifiques, conformément aux lois en vigueur dans le pays;

3° Sans porter préjudice au droit de chaque partie de régler son commerce extérieur conformément à ses propres lois, il est établi que les parties s'interdisent l'adoption de mesures défavorables à l'autre partie, telles que l'interdiction, la limitation ou la protection, capables d'arrêter le développement des relations économiques ou autres entre les deux pays. Les parties ont l'intention de s'accorder mutuellement, autant que possible, les droits de la nation la plus favorisée, relativement au commerce, à la navigation et à l'industrie.

En ce qui concerne la question de la propagande, le traité constate le désir réciproque de l'U. R. S. S. et du Japon de vivre en paix et en amitié, de diriger leurs affaires intérieures suivant leurs propres lois, de veiller à ce que tous les fonctionnaires publics et les organisations subsidiées par les parties contractantes s'abstiennent de tout acte pouvant créer un danger pour la tranquillité d'une partie quelconque du territoire de l'U. R. S. S. ou du Japon.

Il est entendu qu'aucune des parties contractantes n'autorisera le séjour, sur son territoire, d'organisations ou groupements restant sous son contrôle et prétendant au titre de gouvernement d'une partie quelconque du territoire de l'autre partie.

Un article spécial du traité prévoit, dans le but de développer les relations économiques entre les deux pays, l'octroi, par le gouvernement de l'U. R. S. S., de concessions au Japon pour l'exploitation des richesses naturelles de l'U. R. S. S.

La ratification du présent accord par les gouvernements des deux pays doit avoir lieu dans le délai le plus bref.

L'échange des ratifications se fera à Pékin.

Comme complément à l'article prévoyant l'octroi de concessions aux citoyens japonais, un procès-verbal spécial est annexé au traité, suivant lequel le gouvernement de l'U. R. S. S. consent à accorder au Japon la concession de l'exploitation de 50 % des régions des gisements de pétrole, situés au nord de Sakhaline, déjà exploités par le Japon. Chaque gisement sera divisé en carrés, formant un échiquier; un total de carrés représentant 50 % du terrain déjà exploité par les Japonais sera concédé aux Japonais, à condition que les carrés ne soient pas adjacents entre eux, mais qu'ils comprennent tous les puits déjà exploités par les Japonais. En ce qui concerne le reste des carrés, si ces derniers ne

sont pas ex-
vernement
gers, les Ja
autres conc

L'U. R.
par le gouv
à dix ann
sur la r
région de
y seraient
concedés au

L'U. R.
nes de cha
line sur un
contrat con
gouverneme
des mines
de pétrole;
taine jaillis
jusqu'à 45

L'accord
de couper
tions techn
les transpo

Il est éta
favorables
tation de t
cessaires au
exemptes d

Le contr
dans un de
du traité n
après l'éva
les Japonai

Une clau
cuation du
voir des S

Le deuxi
tant, comp

Chacun
l'autre les
nant aux
et se trou

La quest
citoyens ja
sor émis
gouverneme
cours de
de l'U. R.
questions,

ront de co
à tous aut
même, l'ex
réclamation
tre ou des
ment de l'

En ce q
Nikolaïevsk
l'U. R. S.
dents qui

Tel est
les négoc
dant ce
reprises
nier lieu
à une ent
tituée qu
au désir
voir anno

sont pas exploités par l'U. R. S. S., au cas où le gouvernement des Soviets désirerait les concéder aux étrangers, les Japonais garderaient les mêmes droits que les autres concurrents étrangers.

L'U. R. S. S. autorise les sociétés japonaises régies par le gouvernement du Japon à effectuer, pendant cinq à dix années, des recherches de gisements naphtifères sur la rive orientale du nord de Sakhaline, dans une région de 1.000 verstes carrées; au cas où des gisements y seraient découverts, 50 % de leur territoire seraient concédés au Japon.

L'U. R. S. S. accorde au Japon la concession de mines de charbon sur la rive orientale du nord de Sakhaline sur un territoire qui sera déterminé par le futur contrat concessionnaire. Le Japon paiera annuellement au gouvernement soviétique 5 à 8 % du rendement global des mines de charbon et 5 à 15 % de celui des gisements de pétrole; en outre, au cas de la découverte d'une fontaine jaillissante, les paiements pourraient être portés jusqu'à 45 % du rendement total.

L'accord donne, de plus, l'autorisation aux Japonais de couper du bois et de faire toutes espèces d'installations techniques, afin de faciliter les communications et les transports du matériel et des produits.

Il est établi que, vu les conditions géographiques défavorables pour l'exploitation, l'exportation et l'importation de tous les objets, du matériel et des produits nécessaires aux entreprises concessionnaires, celles-ci seront exemptes des frais de douane et droits d'entrée.

Le contrat détaillé relatif aux concessions sera conclu dans un délai maximum de six mois après la signature du traité nippon-soviétique et pas plus tard que cinq mois après l'évacuation définitive du nord de Sakhaline par les Japonais.

Une clause spéciale stipule l'ordre et les délais d'évacuation du nord de l'île Sakhaline et sa remise au pouvoir des Soviets.

Le deuxième supplément au traité, et le plus important, comprend les clauses suivantes :

Chacun des gouvernements met à la disposition de l'autre les propriétés mobilières et immobilières appartenant aux ambassades et aux consulats de l'autre partie et se trouvant actuellement sur son territoire.

La question des emprunts accordés par l'Etat ou les citoyens japonais à l'Etat russe et celle des bons du Trésor émis par les gouvernements russes précédents (les gouvernements tsariste et provisoire) sera examinée au cours de futures négociations entre les gouvernements de l'U. R. S. S. et du Japon. Lors de la solution de ces questions, le gouvernement et les citoyens japonais jouiront de conditions aussi favorables que celles accordées à tous autres pays dans les circonstances analogues. De même, l'examen de toutes les questions relatives aux réclamations de l'un des deux gouvernements envers l'autre ou des citoyens de l'un des pays envers le gouvernement de l'autre, fera l'objet de pourparlers ultérieurs.

En ce qui concerne la question des événements de Nicolaïevsk, M. Karakhan, au nom du gouvernement de l'U. R. S. S., a exprimé ses regrets au sujet des incidents qui ont eu lieu à Nicolaïevsk-sur-Amour, en 1920.

Tel est l'aboutissement de longues et difficiles négociations qui ont duré trois ans, qui, pendant ce laps de temps, furent suspendues et reprises plus d'une fois et qui exigèrent en dernier lieu plus de 70 conférences avant d'arriver à une entente complète. Celle-ci ne put être instituée que dans la nuit du 20 au 21 janvier, grâce au désir ardent des Russes d'en finir et de pouvoir annoncer à Moscou la signature de l'accord

à la date anniversaire de la mort de Lénine. Le ministre du Japon, M. Yoshizawa, immobilisé par un récent accident de patinage, participait, en gardant la position étendue, aux discussions dont les dernières portèrent sur la question de la propagande.

Aussitôt ratifié, l'accord est entré en vigueur. M. Kouznetzof, le premier secrétaire de l'ambassade soviétique à Pékin, s'est immédiatement rendu au Japon pour y établir la liaison, et l'évacuation de la partie nord de Sakhaline par les Japonais a commencé. On sait (cf. le dernier numéro de l'*Asie française*, p. 138) avec quelle rapidité cette évacuation s'est opérée; elle n'a cependant pas été terminée avant la date prévue, comme nous l'avions dit précédemment, puisque le dernier détachement des troupes japonaises n'a quitté le territoire abandonné aux Russes que le 19 mai au matin. Toutefois, un mois plus tôt, dès le début de la seconde moitié d'avril, les autorités soviétiques étaient partout installées dans le nord de Sakhaline, comme aussi les lois soviétiques mises partout en vigueur.

Vers le même temps, le 23 avril, M. Kopp, le nouvel ambassadeur des Soviets au Japon est arrivé à Tokyo.

La signature du traité russo-japonais a poussé le gouvernement chinois à protester auprès des deux parties contractantes contre la reconnaissance du traité de Portsmouth énoncée dans l'acte du 20 janvier dernier. L'ambassadeur de Russie a répondu que le Gouvernement chinois n'avait pas à se formaliser de cette clause; c'est seulement (a expliqué M. Karakhan) en tant qu'il ne lèse en rien les intérêts de la Chine que ledit traité a été reconnu par l'Union des R.S.S.

ASIE ANGLAISE

La lèpre. — On s'imagine parfois que la lèpre est un fléau du passé, disparu devant les progrès de la médecine; il n'en est malheureusement rien, les Anglais ne le savent que trop, car leurs possessions asiatiques sont ravagées par ce mal redoutable. La *British Empire Leprosy Relief Association* a entamé l'an dernier une campagne vigoureuse; dans une réunion tenue à la *Mansion House* de Londres, les orateurs, en particulier le duc de Devonshire et le vicomte Chelmsford, ont affirmé leur conviction que le fléau est guérissable; « la lèpre, dit l'appel de l'Association, peut être supprimée dans la plus grande partie de l'Empire Britannique, dans un délai probable de trente ans, si l'on prend les mesures voulues ». Le 27 janvier dernier, lord Reading a présidé à Delhi la séance inaugurale d'une filiale indienne de l'Association. Pour obtenir des résultats tangibles, l'initiative gouvernementale ne

suffit pas, il faut se livrer à des recherches scientifiques, organiser la philanthropie, et dépenser au moins 250.000 livres sterling.

Afin d'aider le vice-roi dans cette œuvre, M. Frank Oldrieve, secrétaire de l'Association et jadis secrétaire pour l'Inde de la Mission auprès des lépreux, a fait un grand voyage d'étude et passé dans la Dépendance la majeure partie de l'hiver.

Parti d'Angleterre à la fin d'août, il se rendit d'abord aux Philippines : le gouvernement américain l'avait invité à visiter la léproserie de Culion, la plus vaste du monde, avec ses six mille malades, tous à l'état incurable. Puis M. Oldrieve alla à Singapour ; le nombre des lépreux dans les Straits Settlements et les Etats Malais Fédérés est évalué à trois mille, dont environ neuf cents sont soignés dans des hôpitaux généralement placés dans de petites îles ; le plus important se trouve à Poulo Jerejak, à une dizaine de kilomètres de Penang ; il y a des asiles à Singapour et



à Koular Loumpour, et un établissement spécial pour les Musulmans dans une île près de cette dernière ville. Il avait été question de centraliser tous les lépreux à Poulo Jerejak et de ne conserver l'asile de Singapour que pour recevoir temporairement les cas nouveaux, mais on a renoncé à cette idée ; on estime maintenant qu'il importe de distinguer les malades avancés, dont l'isolement s'impose, des malades récemment atteints, qu'il est possible de soigner dans des cliniques ou même à domicile. Dans les Straits Settlements, une ordonnance a rendu obligatoire l'isolement des lépreux ; mais, comme partout en Orient, il est très difficile de mettre la main sur les individus contaminés, qui cherchent à rester dans leur famille ; s'ils savaient qu'on peut les laisser chez eux en les soumettant à des visites médicales, ils seraient moins portés à se dissimuler et la contagion diminuerait parmi leurs parents et leurs amis.

Ceylan compte quinze cents lépreux, sur une population de moins de cinq millions ; le problème n'y est donc pas insoluble, et on l'aborde résolument. Il existe un asile, déjà ancien, à Hendala, près de Colombo ; il abrite 450 malades ; on en a établi un autre dans une île près de Batticaloa, sur la côte orientale, capable de recevoir 150 personnes et susceptible d'agrandissement ; 250 lépreux sont isolés chez eux et soumis à une surveillance. Comme dans les Straits Settlements, tout cas nouveau doit être signalé aux autorités.

L'Inde offre à l'activité de l'Association un champ beaucoup plus vaste. Le dernier recensement accuse 103.000 lépreux ; mais, selon sir Leonard Rogers, autorité incontestée, ce chiffre n'indique que les cas avancés et nettement reconnaissables ; son successeur à l'Ecole de Médecine tropicale de Calcutta, le D^r E. Muir, situe le nombre total entre un demi-million et un million. Une loi votée en 1920 donne aux gouvernements provinciaux les pouvoirs nécessaires pour restreindre le danger présenté par les 40.000 lépreux indigents et mendiants disséminés dans le pays ; dans certaines provinces on les isole ; la Présidence de Madras les hospitalise à Chingleput dans l'asile qui porte le nom de lady Willingdon. Il y a au total 73 asiles dans la Péninsule, avec une moyenne de cent malades.

Il est grand temps, on le voit, de se mettre à l'œuvre. La filiale de l'Association coopère avec la Croix-Rouge ; on a constitué un comité, une commission exécutive, et un comité consultatif de médecins. Pendant deux mois, M. Oldrieve, aidé du colonel Henry Ross, de l'*Indian Medical Service*, a préparé la voie en vue de l'appel du vice-roi : il a visité un grand nombre d'établissements et d'asiles, il s'est rendu dans les capitales des provinces, il a discuté les aspects locaux du problème avec les gouverneurs, les principaux fonctionnaires, les chefs politiques influents, il s'est entretenu avec les quatre souverains indigènes qui ont accepté d'être vice-présidents de la filiale ; ce sont les maharadjahs de Gwalior, de Bikanir, de Patiala et d'Alwar. Son ami et confrère, M. Anderson, secrétaire de la Mission auprès des Lépreux, est également dans l'Inde ; tous deux assistèrent au début de décembre à une conférence des membres de la Mission à Allahabad.

Comment seront employés les fonds que lord Reading s'efforce de réunir ? Le champ est vaste ; voici quelques-uns des projets : on formera des conférenciers médicaux chargés de répandre partout les plus récentes méthodes de traitement ; toutes les personnes travaillant à soigner les lépreux recevront une instruction spéciale, d'abord à l'Ecole de Médecine tropicale de Calcutta, et plus tard dans les léproseries ; on fondera des cliniques, jugées préférables aux hôpitaux ; on s'efforcera de créer un centre curatif dans chacune des grandes provinces, afin d'y soigner les cas les plus dangereux et d'isoler les malades indigents.

HAUT-COMM
ET AU LA
Bibliothèque
rie à l'ép
Descriptive
tive préc
vernemen
Geuthner

Les deux
guère anal
renseignem
graphie ph
sens large
être consul
taux, tout
ère. Au ta
à la relatio
relativement
maintenant
tions desqu
eiser les in
et en 1905
la domina
renseignem
Masalik el
Ibn Fadhl
parfait sec
titulé Et t
Achâ d'Ab
et le diwan
térieure à
el Khâlidî
pour l'étab
des Mamel

Comme
fournir la
xiv^e et au
pas de co
entre la s
vant décrit
n'a pas ent
Son but a
anotée des
tion géogr
de la Syr
d'appendic
Qalqachand
lecteur à
et de ratta
tails de l'
senté dans
teur du C
quissé la t
l'intérêt d
deux seule
été traduis
esquisse m
cxx), grou
son organ
en cet emp
lifât » et,
blable à c
Mais l'aut
ce qui vie
tude de ca
louks, car

Bibliographie

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SYRIE ET AU LIBAN. Service des Antiquités et des Beaux-Arts. *Bibliothèque archéologique et historique*. III. **La Syrie à l'époque des Mamelouks d'après les auteurs arabes.** Description géographique, économique et administrative précédée d'une introduction sur l'organisation gouvernementale par Gaudefroy-Demombynes. Paris, Paul Geuthner, 1923, in-8 de CXX-288 pages.

Les deux ouvrages dans lesquels Guy Le Strange a naguère analysé et systématiquement classé les différents renseignements fournis par les auteurs arabes sur la géographie physique, politique et religieuse de la Syrie, au sens large du mot, au moyen âge, ne sauraient aujourd'hui être consultés sans précaution par les historiens occidentaux, tout au moins pour les XIII^e et XIV^e siècles de notre ère. Au *taqwim el boldân* d'Aboulféda (mort en 1321) et à la relation du voyage d'Ibn Batouta (écrite en 1356 et relativement peu sûre), voici en effet que s'ajoutent maintenant d'autres ouvrages arabes, grâce aux informations desquels il devient possible de compléter et de préciser les indications fournies par Guy Le Strange en 1890 et en 1905 sur la période où la Syrie fut placée sous la domination des Mamelouks. C'est précisément aux renseignements contenus dans ces quatre ouvrages (le *Masâlik el abçar fi mamâlik el amçâr* de Chibâb ed din Ibn Fadhl Allah El Omari, mort en 1341; le « manuel du parfait secrétaire-rédacteur » dû au même écrivain et intitulé *Et tarif bil mustalah ech charif*; enfin le *Çoubh el Achâ* d'Aboul Abbâs Ahmed el Qalqachandi, mort en 1418, et le *diwân el inchâ* dont un titre écrit d'une main postérieure à celle même du manuscrit fait honneur à Omari el Khâliidi) qu'a recourus M. Gaudefroy-Demombynes pour l'établissement de son travail sur la *Syrie à l'époque des Mamelouks*.

Comme le dit l'auteur, ces quatre ouvrages pourraient fournir la matière d'une description des Etats syriens au XIV^e et au XV^e siècle; le dernier d'entre eux ne permet-il pas de constater l'existence d'importantes modifications entre la situation qu'il décrit et celle qu'avait auparavant décrite le *çoubh*? Mais M. Gaudefroy-Demombynes n'a pas entrepris de rédiger un travail de cette envergure. Son but a été de donner une traduction soigneusement anotée des chapitres du *çoubh* relatifs 1) à la description géographique et 2) à l'organisation administrative de la Syrie, d'ajouter à cette traduction, en manière d'appendice, quelques autres chapitres de l'ouvrage de Qalqachandi relatifs à la Syrie, et surtout de mettre le lecteur à même de bien comprendre le texte du *çoubh* et de rattacher à l'ensemble de l'Etat mamelouk les détails de l'organisation syrienne. Aussi après avoir présenté dans sa préface, de la p. VI à la p. XIII, l'auteur du *Çoubh el Achâ*, Qalqachandi, après en avoir esquissé la biographie, avoir montré les sources précises et l'intérêt de son ouvrage, avoir enfin indiqué pourquoi deux seulement des trois parties relatives à la Syrie ont été traduites par lui-même, M. Gaudefroy-Demombynes esquisse un aperçu général de l'Etat mamelouk (p. XIX-CXX), groupant systématiquement une série de notes sur son organisation politique et administrative, montrant en cet empire le continuateur « déferent et docile du califat » et, d'autre part, « un Etat féodal étrangement semblable à ceux de l'Europe occidentale au moyen âge ». Mais l'auteur note avec beaucoup de finesse et de soin ce qui vient infirmer dans une certaine mesure l'exactitude de cette comparaison: pas de fief chez les Mamelouks, car l'*iqâtâ* n'est qu'une dotation foncière; pas de

lien de vassalité non plus, car, normalement, aucune union personnelle n'existe entre un émir de rang supérieur et un *jouidi* ou soldat ordinaire. De là, par conséquent, une situation toute différente de celle du pouvoir royal dans nos pays. « L'Etat mamelouk, note très justement M. Gaudefroy-Demombynes à la p. cxv, s'est organisé en sens inverse du mouvement des féodalités européennes; construit sur les débris de l'Empire fatimide, il a connu, dès l'origine, la main d'un sultan fort, Saladin, avant de passer à des souverains instables et fragiles dont l'autorité précaire rappelle si bien celle de certaines dynasties occidentales. »

Quel qu'ait pu être le pouvoir des sultans d'Egypte, ceux-ci ont toujours été, en ce qui concerne la Syrie, partagés entre deux sentiments différents, sinon absolument contraires: ils n'ont pas voulu instaurer dans ce pays une autorité trop considérable, capable de faire d'un grand émir syrien un compétiteur dangereux pour eux-mêmes; ils ont tenu, d'autre part, à ce que la force militaire y fut toujours capable de résister au premier choc d'adversaires venus du Nord. De là le soin avec lequel le pouvoir du *naïb*, du « lieutenant » du sultan, est surveillé et voit, dans chaque *mamlaka*, son autorité contrebalancée par les pouvoirs d'autres fonctionnaires nommés directement par le sultan; de là aussi ce fait que la Syrie a conservé quelque force militaire, qu'elle a su défendre l'Etat syro-égyptien contre les invasions étrangères. Mais tout concourt à montrer que l'aristocratie des émirs a vécu en marge de la société égyptienne et syrienne de son temps, qu'elle y fut « un élément accidentel, sans racine et sans influence sociale ».

Ces quelques indications suffisent à montrer quelle vive lumière l'importante introduction de M. Gaudefroy-Demombynes projette sur les chapitres de Qalqachandi dont elle précède la traduction. Trois index des noms de lieux, des noms de personnes et de tribus, des mots arabes, persans et turcs — facilitent les recherches dans cet excellent ouvrage qui projette une lumière nouvelle sur l'histoire de la Syrie durant les derniers siècles du moyen âge.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

La Revue du Pacifique, 1924, novembre. — L. ARCHIMBAUD: Allons-nous vers un conflit général en Extrême-Orient? — OUTREY: La Base Navale Anglaise de Trincomalee. — Franck DUPUY: Le thé de Ceylan et le Marché Mondial. — Une manifestation d'amitié Nippo-Indochinoise. — Revue du Mois. — Bibliographie.

La Revue du Pacifique, 1924, décembre. — L. ARCHIMBAUD: Le Commerce Extérieur des Etablissements du Détroit. — Georges DUBARBIER: Le danger Chinois. — René BRIEU: Hongkong, Emporium de la Chine du sud. — Revue du mois. — Bibliographie.

Syria, t. V, 1924, livraison 2. — L.-H. VINCENT: La peinture céramique palestinienne. — René CAGNAT: Inscriptions latines de Syrie. — Charles VIROLLEAUD: Les travaux archéologiques en Syrie en 1922-1923. — D^r G. CONTENAU: Deuxième mission archéologique à Sidon (1920). — René DUSSAUD: Les inscriptions phéniciennes du tombeau d'Ahiram, roi de Gebal. — Bibliographie. — Nouvelles archéologiques.

Syria, t. V, 1924, livraison 3. — E. SAUSSEY: La céramique philistine. — L.-H. VINCENT: La peinture céramique palestinienne. — D^r G. CONTENAU: L'Institut français d'Archéologie et d'Art musulmans à Damas. — René DUSSAUD: La Patère de Tafas. — Gaston WIET: Notes d'Epigraphie syro-musulmane. — Gaston MARGON: Peintres voyageurs en Turquie au XVIII^e siècle: J.-B. Hilair. — Bibliographie.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Station thermale 1925 à Saint-Nectaire par le Mont-Dore

Service automobile en correspondance au Mont-Dore avec les trains express de ou pour Paris-Quai d'Orsay

Service de nuit. — A) Du 25 mai au 30 juin: Paris-Austerlitz, dép. 19 h. 47; Le Mont-Dore, arr. 6 h. 10; Saint-Nectaire, arr. 8 h. 15.

Voitures directes couchettes 1^{re} et 2^e classes entre Paris-Austerlitz et Le Mont-Dore.

B) Du 4 juin au 24 septembre: Paris-Quai d'Orsay, dép., 8 h. 22. — Le Mont-Dore, arr. 18 h. 50; Saint-Nectaire, arr. 20 h. 30.

B) Du 5 juin au 25 septembre. — Paris-Quai d'Orsay, dép., 8 h. 22. — Le Mont-Dore, arr., 18 h. 20. — Saint-Nectaire, arr., 20 heures.

Voitures directes des trois classes. — Wagon-restaurant Paris-Quai d'Orsay et le Mont-Dore.

Service de jour. — A). Du 29 mai au 4 juin: Paris-Quai d'Orsay, dép., 8 h. 22. — Le Mont-Dore, arr. 19 heures 50; Saint-Nectaire, arr. 20 h. 30.

B) Du 5 juin au 25 septembre. — Paris-Quai d'Orsay, Quai d'Orsay, dép. 8 h. 22 (1); Le Mont-Dore, arr. 18 heures 20; Saint-Nectaire, arr. 20 h.

Voitures directes des trois classes. — Wagon-restaurant entre Paris-Quai d'Orsay et Eygurande.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEEExposition de la Houille blanche et du Tourisme
à Grenoble (mai-octobre 1925)

En vue de faciliter l'accès de Grenoble aux visiteurs de l'Exposition, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche chaque jour, du 14 juin au 20 septembre et dans chaque sens, les deux nouveaux trains express suivants:

1^o Entre Lyon-Perrache et Grenoble: train 2509 Lyon, dép. 8 h. 10. Grenoble, arr. 10 h. 40; train 2510 Grenoble, dép. 19 h. 30. Lyon, arr. 22 h. 30.

2^o Entre Valence, Grenoble et Culoz: train 2641-42 Valence, dép. 4 h. 48. Grenoble, arr. 6 h. 37. Culoz, arr. 9 h. 28; train 2649-50 Culoz, dép. 20 h. 22. Grenoble, arr. 22 h. 25. Valence, arr. 0 h. 27.

Pour faciliter les relations régionales, cette organisation sera complétée par la mise en marche d'un nouveau train direct entre Lyon et Grenoble et vice-versa: train 2537 Lyon, dép. 12 h. 50. Grenoble, arr. 16 h. 41; train 2516 Grenoble, dép. 11 h. 15. Lyon, arr. 14 h. 14.

D'autre part, des voitures directes toutes classes seront mises en service au départ de Marseille, pour Grenoble et Culoz, dans les trains 742, 2641, 2642 à l'aller, et 2649, 2650, 103 au retour. Pour les relations avec Paris, les voyageurs disposeront des voitures directes wagons-lits (du 5 juin au 20 septembre), lits-salon, couchettes, 1^{re} et 2^e classes dans les trains 17-2501 et 2508-18.

(1) Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 47, les samedis et veilles de fêtes, dimanches et jours de fête, du 27 juin au 30 août inclus, ainsi que les 1^{er} et 31 juillet.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEETrain spécial à prix réduits pour Fontainebleau,
Thomery et Moret

Pour favoriser les excursions dans la région de Fontainebleau, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée mettra en marche, le dimanche 24 mai et tous les dimanches du 7 juin au 20 septembre 1925, un train spécial à prix réduits, 2^e et 3^e classes, de Paris à Fontainebleau, Thomery et Moret.

Aller. — Paris, dép. (24 mai) 7 h. 44; Fontainebleau, arr. 8 h. 54; Thomery, arr. 9 h. 05; Moret, arr. 9 h. 11. — A partir du 7 juin: Paris, dép. 7 h. 31; Fontainebleau, arr. 8 h. 36; Thomery, arr. 8 h. 46; Moret, arr. 8 h. 52.

Retour. — Par tous les trains du même jour, dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.

Prix des billets (aller et retour)

Paris-Fontainebleau, 2^e classe, 12 fr.; 3^e classe, 7 fr. 50. Paris-Thomery, Moret, 2^e classe, 13 fr.; 3^e classe, 8 fr. Le nombre des places est limité.

Le train spécial donnera, à la gare de Fontainebleau, la correspondance avec le Service Automobile P.-L.-M. d'excursions en forêt.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS
ET DU MIDI ET COMPAGNIE INTERNATIONALE
DES WAGONS-LITS

Rétablissement pendant la Saison d'Eté

entre Paris, Bordeaux, Biarritz, Hendaye (Correspondance de ou pour Madrid) Pau, Lourdes, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets, Luz-Saint-Sauveur) et Tarbes (Bagnères-de-Bigorre)

du Train rapide de Luxe « Pyrénées-Côte d'Argent » du 28 mai au 4 novembre 1925 au départ de Paris-Quai d'Orsay

HORAIRES

1^o Du 28 mai au 4 juin 1925 (inclus)

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 15. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 3 h. 59. Biarritz-Ville 7 h. 25. Saint-Jean-de-Luz 7 h. 35. Hendaye 7 h. 53. Madrid (Nord) 21 h. 10. Pau 7 h. 41. Lourdes 8 h. 31. Pierrefitte-Nestalas 10 h. 41. (Cauterets 11 h. 40. Luz-Saint-Sauveur 11 h. 35). Tarbes 9 h. 07. (Bagnères-de-Bigorre 10 h. 06).

2^o Du 5 juin au 4 novembre 1925 (inclus)

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 15. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 3 h. 59. Biarritz-Ville 7 h. 25. Saint-Jean-de-Luz 7 h. 35. Hendaye 7 h. 53. Madrid (Nord) 21 h. 10. Pau 7 h. 41. Lourdes 8 h. 31. Pierrefitte-Nestalas 9 h. 17. (Cauterets 10 h. 15. Luz-Saint-Sauveur 10 h. 15). Tarbes 9 h. 05 (Bagnères-de-Bigorre 10 h. 06).

Wagons-lits, Paris-Biarritz, Paris-Irun, Paris-Pierrefitte-Nestalas (Tarbes à partir du 5 octobre). Wagon-restaurant de Paris à Saint-Pierre-des-Corps et d'Irun à Madrid.

Renseignements et location à Paris: à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucines, ainsi qu'aux Agences de la Compagnie des Wagons-Lits, 5, boulevard des Capucines, 3, place de l'Opéra, 88, avenue des Champs-Élysées et 12 rue Halévy.

Le Gérant: H. COMBAT